

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
M. LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 13 février 2020

Volume 27

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE SYSTÈME D'INTERVENTION D'AUTORITÉ ATIKAMEKW	
CONSTANT AWASHISH ALICE CLEARY PIERRE BLAIS ANNIE NEASHISH	4
CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK AU NUNAVIK MARY NULUKIE ANNIE HOTTE ████████████████████	81
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) - SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) LUCIEN-PIERRE BOUCHARD PASCALE LEMAY JULIE GAUTHIER	117
INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM) NADINE VOLANT HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE	200
PROTECTION DE LA JEUNESSE VALÉRIE LAHACHE DEREK MONTOUR	245

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, bon matin. Bienvenue, alors nous
8 accueillons pour débiter monsieur Constant
9 Awashish, qui est grand chef et président de la
10 nation Atikamekw, bienvenue. Madame Alice Cleary,
11 qui est directrice de la protection sociale du
12 Système d'intervention d'autorité Atikamekw.
13 Bienvenue, Madame. Madame Lucie Dubé, qui est
14 adjointe à la direction de la protection sociale,
15 bienvenue à vous aussi. Il manque madame Dubé. Et
16 monsieur Pierre Blais, qui est directeur de la
17 Santé et services sociaux et monsieur... et maître
18 Annie Neashish, qui est dans la salle aussi, du
19 contentieux. Alors bienvenue à vous toutes et tous.
20 On a bien hâte de vous entendre.

21 Donc, vous allez nous présenter ce matin le
22 modèle d'intervention développé par le Système
23 d'intervention d'autorité Atikamekw, qui fait
24 l'objet d'une entente avec le gouvernement du
25 Québec depuis deux mille dix-huit (2018). Donc, on

1 a quatre-vingt-dix (90) minutes ensemble. On vous a
2 suggéré vingt minutes de présentation, ensuite
3 échange, questions avec les commissaires. Ça va?
4 D'accord.

5 Alors avant de vous laisser la parole, je
6 vais demander au greffier de vous assermenter s'il
7 vous plaît.

8

9 SYSTEME D'INTERVENTION D'AUTORITÉ ATIKAMEKW

10

11 **CONSTANT AWASHISH,**

12 **ALICE CLEARY,**

13 **PIERRE BLAIS,**

14 **ANNIE NEASHISH,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 La parole est à vous.

19 M. CONSTANT AWASHISH :

20 Bien merci de nous recevoir ce matin, Madame la
21 Commissaire. Salutations également à chaque membre
22 distingué de cette Commission. Je me présente,
23 Constant Awashish, grand chef de la nation
24 Atikamekw. J'aimerais spécifier cependant, vous
25 avez mentionné madame Lucie Dubé, qui est

1 malheureusement absente ce matin pour des
2 raisons... elle a eu des pépins... un accident de
3 voiture. Mais je vous rassure qu'elle est... elle
4 est correcte, il n'y a rien de grave. Donc, elle
5 est remplacée en quelque sorte par Annie Neashish
6 lors de la présentation. Donc, Annie n'est pas...
7 ne fera pas partie du public, elle va faire partie
8 de la présentation.

9 Ceci dit, merci encore une fois de bien
10 nous recevoir aujourd'hui, de bien vouloir nous
11 entendre, d'être curieux également de notre
12 spécificité, de notre expérience, de vouloir en
13 connaître plus sur comment nous travaillons pour
14 aider nos enfants. Le but de notre intervention,
15 c'est sûr que c'est un honneur pour nous de pouvoir
16 participer à l'amélioration des sorts des enfants
17 en généraux (sic), parce que nous on voit la
18 Commission comme outil, mais un instrument
19 également pour la population en général. Oui, on
20 est venu ici pour défendre notre système qui est
21 spécifique à nous, on est venu ici pour promouvoir
22 également le Système auprès des autres Premières
23 Nations, mais également de démontrer que notre
24 système est un système qui fonctionne bien, qui est
25 un système qui est humainement... je pourrais dire

1 qui a un côté plus humain et qui pourrait
2 bénéficier pas seulement aux Premières Nations,
3 mais également à tout l'ensemble des Québécois et
4 des Québécoises. C'est pour ça que nous sommes ici
5 ce matin, puis c'est pour ça que nous sommes ravis
6 de venir faire cette présentation auprès de vous,
7 pour que vous puissiez prendre connaissance de
8 notre expérience et de notre expertise en ce
9 domaine.

10 Aujourd'hui, on vous fait une présentation
11 sommaire de notre système. Je pense que le gros des
12 questions et des détails seront plus discutés lors
13 de la période des questions. Heureusement, avec moi
14 j'ai des experts qui travaillent dans le domaine,
15 qui travaillent vraiment sur le terrain. Ils vont
16 être plus en mesure de vous répondre. Moi, à titre
17 de grand chef et président du conseil de nation
18 Atikamekw, oui je défends le système, oui, j'en
19 parle abondamment dans les médias et auprès des
20 intervenants, mais toute la connaissance, tous les
21 détails du système, la philosophie, bien c'est...
22 c'est les gens qui m'accompagnent qui ont toute
23 cette expertise-là.

24 Donc, je vais vous faire juste un bref
25 rappel de la démarche des Atikameks. Vous savez, la

1 Loi de la protection de la jeunesse a été... a été
2 adoptée en mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).
3 Suite à ça, rapidement, les Premières Nations se
4 sont... se sont soulevées, ont dénoncé cette loi-là
5 qui n'était pas adaptée à leur... à leur réalité.

6 D'ailleurs, déjà en mil neuf cent quatre-
7 vingt-cinq (1985), je crois, les centres des
8 services sociaux avaient déjà dénoncé que le
9 système de la Loi de la protection de la jeunesse
10 était difficilement applicable aux Premières
11 Nations. Déjà, on a des agents de l'État des
12 mandataires de l'État qui venaient déjà démontrer
13 que ça ne fonctionnait pas.

14 Suite à ça, en mil neuf cent quatre-vingt-
15 quatre (1984) la nation Atikamekw et plusieurs
16 autres nations ont en quelque sorte pris en charge
17 les services courants des services sociaux et suite
18 à ça, on a développé une expertise, on a développé
19 une expérience, qui s'est acheminée avec beaucoup
20 de support également de mandataires de l'État,
21 comme vous savez tous. Le point culminant pour la
22 nation atikamekw c'est vraiment mil neuf cent
23 quatre-vingt-dix-sept (1997), où est-ce que la
24 nation Atikamekw s'est dotée d'une politique
25 sociale suite à plusieurs rapports également que

1 vous savez, comme le rapport Jasmin et plusieurs
2 autres, qui venaient vraiment appuyer le fait que
3 la Loi de la protection de la jeunesse s'appliquait
4 difficilement aux Premières Nations.

5 Donc, mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
6 (1997), politique sociale Atikamekw, on veut
7 s'occuper de nos enfants, on veut s'occuper de nos
8 aînés, on veut s'occuper de nos familles. On
9 développe un projet, qui est le Systeme
10 d'intervention Atikamekw. On participe à la
11 modification également de la Loi de la protection
12 de la jeunesse, avec l'insertion de l'article 37.5.
13 En deux mille un (2001), nous avons une entente
14 intérimaire... en deux mille (2000) je veux dire,
15 nous avons une entente intérimaire avec les centres
16 jeunesse pour justement mettre en application notre
17 projet de systeme d'intervention Atikamekw.

18 Suite à ça, pour nous, ça a été une période
19 de négociation, ça a été une période...
20 ironiquement pour nous, ça a été une période où
21 est-ce qu'il fallait démontrer que nous étions
22 capables de nous occuper de nos enfants, alors que
23 nous nous sommes occupés de nos enfants pendant des
24 milliers d'années. Mais ça faisait partie du
25 processus pour le bien-être de nos enfants, on

1 s'est prêté au jeu et aujourd'hui on est en mesure
2 de s'occuper de notre propre protection de la
3 jeunesse. Mais ça n'a pas été... ça n'a pas été si
4 facile que ça. Il y a quand même eu beaucoup de
5 pourparlers, on a... également on n'a pas eu de
6 financement, à l'époque, en ce qui est concerne le
7 développement de ce... de ce projet-là, de notre
8 Système d'intervention. On n'a pas eu de
9 financement dans l'accompagnement de la négociation
10 également. On n'a pas eu de financement spécifique
11 pour la démonstration où notre système
12 fonctionnait.

13 Donc, on l'a fait avec les programmes qui
14 existaient, on s'est démerdés - excusez mon langage
15 - on s'est... on s'est débrouillés auprès de...
16 auprès des gouvernements pour démontrer que notre
17 système était valable, puis qu'il y avait des côtés
18 bénéfiques par rapport à ça. Donc, je vais laisser
19 la parole maintenant à monsieur... à madame Alice
20 Cleary, excusez-moi.

21 Mme ALICE CLEARY :

22 R. Je vais vous parler de certaines particularités du
23 Système d'intervention d'autorité Atikamekw qu'on
24 appelle le SIAA. Nous misons sur une approche
25 communautaire collective pour assurer la protection

1 de nos enfants. Nous, dans la façon de faire, on
2 signale pas, on demande pas l'épellation
3 signalement. On dit que signaler ça veut dire
4 dénoncer, donc on dénonce particulièrement toute
5 une famille aussi. Donc, le mot qu'on utilise le
6 plus dans notre façon de faire c'est alerte. Toute
7 personne qui se préoccupe du devenir d'un enfant
8 pour sa sécurité, doit alerter à l'Alerte
9 Atikamekw.

10 Nous avons aussi développé plusieurs
11 instances qui permettent de solliciter la
12 participation des membres, soit les parents, la
13 famille élargie et la communauté pour qu'ils
14 fassent partie de la solution et non du problème.
15 Entre autres, on a le conseil de famille, le
16 conseil de... le cercle d'aidants qui fait partie
17 du processus, puis le conseil de sages.

18 Nous considérons que les parents, tout
19 comme les enfants, les jeunes, passent par des
20 étapes de vie, donc ils peuvent évoluer. Ce qui
21 veut dire pour nous lorsqu'ils rencontrent des
22 difficultés, il faut prendre vraiment le temps pour
23 se rétablir. Excusez-moi, j'ai perdu ma page. Je
24 suis désolée.

25 Nous nous assurons aussi que la langue

1 atikamekw soit disponible à chacune des étapes,
2 parce que l'importance de la langue atikamekw il y
3 a toute une signification. La langue, pour nous,
4 c'est... il y a quelque chose, c'est vivant, donc
5 les gens doivent comprendre de quoi qu'on parle,
6 c'est important que la langue soit mise de l'avant.

7 Nous nous donnons aussi le temps. Le temps,
8 pour nous, c'est important parce que le temps joue
9 beaucoup dans notre processus d'intervention. Le
10 temps qu'on prend pour préparer les familles, le
11 temps qu'on prend pour rencontrer les famille c'est
12 important pour qu'ils puissent s'approprier eux-
13 mêmes de la situation dans laquelle qu'ils vivent
14 puis nous amener des solutions. Le temps aussi
15 qu'on prend pour les conseils de famille c'est
16 important. Quand on fait des conseils de famille
17 on... ça peut durer une journée, deux journées, on
18 y va vraiment selon les besoins de la famille. Que
19 tous puissent être... qu'ils puissent se sentir
20 compris, qu'ils puissent se sentir impliqués dans
21 le conseil de famille.

22 Je vais aussi parler un petit peu des
23 difficulté qu'on a, les difficultés qu'on a pour
24 appliquer le SCAA. On a à s'adapter à une loi qui a
25 été pas claire pour nous. La majorité de la loi, on

1 doit l'adapter, on est toujours en adaptation. On
2 doit aussi adapter des normes qui nous conviennent
3 pas. Nous devons aussi adapter notre pratique, il y
4 a des outils qui sont pas faits pour nous. Il y a
5 eu un travail qui a été fait dans ce sens-là. Puis
6 aussi la pression qu'on a au niveau de
7 l'intervention québécois est encore présent et
8 important pour nous.

9 Je vais passer quand même la... dans notre
10 façon de faire. Depuis plusieurs années, on a
11 affirmé la détermination aussi des délais maximaux
12 (sic). Ça, c'est des choses qu'on va revenir un peu
13 plus loin dans la présentation de Annie.

14 Juste pour vous dire que dans notre façon
15 de travailler le service courant, il travaille en
16 concert avec les siens, on ne peut pas séparer les
17 deux. Donc, je vais laisser la parole à monsieur
18 Blais, qui est le directeur des services sociaux.
19 Il va vous parler un petit peu de l'ensemble de nos
20 services qu'on a.

21 M. PIERRE BLAIS :

22 Merci, Alice. C'est ça. Ma partie, ça va être de
23 parler de l'organisation, O.K., au niveau des
24 services. Comme Alice disait, les services sociaux
25 forment un tout, autant le volontaire que la

1 protection, c'est les mêmes dirigeants et c'est les
2 mêmes équipes qui travaillent dans ces deux volets-
3 là. Donc, l'information sur les familles, la
4 continuité... la continuité, la collaboration, les
5 gens se perd pas à ce niveau-là. C'est un élément
6 bien important. Et les services sociaux ont à coeur
7 aussi d'être capables d'intervenir à tous les
8 niveaux pour aider les familles.

9 Exemple, on a un projet au niveau de la
10 justice communautaire au niveau des programmes de
11 mesure de rechange, qui nous permettent d'entrer
12 dans les familles pour éviter qu'il ait des drames
13 ou qu'il y ait des situations qui fait qu'il y a
14 des éclatements. Donc, cette intervention-là a
15 aussi un impact au niveau des enfants, le fait
16 qu'on puisse intervenir au niveau des adultes
17 lorsqu'il y a des situations au niveau de la
18 justice. Ça fait que c'est... c'est un élément
19 hyper important.

20 Un autre élément très important c'est le
21 choix que les services sociaux ont fait c'est :
22 plutôt que d'aider les Atikamekws à s'adapter au
23 système, c'est qu'on adapte le système aux
24 Atikamekws. O.K. Ça fait que tout ce qui est en
25 place doit passer par le filtre de la culture.

1 L'exemple que je peux vous donner, c'est...
2 on s'est associé, Marie-Vincent, le Centre Marie-
3 Vincent, qui est une expertise en abus sexuels, on
4 a travaillé pendant trois ans avec eux pour adapter
5 leur expertise aux Atikameks. On a développé deux
6 experts atikamekws qui parlent la langue, O.K.,
7 avec la pratique de... mais c'est vraiment adapté.
8 Les activités et les outils de travail sont
9 vraiment adaptés au niveau des Atikamekws. Et
10 c'est... Alice en a parlé tantôt, dans ces
11 instances-là la langue ne doit pas être un
12 problème, donc on s'assure que les interventions de
13 pointe qui se font à ce niveau-là puissent se faire
14 en atikamekw, donc c'est des gens qui le font.

15 On a aussi... on expérimente, je vous donne
16 un autre exemple. On sait que les pensionnats ont
17 fait des dommages. Puis il y a des... des
18 traumatismes qui se transmettent de génération en
19 génération, ça fait que ce qu'on a mis en place
20 c'est des camps territoriaux qui nous permettent
21 d'aller avec les... c'est un programme de neuf
22 mois, t'as trois mois de préparation, t'as un camp,
23 puis t'as six mois après pour être capable de
24 consolider les acquis. Mais ça nous permet de... ça
25 nous permet d'amener en forêt des familles

1 complètes, familles élargies, pour être capable de
2 discuter de ce que tout le monde sait, mais que
3 personne ne parle, pour être capable d'avoir des
4 séances de pardon ou des éclaircissements par
5 rapport à ce qui s'est passé. Ça fait que ça, c'est
6 une démarche qui se fait avec beaucoup d'activités
7 culturelles.

8 On a aussi mis en place une approche...
9 approche atikamekw. L'approche atikamekw c'est...
10 ça détermine les balises dans lesquelles... c'est
11 la conception avec laquelle on travaille avec les
12 familles. Parce qu'il y a des Allochtones qui
13 travaillent, puis il y a des Autochtones. Il faut
14 que les allochtones qui travaillent, travaillent
15 dans ce cadre-là. Ça fait que cette approche-là,
16 qui a été développée par les services sociaux, a
17 été validée par des aînés. O.K. Pour savoir... pour
18 voir si ça représentait bien, si ça avait du sens.

19 Un des problèmes qu'on vit - puis je pense
20 qu'on n'est pas les seuls à le vivre - c'est le
21 recrutement. O.K. Il manque de personnel. Et les
22 conditions pour les gens qui travaillent... qui
23 viennent de l'extérieur pour aller travailler dans
24 les communautés, c'est sûr qu'il y a un problème
25 d'hébergement. On essaye d'avoir des conditions qui

1 sont comparables, mais il n'en demeure pas moins
2 que tu ne peux pas aller à Manawan ou Wamon avec
3 une Yaris, ça prend un « pick-up », ça prend un
4 gros véhicule, donc il y a des frais qui sont
5 supplémentaires par rapport à tout ça, là, que les
6 employés doivent absorber. Ça fait que ça, ça amène
7 des inconvénients puis un roulement de personnel.

8 Une difficulté qu'on a aussi, puis il y a
9 un comité qui travaille là-dessus, puis qu'on
10 espère avancer, c'est l'impact des codes de
11 profession... des professions. O.K. Qui,
12 malheureusement, avec le taux de scolarisation des
13 Atikamekws, l'exemple, pour faire de l'évaluation,
14 il faut avoir un acte réservé ou faire partie d'un
15 ordre. On a peu d'Atikamekws qui peuvent faire ça,
16 donc l'évaluation se fait à partir d'une réflexion
17 occidentale.

18 Donc, il faut... au niveau de
19 l'autodétermination, ce que les services sociaux
20 Atikamekw Onikam pensent c'est que la qualité de
21 services est hyper importante, il faut que ça se
22 fasse dans le respect de la culture et tout ça, et
23 on pense être en mesure de davantage définir
24 qu'est-ce que ça prend pour être capable de faire
25 une évaluation, d'être capable de former notre

1 personnel à travers les compétences qui doivent
2 être là. Puis quand je parle de compétences, il
3 faut en quelque part qu'il y ait une reconnaissance
4 des compétences. L'intervenant qui parle la langue,
5 l'intervenant qui connaît le modèle... qui
6 connaît... qui a une connaissance du fonctionnement
7 dans une communauté, O.K., qui a déjà participé à
8 des... à des interventions culturelles, il a un pas
9 d'avance sur beaucoup d'intervenants. Ça fait que
10 c'est... c'est ce modèle-là, c'est ces compétences-
11 là qu'on veut faire émerger.

12 Le financement. On en a... le grand chef en
13 a parlé un petit peu tantôt. Une des difficultés
14 qu'on avait... une des difficulté qu'on avait c'est
15 qu'il y a beaucoup d'argent qui vient à l'intérieur
16 de projets. Au lieu d'être des programmes c'est des
17 projets. O.K. Un projet, il y a un début puis une
18 fin. Alice en a parlé tantôt. Le temps ne se vit
19 pas de la même façon, ça fait que souvent on a un
20 financement pour un projet, on a juste le temps
21 d'installer le projet. On ne peut pas l'apprécier
22 que c'est déjà terminé, on ne sait pas s'il va être
23 renouvelé. Donc, c'est difficile de recruter parce
24 que les gens embarquent pas sur des projets court
25 terme. Et si les gens embarquent puis développent

1 une expertise, on n'est pas sûrs qu'on va être
2 capable de les conserver s'ils ne vont pas là-
3 dedans. Ça fait que là le temps...

4 Une dernière chose. On a rencontré la
5 CDPDJ, la Commission des droits de la personne et
6 de la jeunesse à Montréal, puis on a eu des
7 félicitations pour l'approche. Ça fait que je
8 laisse madame Neashish.

9 Mme ANNIE NEASHISH :

10 Oui, bonjour. Moi, j'aimerais amener un point,
11 c'est la question des délais maximaux qui sont
12 prévus à la loi. Avant novembre deux mille dix-huit
13 (2018) c'était véritablement un enjeu pour la
14 nation atikamekw. Il faut comprendre que les délais
15 maximaux viennent comme en contradiction avec la
16 vision atikamekw, qui concerne l'intérêt de
17 l'enfant. La conception atikamekw de l'intérêt de
18 l'enfant n'est pas la même que celle occidentale
19 et... bien du point de vue occidental. Puis ce
20 qu'on comprend du point de vue occidental, c'est la
21 théorie de l'attachement. Pour nous, la nation
22 atikamekw, on a vraiment aussi... comment dire, on
23 a une... on donne une importance à la stabilité de
24 l'enfant, mais cette stabilité-là va prendre une
25 autre forme que les délais maximaux

1 Depuis qu'on a pris en charge notre
2 entente, le SCAA, pour nous, on a mis en place
3 différentes instances dans la nation atikamekw pour
4 les services sociaux, toujours en vue de l'intérêt
5 de l'enfant, mais l'importance est donnée vraiment
6 à la responsabilisation des parents. C'est le
7 parent qui est responsable en premier lieu de
8 s'occuper puis d'assurer la protection de son
9 enfant. Mais pour aider ces parents-là pendant une
10 période de désorganisation, là on met en place le
11 conseil de famille. Donc, on laisse le temps aux
12 parents de pouvoir se réorganiser, de pouvoir
13 trouver les outils.

14 Puis c'est pas dans une contrainte, dans
15 une balise de temps parce que ça peut être perçu
16 pour le parent comme étant peut-être un échec à
17 l'avance. Ça fait qu'on leur permet de s'aider,
18 tout en assurant la stabilité des enfants parce
19 qu'on les place souvent dans la famille élargie.
20 Puis quand l'enfant est dans sa famille élargie, il
21 a toujours des contacts avec ses parents quand
22 même, donc le lien se fait, se crée quand même.

23 Et puis dans la notion de la famille
24 élargie, on sait que les enfants ont des liens,
25 créent des liens avec d'autres dispensateurs de

1 soins, comme les grands-parents, les tantes,
2 d'autres personnes significatives. Donc, je
3 pourrais plus élaborer la question, là, plus tard,
4 puis je vais laisser la parole à... au grand chef.

5 M. CONSTANT AWASHISH :

6 Oui, juste en terminant, c'est de rappeler que...
7 bien pour nous, c'est de rappeler que notre Systeme
8 d'intervention fonctionne très bien, ça permet
9 également une amélioration du système... bien
10 l'administration de la justice, je pense que ça
11 contribue à renforcer la confiance que le public a
12 face au système de justice. Et pour nous, qu'est-ce
13 qu'on veut, bien c'est vraiment une plus grande
14 collaboration du gouvernement. La recommandation
15 que nous faisons, c'est vraiment de... que le
16 gouvernement collabore avec les Premières Nations
17 au niveau de l'autonomie dans la protection de la
18 jeunesse, pour qu'on puisse tous ensemble grandir
19 vers de meilleurs... de meilleurs cieux. Et voilà
20 ce qu'on demande, c'est vraiment que le
21 gouvernement puisse prendre les Atikamekws comme
22 exemple et qu'il puisse reproduire cet exemple-là
23 auprès des autres Premières Nations. Mais également
24 de prendre notre expérience et notre expertise pour
25 en faire bénéficier tous les Québécois et les

1 Québécoises.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. Oui, vous avez sûrement des félicitations de
4 notre greffière dans le temps. Merci pour votre
5 présentation. On va débiter la période de question
6 avec Jean-Marc Potvin.

7 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

8 Q. **[1]** Alors merci beaucoup de venir témoigner devant
9 la Commission. Puis je pense que les commissaires
10 vous prendre la parole tour à tour, mais je pense
11 qu'on est tous impressionnés puis en admiration
12 face à ce que... à la démarche que vous avez faite,
13 puis je pense qu'il faut... cette démarche-là
14 inspire le plus grand respect et il se dégage de
15 votre démarche une très, très grande humanité, puis
16 vous avez probablement raison de dire que ça
17 pourrait inspirer bien au-delà des communautés
18 autochtones.

19 Ça fait que peut-être que ma première
20 question va concerner justement cette démarche-là
21 puis les difficultés que vous avez rencontrées.
22 Plusieurs nous ont dit que tout ce processus-là, il
23 était extrêmement exigeant, extrêmement lourd, long
24 aussi. Vous avez amorcé ça il y a quand même... on
25 peut dire presque des décennies, pour arriver à

1 l'aboutissement aujourd'hui. Comment on pourrait
2 améliorer ce processus-là visant une prise en
3 charge de la protection de la jeunesse par les
4 communautés et en regard des difficultés que vous
5 avez pu rencontrer, par exemple?

6 M. CONSTANT AWASHISH :

7 R. Simplement pour répondre à votre question, je pense
8 qu'il faut... il y a deux volets à la réponse que
9 je vais vous donner. Premièrement, je pense que
10 c'est... de mon point de vue, au niveau politique,
11 c'est vraiment... je pense qu'il faut une plus
12 grande ouverture des gouvernements quand il
13 vient... quand il vient le temps de parler des
14 Premières Nations et de leurs demandes. Souvent
15 encore, puis on ne le voit pas juste dans la
16 protection de la jeunesse, on le voit partout, dans
17 tous les domaines, quand ça concerne les Premières
18 Nations souvent c'est des... c'est des... on
19 commence par une porte qui est fermée.

20 Il y a toujours... la carapace est très
21 présente. Il faut toujours gratter très fort pour
22 pouvoir avoir une... une écoute sincère et de bonne
23 foi. Je pense que c'est la plus grande difficulté
24 auxquelles les Premières Nations font face d'un
25 gouvernement à l'autre. C'est toujours cette peur

1 qui habite les gens en général par rapport aux
2 Premières Nations. Les mythes qui sont véhiculés
3 face au... sur les Premières Nations ne contribuent
4 pas à une... une confiance des gouvernements.

5 Nous, qu'est-ce qu'on demande, c'est
6 toujours d'avoir une meilleure place dans la
7 société. On demande juste de pouvoir mieux
8 contribuer. Il faut connaître la réalité sociale,
9 il faut connaître la réalité économique dans nos
10 communautés. Je pense que c'est vrai que quand on
11 regarde le bilan actuel des Premières Nations,
12 souvent l'image que les gens ont c'est... c'est un
13 peu négatif, mais c'est normal. On est quand même
14 soixante (60) ans en arrière au niveau du
15 développement économique. On n'avance pas à la même
16 vitesse. Là, il y a une possibilité d'avancer à la
17 même vitesse, mais il faut juste avoir une
18 meilleure collaboration des gouvernements.

19 Ça a commencé à ce niveau-là la
20 problématique. Sur quoi on a fait face au début,
21 les obstacles qu'on a eus : c'est la méfiance,
22 c'est le climat, c'est l'idée que, t'sais, nous, on
23 n'était pas capables de s'occuper de nos enfants,
24 alors qu'on le savait qu'on était capables de
25 s'occuper de nos enfants. Il a fallu le prouver

1 pendant vingt (20) ans qu'on était capables de
2 s'occuper de nos enfants. Puis je pense qu'à la
3 base c'est une méconnaissance, une éducation, une
4 sensibilisation des élus, que ce soient des
5 députés, que ce soient des ministres, je pense que
6 tout le monde a besoin d'en connaître plus sur les
7 Premières Nations, la réalité. Puis que les gens
8 devraient être conscients qu'on peut contribuer
9 beaucoup plus à la société, qu'on est une plus-
10 value autant économique, culturelle, mais également
11 qu'on peut contribuer à l'avancement, à l'éveil de
12 la société en général. Je pense que c'est là que
13 vient vraiment le pépin au niveau politique. Mais
14 dans les détails, tout ce qui est technique, je
15 vais laisser la parole à Pierre Blais, il va mieux
16 vous expliquer vraiment les... les obstacles
17 techniques qu'il y a eus pendant le processus de
18 mise en place.

19 M. PIERRE BLAIS :

20 C'est ça, dans... il faut dire que tout le
21 processus a quand même une grosse prédominance au
22 niveau juridique, O.K., les différentes lois, pour
23 s'assurer que tout le monde est respecté, que les
24 droits des enfants, les droits des parents soient
25 respectés là-dedans. Ça fait qu'il y a eu beaucoup

1 de démarches qui se sont faites entre juristes, là,
2 pour savoir : est-ce que la virgule est au bon
3 endroit? Puis est-ce que ça veut dire la même
4 chose? Ça fait que ça, ça a été un phénomène qui...
5 qui a pris du temps, O.K., par rapport à ça.

6 Q. [2] Qui traduit un manque de confiance ou parce que
7 c'est complexe, tout simplement?

8 M. CONSTANT AWASHISH :

9 R. Je pense qu'il y a un petit peu des deux, il y a un
10 petit peu des deux, mais je pense que c'est
11 complexe aussi, mais il y a un petit peu des deux.
12 Parce que ce qu'on a senti c'est : adaptez votre
13 système, mais rentrez dans notre moule. Ça fait que
14 ça, ça passait plus serré un petit peu, là, ça fait
15 je pense qu'avec les années... puis à travers tout
16 ça, oui, il y a eu des difficultés, mais il y a eu
17 aussi le fait qu'on a pu travailler avec des DPJ
18 qui avaient une certaine ouverture. O.K. Ce qui
19 nous a permis de cheminer. Ça fait que c'est pas
20 nécessairement le système, c'est les individus qui
21 nous ont permis de cheminer un peu plus rapidement.
22 Il demeure... il demeure que ça a été quand même
23 long, mais c'est vraiment le...

24 Je donne un exemple, le système PIJ, O.K.,
25 qui recueille toutes les informations. Nous autres,

1 ce que... Alice l'a nommé tantôt, il y a des termes
2 qui sont différents, il y a des approches qui
3 ont... au niveau... au niveau d'un signalement, une
4 évaluation c'est une amorce. O.K. On nous avait dit
5 que dans le système PIJ, on pouvait adapter le
6 système PIJ pour nous retrouver. O.K. On est tous
7 heureux d'être contents, on a fait une démarche
8 pour essayer de trouver un système qui nous
9 représentait puis tout ça, mais ils nous ont dit :
10 « Non, avec PIJ ça va être plus facile pour
11 l'échange d'informations ». Sauf que quand c'est
12 venu le temps de le réaliser : « Non, non, ça vous
13 ne pouvez pas changer ça, ça vous ne pouvez pas
14 faire ça ». Ça fait qu'on se retrouve avec un
15 système qui est à la québécoise, O.K., puis on ne
16 se retrouve pas là-dedans. Puis ce qu'on veut
17 surtout pas, c'est de mettre ça dans les... dans
18 les ordinateurs des intervenants pour que quand ils
19 ont à compiler de l'information dans ces dossiers-
20 là, qu'ils se retrouvent dans le système québécois.
21 On veut éviter ça.

22 Ça fait qu'il y a eu beaucoup, il y a
23 beaucoup de négociations qui se font à ce niveau-
24 là. Ça fait que ça, ça fait partie des... des
25 embûches, là, qu'on a pu vivre par rapport à ce

1 phénomène-là.

2 Q. **[3]** Peut-être une autre question, c'est concernant
3 le défi d'une démarche comme celle-là, mais pour
4 les communautés, pour vos communautés, là, parce
5 qu'évidemment c'est une prise en charge par les
6 autorités, par l'autorité atikamekw, de la prise en
7 charge. Certains nous ont dit : il y a un rythme à
8 respecter dans ça, il y a des enjeux à adresser
9 aussi dans ça, comment ça s'est vécu chez vous?

10 R. Comment ça s'est vécu, je pense qu'à l'époque les
11 gens vivaient une frustration face à la DPJ, donc
12 ça a été quand même bien accueilli auprès de nos
13 communautés. Maintenant, quand vient le temps de
14 toucher à des enfants, peu importe la culture,
15 c'est pas toujours... c'est presque une tâche
16 ingrate, donc souvent ça a été beaucoup de
17 sensibilisation, de leur expliquer, t'sais, leur
18 propre démarche qui a été développée par eux-mêmes.
19 Donc, c'est vraiment l'éducation. C'est de faire la
20 démonstration que... L'approche n'est pas
21 nécessairement pareille. Comme la DPJ, souvent, les
22 gens t'arrivent avec... T'sais, il y a une alerte,
23 il y a une approche. T'sais, on approche la
24 famille. Le premier réflexe d'un parent, peu
25 importe c'est qui, que ce soit... peu importe la

1 culture, c'est... il y a comme un réflexe de
2 défense.

3 Mais avec l'approche que nous avons, faire
4 participer les gens, l'entourage, faire participer
5 la famille, les gens de confiance de l'enfant, mais
6 également des parents. Je ne l'ai pas mentionné
7 tantôt, mais le système d'intervention atikamekw,
8 on n'a pas réinventé la roue en quelque sorte. On a
9 peut-être changé un peu la couleur, un peu de
10 matériel, mais on n'a pas réinventé la roue,
11 t'sais, au point où est-ce qu'on ne reconnaît plus
12 vraiment le système.

13 Qu'est-ce qui a changé dans l'approche
14 atikamekw, c'est la philosophie d'approche. C'est
15 de comprendre que les parents, c'est des êtres
16 humains, ils ont une histoire en arrière d'eux, il
17 faut leur faire parler. Il faut les aider
18 également. C'est de comprendre également que les
19 enfants ont leur histoire, ont leur entourage. Et
20 qu'est-ce qui est bénéfique également pour la
21 communauté, c'est la promiscuité. Les gens, on se
22 connaît beaucoup. T'sais, on sait à peu près c'est
23 quoi les liens. On sait comment, t'sais, s'assurer
24 qu'ils sont bien entourés, qu'il y a les bonnes
25 personnes qui font partie de l'intervention.

1 Donc, oui, en quelque sorte il y a quelques
2 apprentissage, quelques sensibilisations à faire
3 auprès de nos communautés. Mais en majorité, ça a
4 été très bien accueilli. Puis encore aujourd'hui,
5 les gens sont satisfaits malgré, comme dans tout
6 système, il y a des choses à améliorer, à peaufiner
7 je pourrais dire. Mais au niveau de l'éducation, je
8 pense, ça s'améliore. T'sais, c'est vraiment de
9 faire la distinction entre notre système et la DPJ.

10 Q. **[4]** Ça fait que c'est quand même une autorité qui
11 s'exerce, mais elle s'exerce de manière différente
12 dans la communauté de façon, une meilleure
13 compréhension culturelle, et c'est bien accepté,
14 c'est ce que je comprends?

15 R. Bien, la culture atikamekw, en langue atikamekw,
16 des intervenants atikamekws, c'est, comme vous le
17 dites, s'est culturellement adaptée. Comme j'ai
18 mentionné tantôt, on n'a pas réinventé les choses,
19 on l'a adapté à nos besoins. C'est le système qu'on
20 a adapté aux besoins atikamekws en réalité.

21 Q. **[5]** Hum, hum.

22 R. Je vais laisser Alice, elle a quelque chose à
23 mentionner.

24 Mme ALICE CLEARY :

25 R. On était au début un projet pilote, puis ça fait

1 quand même vingt (20) ans que le système
2 d'intervention d'autorité atikamekw, on a quand
3 même eu des réussites. Le but premier du système,
4 c'est la mobilisation de la famille, l'implication
5 de la famille. Puis juste pour vous dire, depuis
6 novembre, depuis qu'on a signé l'entente en
7 autonomie, on a de plus en plus d'alertes. Pour
8 nous, les gens nous font confiance. Il y a des gens
9 autour des enfants qui souhaitent qu'on intervienne
10 pour la sécurité des enfants. Donc, pour nous, la
11 confiance est là. Puis les conseils de famille
12 qu'on fait, ça rejoint la famille.

13 Juste pour vous dire aussi, des fois, on va
14 recevoir des alertes. Il y a beaucoup la question
15 aussi au niveau du logement, parce que le système
16 fonctionne, parce qu'on a besoin des gens autour,
17 les partenaires autour. Donc, quand on intervient,
18 quand on parle de logement, les gens vivent en
19 communauté, ils vivent dans une même maison.
20 Parfois, il y a plusieurs familles dans une maison.
21 Donc, le filet de sécurité est là pour les enfants.
22 Il s'agit seulement de prendre contact avec eux
23 puis de voir de quelle façon qu'ils veulent
24 apporter une sécurité aux enfants pour justement
25 éviter la récurrence.

1 Donc, l'important de la famille est
2 vraiment misé dans l'intervention, la communauté
3 aussi. Juste pour vous dire aussi qu'on a très peu
4 d'enfants, de bébés alertes justement parce que nos
5 partenaires ont mis en place un service pour les
6 enfants. Dès le début de la grossesse, les mamans
7 sont prises en charge. Donc, on a aussi nos
8 ressources qui existent dans l'organisation, le
9 Centre Asperimowin, dont ils accueillent les
10 femmes. Puis quand on intervient, on fait appel à
11 eux autres pour justement pour héberger
12 temporairement des femmes avec leurs enfants. Donc,
13 c'est une façon de faire que la communauté doit
14 être impliquée. La protection des enfants, c'est
15 une responsabilité collective. C'est ce qu'on
16 essaie de sensibiliser la population. Donc, les
17 gens maintenant prennent parti au niveau de la
18 protection des enfants.

19 M. PIERRE BLAIS :

20 R. Je pourrais peut-être rajouter, puis Constant en a
21 parlé tantôt. Pourquoi ça fonctionne? C'est que, on
22 n'a rien inventé, c'est des choses que,
23 ancestralement, ça se faisait. Dans le passé, ça se
24 faisait. Les sages, la position des sages, la
25 position des grands-parents, O.K., le rôle qu'ils

1 jouaient par rapport à leur fille qui avait des
2 enfants. C'est ça qu'on remet en place. Donc c'est
3 du connu. C'est facilitant.

4 Q. **[6]** Merci beaucoup. Impressionnant!

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

7 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

8 Q. **[7]** Chef Awashish, messieurs, dames, merci d'être
9 ici. Également, c'est impressionnant ce que vous
10 faites. Écoutez, vous voyez l'argumentation, une
11 réduction de quatre-vingts pour cent (80 %) de la
12 judiciarisation des cas, c'est vraiment exemplaire.
13 C'est un exemple pour toute la société québécoise.
14 Je vous entends, je vous entends parler, vous
15 parlez beaucoup d'adaptation du système de la
16 Protection de la jeunesse aux réalités des
17 communautés atikamekws. C'est un sujet qui revient
18 souvent dans nos différents témoignages la question
19 de l'adaptation versus la création d'un système
20 distinct.

21 Vous, depuis longtemps, vous êtes enligné
22 sur cette question-là de l'adaptation. Et dans le
23 cadre de l'article 37.5 qui permet cette adaptation
24 aux Premières Nations, j'aimerais que vous nous
25 parliez des limites et des bénéfices de 37.5,

1 surtout peut-être les limites, qu'on doit dépasser
2 pour arriver à une véritable protection de la
3 jeunesse et de l'enfance dans les Premières
4 Nations.

5 M. CONSTANT AWASHISH :

6 R. Merci pour votre question. C'est sûr que tout
7 système n'est pas parfait. Je l'ai mentionné
8 tantôt. Il y a toujours du peaufinage à faire au
9 niveau de notre système. Mais en général ça
10 représente beaucoup les besoins et ça représente
11 beaucoup qu'est-ce que nous sommes culturellement.
12 Ça représente également ce que nous pratiquons
13 depuis des milliers d'années. Maintenant, les
14 choses ont changé un peu. Il y a eu une certaine
15 coupure avec les pensionnats. Mais tranquillement
16 on revient à ce que nous étions. Tranquillement on
17 revient avec nos valeurs et notre philosophie.
18 C'est ce qu'on amène auprès, t'sais, de notre
19 système.

20 Comme j'ai mentionné tantôt, on ne peut pas
21 réinventer la roue. Quand on parle de protection de
22 la jeunesse, quand on parle de s'occuper des
23 enfants, t'sais, il y a quand même un processus
24 rigoureux à faire. Puis d'un pays à l'autre, d'un
25 système à l'autre, d'une province à l'autre, le

1 système se reproduit presque identiquement. Mais
2 pour nous, c'est vraiment au niveau de la
3 philosophie qui fait la grande différence. Puis
4 c'est ce qu'on applique présentement avec notre
5 système d'intervention. Puis je pense que c'est le
6 point le plus important qu'il faut comprendre.

7 Les limites, c'est sûr que 37.5, ça nous a
8 apporté beaucoup. Ça nous a apporté, t'sais,
9 énormément au niveau de la permissibilité d'être
10 culturellement adapté dans nos interventions.
11 Maintenant, peut-être à un autre niveau, t'sais, ça
12 peut être dans tous les domaines où est-ce que...
13 Tantôt, j'ai mentionné... Quand on parle des
14 Premières Nations, c'est souvent cette peur, c'est
15 souvent la porte qui est fermée. On commence
16 toujours avec une porte fermée. Je pense que, à
17 tous les niveaux, il faut que le gouvernement
18 arrête d'avoir peur de nous puis qu'il nous voit
19 comme des alliés dans l'avancement de la société en
20 général.

21 Puis je pense, les limites se situent à ce
22 niveau-là. C'est au niveau politique. Parce que
23 dans le système, il y a des choses qu'on peut
24 améliorer. Et également je pense, au niveau de tout
25 ce qui est autodétermination, autonomie des

1 Premières Nations, il y a une confiance qui devrait
2 être plus grande face aux Premières Nations. Puis
3 je pense que c'est là la limite.

4 M. PIERRE BLAIS :

5 R. Pour répondre à votre question en termes de
6 cheminement, au niveau de l'intérêt de l'enfant, de
7 son droit identitaire, O.K. Nous avons déjà dans le
8 système beaucoup de familles d'accueil atikamekw,
9 des familles élargies. Donc, il y a de moins en
10 moins de jeunes Atikamekws qui se retrouvent dans
11 des familles d'accueil allochtones. Si on les garde
12 dans des familles atikamekws ou dans leur famille
13 élargie, la culture demeure présente, O.K.

14 Ça fait qu'il y a un processus. Les
15 situations sont regardées de cas à cas. On a à
16 s'assurer de répondre à l'intérêt de l'enfant par
17 rapport à sa stabilité et tout ça. Mais la
18 philosophie est que les parents, les familles
19 peuvent cheminer. Ça fait qu'on a à observer,
20 savoir, il y a-tu une opportunité pour que l'enfant
21 revienne dans sa culture. Et, ça, c'est des choses
22 qui sont observées. Ce qu'on mise, ce que le
23 système mise, c'est d'avoir... Puis je parlais
24 tantôt des compétences culturelles, c'est qu'il y
25 ait de plus en plus d'intervenants atikamekws,

1 qu'on ait de plus en plus de ressources atikamekws
2 pour que les jeunes atikamekws demeurent dans leur
3 culture.

4 Q. [8] Vous avez évoqué les questions de financement
5 dans la mise en place, l'implantation, très peu de
6 moyens. En quoi la question... Vous avez également
7 parlé de financement par projet qui constitue un
8 problème. Est-ce que ça existe encore ce mode de
9 financement par projet chez vous? Et en quoi la
10 question du financement constitue un frein ou pour
11 une véritable protection de la jeunesse dans les
12 communautés atikamekws?

13 R. L'exemple que je peux donner, puis j'ai oublié de
14 le nommer tantôt, il y a quand même des standards
15 qui sont définis pour un intervenant, c'est quoi un
16 « caseload », c'est quoi le nombre de suivis qu'il
17 doit faire, O.K. On ne peut pas appliquer ce même
18 standard-là aux intervenants dans les communautés.
19 L'intervenant qui doit aller au tribunal, de
20 Manawan, qui doit aller au tribunal à Joliette,
21 c'est deux jours, O.K. Il faut qu'il monte, il fait
22 sa journée, il faut qu'il retourne, O.K. Ça fait
23 que tu ne peux pas lui donner le même « caseload »
24 que quelqu'un qui est en ville puis qui intervient
25 chez le voisin. Donc, le financement ne peut pas se

1 faire par rapport à ces standards-là, O.K., parce
2 que ce n'est pas représentatif.

3 Alice le nommait tantôt, un conseil de
4 famille qui dure une journée et demie, c'est
5 possible. Et si vous saviez comment cette nuit-là
6 est importante dans le système, où est-ce que la
7 famille est capable de prendre un recul. C'est de
8 l'investissement au niveau des enfants de prendre
9 ce temps-là. Mais on ne peut pas demander à
10 l'intervenant d'être en conseil de famille, puis
11 d'être dans les autres maisons. Donc, au niveau du
12 financement, il faut que ce soit évalué en fonction
13 des résultats, mais en fonction de la réalité
14 géographique puis de la réalité de l'approche.

15 Q. [9] Est-ce que le système reconnaît ce... d'un
16 point de vue financier reconnaît cette nuit-là?

17 R. Je vous dirais qu'il y a une forme de
18 reconnaissance, O.K. C'est quand même... On a quand
19 même eu une ouverture des gouvernements. On
20 travaille encore beaucoup ça. Mais on veut...
21 T'sais, je parlais de projets et de programmes.
22 Lors de la dernière négociation qu'on a faite au
23 niveau du budget, il y a les camps territoriaux qui
24 étaient un projet. On a réussi à convaincre le
25 gouvernement que c'est un outil d'intervention. Il

1 faut que ça fasse partie du budget de
2 fonctionnement pour qu'il soit toujours là.

3 Ça fait que, graine à graine, c'est ces
4 choses-là. Je reviens sur la question de
5 l'évolution au niveau des compétences culturelles.
6 C'est ces démonstrations-là qu'il faut faire pour
7 finalement être capable d'avoir le financement.
8 Mais le financement par projet, comme je vous
9 disais tantôt, c'est s'installer, monter le projet,
10 puis il y a toute la reddition de comptes. Il faut
11 qu'on rentre dans la boîte, O.K.

12 T'sais, on a eu des ouvertures à un moment
13 donné où est-ce que des gouvernements ont commencé
14 à nous dire on va vous donner l'argent, puis dites-
15 nous ce que vous allez faire avec, plutôt que de
16 dire vous allez faire ça avec. Ça fait qu'il y a
17 des changements qui se font, mais c'est de façon
18 très évolutive.

19 Q. **[10]** Je vous entends parler. On dirait que vous
20 êtes encore dans une logique un peu paternaliste.
21 C'est-à-dire, on vous demande de faire des preuves,
22 on veut voir si vous êtes capable. Est-ce que vous
23 croyez que vous êtes toujours dans cette optique-là
24 ou que c'est déjà dépassé ou que c'est un défi
25 qu'on doit parler d'un véritable partenariat?

1 M. CONSTANT AWASHISH :

2 R. Je pense, comme j'ai dit tantôt, quand on parle
3 d'Autochtones, cette méfiance face à nous est
4 toujours présente. C'est sûr que, nous, nous avons
5 eu l'opportunité de le démontrer sur une période de
6 vingt (20) ans, même trente (30) ans. Comme Pierre
7 le mentionnait tantôt, il a fallu démontrer que
8 c'était des outils d'intervention que nous
9 développons avant d'avoir un vrai financement par
10 rapport à notre système.

11 Mais ceci dit, en général, je pense, on a
12 une longueur d'avance sur tout le monde. Puis je
13 pense que le travail que les Atikamekws ont fait à
14 ce niveau-là, les autres Premières Nations n'auront
15 pas à faire ce travail-là, parce qu'on a déjà
16 démontré auprès des gouvernements que ces choses-là
17 servent pour l'intervention qui est culturellement
18 adaptée aux besoins des Premières Nations.

19 Q. **[11]** Peut-être une dernière question dans le temps
20 qu'il nous reste. Vous avez parlé des conditions
21 socioéconomiques qui peuvent être difficiles dans
22 les communautés atikamekws. En quoi ces conditions-
23 là produisent des problèmes concernant les enfants
24 et les jeunes? Comment ça s'exprime ces conditions
25 socioéconomiques?

1 R. Je pense que ce n'est pas un secret de
2 Polichinelle. Partout au Canada, on a été sous-
3 financé au niveau de l'éducation, au niveau de la
4 santé, au niveau également des logements. C'est un
5 des obstacles, un des défis auquel on fait face. Je
6 pense que, tantôt, Pierre l'a mentionné rapidement.
7 C'est un des défis auquel on fait face dans nos
8 communautés. On veut garder nos enfants le plus
9 près possible de leur culture lors d'interventions,
10 lors de l'application de notre système. Mais encore
11 une fois, souvent, on a de la difficulté à combler
12 les besoins nécessaires.

13 Mais il y a une mobilisation actuellement
14 dans les communautés atikamekws où est-ce qu'on
15 tente par tous les moyens de combler... bien, de
16 régler cette question-là de logements et d'offrir
17 aux jeunes familles un endroit où demeurer. Mais
18 encore là, on a besoin beaucoup de collaboration et
19 d'ouverture de la part des gouvernements.

20 Q. **[12]** Je vous remercie.

21 Mme ALICE CLEARY :

22 R. Je vais peut-être juste rajouter. Dans
23 l'intervention qu'on fait, quand on regarde au
24 niveau des besoins des enfants, au niveau des
25 parents, si on veut intervenir pour les aider,

1 l'accès aux services professionnels, c'est
2 difficile pour nous quand on réfère des enfants ou
3 des parents vers des services professionnels,
4 justement parce que, dans notre communauté, il n'y
5 a pas des professionnels qui sont là, comme au
6 niveau de la province. Donc, la liste d'attente,
7 des fois, on vit avec une liste d'attente quand on
8 doit référer un enfant qui a un besoin spécial.
9 C'est un peu le défi qu'on a aussi à vivre au
10 niveau de l'accès aux services professionnels.

11 Q. **[13]** Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

14 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

15 Q. **[14]** Bonjour messieurs, mesdames. D'abord, je veux
16 souligner comme vous êtes inspirants. Vous avez
17 réussi à traduire cette inspiration-là, cette
18 vision-là en action. Puis à force de persévérance,
19 on le voit bien. Alors bravo. Puis ce que je vous
20 dirais, c'est que vous parlez d'adaptation du
21 système de protection aux besoins atikamekws. Mais
22 on peut saluer votre système qui incarne des
23 principes à la base de la protection des enfants,
24 soit la responsabilité collective. Et vous avez
25 réussi à l'incarner. Alors bravo parce que je pense

1 que c'est un grand... c'est une grande difficulté
2 du système de protection québécois. Et quand vous
3 parlez comment on peut inspirer non seulement les
4 Premières Nations mais aussi l'ensemble de la
5 société québécoise, bien, je pense que vous en êtes
6 un très bel exemple.

7 Ma question, j'en ai plusieurs. On parle
8 bien sûr de stabilité des enfants. Vous en êtes
9 très préoccupés, on le voit. Bien sûr, vous avez
10 parlé, Maître Neashish, bon, des durées maximales.
11 On a entendu plusieurs témoins depuis les deux
12 derniers jours venir réclamer des exemptions pour
13 les Autochtones aux durées maximales d'hébergement,
14 que, pour les Autochtones, la notion de stabilité
15 des enfants n'est pas la même que telle qu'on la
16 conçoit dans notre société québécoise, toute la
17 notion des projets de vie. Et que plusieurs enfants
18 autochtones doivent être retirés de leur communauté
19 parce que, souvent, les critères de reconnaissance
20 des familles d'accueil ne sont pas rencontrés.
21 Donc, les familles d'accueil ne sont pas
22 accréditées. Ce qui fait qu'il y a plusieurs
23 enfants autochtones qui sont retirés de leur
24 communauté.

25 Comment vous arrivez... Bon. Ma question a

1 plusieurs volets. Bon. D'une part, face aux durées
2 maximales, ce que je comprends, peut-être que vous
3 me corrigerez, c'est que, en confiant un enfant à
4 un cercle de famille, bien, dans le fond, les
5 durées maximales ne s'appliquent pas. Est-ce que
6 c'est comme ça que je dois comprendre? Est-ce que
7 la personne à qui l'enfant est confié est considéré
8 comme une famille d'accueil de proximité quand on
9 prend notre langage?

10 Mme ALICE CLEARY :

11 R. Dès le début de l'intervention, nous, notre porte
12 d'entrée, c'est le service courant. Tantôt, on
13 disait qu'on ne peut pas séparer les deux. Donc,
14 lorsqu'on reçoit une alerte, le travail se fait
15 déjà en service courant. On reçoit l'alerte, mais
16 on peut aussi le diriger vers le service courant
17 quand ça ne nécessite pas une protection. Nous, dès
18 le début, même en service courant, on implique déjà
19 la famille élargie. Il y a déjà une personne qui
20 est identifiée par les parents selon laquelle
21 l'enfant peut être pris en charge ou être soit
22 temporairement ou déjà là l'enfant est déjà... La
23 plupart du temps, c'est les grands-parents.

24 Donc, dans tout le processus quand on
25 intervient dans la famille, c'est important que les

1 parents puissent être capables d'identifier des
2 personnes en qui ils ont confiance et aussi
3 l'enfant est à l'aise. On parle de l'attachement
4 aussi dans le processus. Mais, nous, l'attachement
5 multiple, on y croit parce que l'enfant, étant
6 donné que la famille, ils vivent ensemble, l'enfant
7 a déjà plusieurs figures significatives
8 d'attachement qu'il peut vivre. Donc, c'est plus
9 facile pour l'enfant et plus sécurisant pour
10 l'enfant quand on le confie à des personnes que
11 déjà il connaît puis il vit dans la même maison. Au
12 niveau de...

13 Q. [15] Est-ce que vous réclamez effectivement, à
14 l'instar de d'autres témoins, l'exemption pour les
15 communautés autochtones, pour les Autochtones,
16 l'application des durées maximales d'hébergement?
17 Est-ce que c'est... Ou ce que je peux comprendre,
18 c'est que vous tentez d'orienter davantage les
19 situations plutôt que l'application de la loi
20 plutôt vers des services volontaires. Donc, là, à
21 ce moment-là, les durées maximales ne s'appliquent
22 pas.

23 R. Ici, on parle du temps que ça prend. Puis ça joue
24 parfois... ça nous heurte dans le délai maximal de
25 placement, parce que les parents... Nous, on va

1 s'adresser aux grands-parents puis leur demander,
2 bien, t'sais, ton petit-fils ou ta petite-fille a
3 besoin d'une stabilité, est-ce que, toi, tu
4 acceptes de le prendre de façon majoritaire,
5 placement majorité? Ce n'est pas dans notre façon
6 de faire, nous, comme Premières Nations au niveau
7 des... Je ne veux pas dire « placement » parce
8 qu'on n'est pas encore à l'étape du placement.

9 Pour eux, ils prennent leurs petits-enfants
10 en charge parce qu'ils ont besoin que... Ils ont
11 toujours espoir que les parents puissent se
12 rétablir. Il y en a certaines situations auxquelles
13 qu'on doit aller chercher une ordonnance pour un
14 placement majorité. Mais dans d'autres situations,
15 la majorité des situations, les grands-parents puis
16 la famille souhaitent aider le parent à se
17 rétablir. Étant donné qu'ils vivent en famille, le
18 parent, comme on disait tantôt, il a toujours accès
19 à son enfant, le lien est là. On n'est pas en
20 coupure de lien, là. Puis, nous, l'abandon, ça
21 n'existe pas dans notre façon de faire. Il n'y a
22 pas un enfant qui est abandonné, justement parce
23 que la famille est impliquée puis la famille, ils
24 vivent ensemble puis s'occupent de l'enfant.

25 Q. [16] Hum, hum.

1 R. C'est ce qui nous vient, je dirais, nous mettre
2 dans des difficultés quand on parle du délai de
3 placement. Parce que notre façon de faire puis
4 notre façon d'être comme Premières Nations, on
5 croit beaucoup que la personne qui vit une étape de
6 désorganisation, il va se rétablir. Puis il y a
7 beaucoup de choses qui se font dans la communauté
8 pour aider ces gens-là à se rétablir. Mais le temps
9 joue beaucoup dans ce processus-là.

10 Q. **[17]** Mais vous vous souciez tout de même d'assurer
11 la stabilité de l'enfant?

12 R. Oui, oui, la stabilité de l'enfant est là.

13 Q. **[18]** Est-ce que l'expertise autochtone, tantôt vous
14 invoquez, parfois on doit se présenter devant les
15 tribunaux...

16 R. Oui.

17 Q. **[19]** ... par exemple, est-ce que l'expertise
18 autochtone est reconnue, est suffisamment reconnue
19 dans les situations précises? Je comprends ce que
20 vous disiez, Monsieur Awashish, il faudrait plus
21 d'ouverture, et caetera. Mais concrètement au cas à
22 cas lorsque vous avez à vous présenter, par
23 exemple, parce que je vois que votre taux de
24 judiciarisation a fortement diminué, bravo, mais
25 lorsque vous présentez une situation devant le

1 tribunal, est-ce que c'est reconnu par les juges,
2 par les avocats, par, bon, les acteurs qui sont là?

3 R. On a quand même fait des représentations avec
4 maître Fournier auprès des juges puis des avocats
5 justement pour leur présenter notre façon de faire.
6 Bien, la question, c'est toujours la question au
7 niveau des délais maximaux de... Mais avec les
8 présentations qu'on fait quand on explique, on sent
9 une ouverture vers ça. Je laisserais peut-être plus
10 la parole à Annie dans ce sens-là, l'ouverture des
11 juges puis avocats.

12 Mme ANNIE NEASHISH :

13 R. Oui. Pour revenir à votre question sur les délais
14 maximaux. Dans les lignes directrices qui
15 permettent, c'est comme un guide qui vient aider le
16 gouvernement à négocier l'entente 37.5,, et puis
17 dans ces lignes directrices-là, on prévoit que le
18 système peut être adapté, mais toute
19 l'adaptation... tout le niveau judiciaire, lui, ne
20 peut pas être adapté. Ça fait que, là, la question
21 des délais à 91.11 qu'est-ce qui va arriver avec
22 ça. Pour l'instant, on s'en tire bien. Puis il y a
23 quand même...

24 Il s'est présenté une situation au mois de
25 septembre dernier où est-ce qu'on est allé

1 régulariser la situation d'un enfant. L'enfant
2 avait dépassé le délai de six ans. Mais avec toute
3 l'explication, le contexte qui a été amené, les
4 rapports qui ont été déposés, le juge a accepté,
5 n'a pas comme trop misé sur le délai maximal. Puis
6 ça, ça revient à la question un peu que vous avez
7 posée tantôt. Comment qu'on peut faire pour éclater
8 le cadre? Comment qu'on peut faire pour améliorer
9 encore ce qu'il y a ici présentement?

10 La Nation Atikamekw est en négociation pour
11 l'autonomie gouvernementale puis pour
12 éventuellement un traité. La Loi sur la protection
13 de la jeunesse, ça va être une compétence du futur
14 gouvernement. Mais, là, à l'époque de 37.5, on
15 avait la Loi sur la protection de la jeunesse puis
16 la possibilité d'adapter le système. Mais, là, les
17 difficultés qu'on vit présentement, c'est qui
18 définit l'intérêt de l'enfant, qui décide que des
19 délais maximaux c'est dans le meilleur intérêt de
20 l'enfant? Je pense que, Alice, elle a fait la
21 démonstration tantôt que les délais maximaux, c'est
22 peut-être pas dans le meilleur intérêt de l'enfant
23 dans un contexte atikamekw.

24 Donc, pour ça, comment on va faire s'il y a
25 une situation qui se présente? Bien, je pense que

1 ça va être de plaider devant le juge de dire que,
2 dans le meilleur intérêt de l'enfant, dans les
3 circonstances, dans tout ce qui a été mis en place
4 pour aider les parents, pour assurer la stabilité
5 de l'enfant, les délais maximaux, on vous demande
6 de ne pas en tenir compte.

7 Q. **[20]** Donc, vous utilisez le motif d'exception qui
8 est au nom de l'intérêt de l'enfant?

9 R. Bien...

10 Q. **[21]** Actuellement. Ce que je comprends, c'est que,
11 actuellement, vous devez... quand vous vous
12 adrezsez aux tribunaux, vous devez vous...

13 R. Il n'y a pas eu vraiment de situations...

14 Q. **[22]** Non. Bien tant mieux.

15 R. ... présentement, actuellement, qui sont adressées
16 aux tribunaux.

17 Q. **[23]** Tant mieux, parce que ça veut dire que votre
18 intervention en amont permet d'éviter ce recours-là
19 au tribunal.

20 R. Oui. Puis même des fois il peut y avoir des
21 situations où est-ce que... T'sais, il y a le
22 conseil de famille, puis c'est à ce niveau-là qu'il
23 va y avoir un contrat d'engagement. Les contrats
24 d'engagement dans le règlement, les situations sont
25 révisées à des périodes, certaines périodes qui

1 sont différentes selon l'âge des enfants. Ça fait
2 que, là, il y a des révisions. Mais ils ne sont pas
3 renouvelés ad vitam aeternam. À un moment donné, la
4 DPS va dire, O.K., là, il faut penser à un projet à
5 long terme. Mais ce n'est pas défini
6 automatiquement. Ce n'est pas dans une balise de
7 deux ans, t'sais. C'est au cas par cas. Ça fait
8 que, au moment de...

9 Quand on planifie à long terme un projet de
10 vie, il peut y avoir différentes options,
11 éventuellement une adoption coutumière, une demande
12 de tutelle. Ça peut être aussi... On peut
13 s'adresser aussi au tribunal pour attribuer, donner
14 l'exercice des attributs d'autorité parentale aux
15 grands-parents, par exemple. Ça fait que, t'sais,
16 c'est sûr que, des fois, il faut s'adresser, faire
17 intervenir le tribunal, la cour pour donner
18 certains droits aux parents de fait ou pour
19 régulariser certaines situations. Mais ce n'est pas
20 automatique le tribunal.

21 Q. **[24]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Alors on va poursuivre avec Hélène David.

24 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

25 Q. **[25]** Merci beaucoup. Monsieur le grand chef, vous

1 nous avez remercié au tout début en disant « merci
2 d'être curieux de notre spécificité ». Je pense que
3 c'est nous qui devons vous remercier d'être venu
4 nous apprendre beaucoup de choses. Vous savez, avec
5 les pensionnats, on a pensé que c'est nous les
6 occidentaux, comme vous dites, qui savions plus et
7 mieux quoi faire avec vous. Et je pense
8 qu'aujourd'hui vous nous faites vraiment la
9 démonstration que c'est vous qui savez, vous qui
10 savez beaucoup mieux que nous en protection de la
11 jeunesse.

12 Vous nous proposez même de nous inspirer de
13 vos pratiques. En protection de la jeunesse, on
14 devrait non seulement vous écouter mais vous dire
15 que vous avez probablement raison. C'est
16 impressionnant, tout est impressionnant, y compris
17 dans le titre que vous donnez à la directrice,
18 madame Cleary, directrice de la protection sociale.
19 Mon Dieu que c'est plus inspirant et moins épouvantant
20 que DPJ, effectivement.

21 Vous parlez d'alerte plutôt que de
22 signalement. Ça aussi c'est très intéressant. Vous
23 parlez que l'évaluation doit se faire selon une
24 lecture occidentale. Et vous le dites très, très
25 bien. Je pense que beaucoup de communautés

1 culturelles sont venues nous dire la même chose
2 aussi, lecture occidentale et non pas une lecture
3 culturelle. Et je pense que là aussi, on devrait
4 s'inspirer de vos réflexions. Et vous dites, ces
5 fameux projets, ces fameux projets qui se font
6 selon des échéanciers de productivité occidentale.
7 Ça, c'est un peu moi qui nomme ça comme ça. Mais
8 c'est décrié d'occidentaux aussi. Mais on comprend
9 encore mieux avec la notion du temps. Alors, tout
10 ce que vous dites est une leçon de vie, je pense,
11 pour nous, et on devrait être très, très humbles
12 quand on vous écoute.

13 Et je sais, vous le dites, et j'en arrive
14 donc à ma question sur les conditions de vie parce
15 que vous l'avez dit, Monsieur le grand chef, et on
16 a parlé de logements tout à l'heure, ça se fait
17 dans des logements souvent dans des familles qui
18 vivent ensemble, comment on fait, nous, ou quelles
19 responsabilités vous trouvez qu'on pourrait prendre
20 ou avoir pour vous aider dans ces questions de
21 meilleur financement ou de... parce que la
22 protection de la jeunesse, oui, c'est une affaire
23 de communauté mais c'est une affaire de conditions
24 de vie aussi, pouvez-vous nous en parler un peu
25 plus?

1 M. CONSTANT AWASHISH :

2 R. Je vais vous parler du point de vue politique, je
3 crois qu'une des grandes solutions qui devrait être
4 envisagée par les gouvernements, c'est vraiment
5 d'arrêter de se tirer la balle entre les deux
6 paliers de gouvernement, souvent on est pris
7 entre... entre les deux, on est victimes un peu de
8 la chicane provinciale, fédérale et la résultante,
9 c'est que souvent le financement ne vient pas avec
10 ou les programmes sont mal adaptés à nos besoins.

11 Ce qu'on voit également au niveau
12 provincial, c'est que les programmes provinciaux
13 sont difficilement applicables à nous, étant donné
14 que nous sommes considérés comme de compétence
15 fédérale et que tout ce qui touche, étant donné
16 également les organisations ont pied à terre dans
17 les communautés mais les programmes qu'on... les
18 financements ne sont pas applicables à nos
19 organisations. Donc, c'est un des obstacles majeurs
20 à ce niveau-là. Je pense... je pense ça résume très
21 bien c'est quoi la problématique par rapport à
22 votre question.

23 Q. **[26]** On a un ancien ministre dans la salle,
24 monsieur Kelley, qui nous a dit hier en témoignage
25 à quel point il fallait aller dans vos

1 communautés...

2 R. Oui.

3 Q. **[27]** ... il fallait à votre rencontre et non pas
4 rester dans nos bureaux pour vous questionner, je
5 pense que ça... on devrait... on devrait bien
6 l'écouter quand il dit ça?

7 R. Si vous permettez également j'aimerais rajouter que
8 nous ne sommes pas seulement Atikamekw à Manawan,
9 nous ne sommes pas seulement Atikamekw à Wemotaci,
10 nous sommes Atikamekw partout où est-ce que nous
11 demeurons. Et pour nous, on est persuadé que la
12 compétence de s'occuper de nos membres peut se
13 faire n'importe où, que ce soit à Montréal,
14 Joliette, Trois-Rivières, Chicoutimi, Seneterre,
15 Québec, je pense que le gouvernement devrait plus
16 collaborer ou avoir cette ouverture de donner la
17 possibilité de s'occuper de nos membres dans tous
18 ces territoires-là. C'est nous qui savons nos
19 besoins, c'est nous qui savons comment nous voulons
20 protéger notre culture, c'est nous qui savons
21 quelle est l'approche qui est la mieux adaptée à
22 qui nous sommes.

23 Et comme j'ai mentionné tantôt, tout ça,
24 tout le travail que nous avons fait, c'est juste
25 bénéfique... c'est bénéfique à tout le monde. Ça

1 améliore, ça désengorge le système de la justice
2 puis ça améliore la confiance du public face à
3 l'administration de la justice, puis c'est ce qu'on
4 contribue à faire, puis j'espère que les gens ont
5 compris cet effet positif-là sur la société en
6 général.

7 Q. **[28]** Alors, vous me donnez l'idée d'une question.
8 Parce qu'on disait aussi et on répète beaucoup que
9 cinquante-deux pour cent (52 %) des Autochtones
10 sont en dehors des communautés justement...

11 R. Oui.

12 Q. **[29]** ... alors vous dites, « on a des... on est
13 Atikamekw partout »...

14 R. Oui.

15 Q. **[30]** ... et vous dites, « on pourrait appliquer en
16 dehors de nos communautés même à Montréal », vous
17 avez dit.

18 R. Oui.

19 Q. **[31]** Alors, pouvez-vous nous dire comment dans vos
20 espoirs les plus... les plus fous, les plus
21 optimistes, on pourrait ou vous pourriez vous
22 occuper des Atikamekws partout y compris en région
23 urbaine comme Montréal?

24 R. Bien, l'article 37.5 s'applique présentement à
25 Manawan et Wemotaci et à La Tuque. Il faut

1 comprendre également que la Direction de la
2 protection de la jeunesse Mauricie a été très
3 collaborative dans l'avancement de notre entente
4 37.5, ils ont fait preuve d'une très grande
5 ouverture et grâce à eux, je pense, l'effet a
6 été... a été très bénéfique justement pour... pour
7 notre système.

8 Maintenant, il y a une Direction de la
9 protection de la jeunesse dans chaque région. Je
10 pense que l'approche devrait être plus uniforme, je
11 pense c'est ça qu'on a... nous, c'est ce que nous
12 avons remarqué que d'une région à l'autre souvent
13 la compréhension n'est pas pareille, l'ouverture
14 n'est pas... n'est pas pareille, donc peut-être une
15 approche qui est... qui est plus humaine ou plus
16 compréhensive dans toutes les régions serait...
17 serait idéale pour nous. Mais comment qu'on
18 pourrait s'occuper de ça? C'est... pour nous, c'est
19 simple, c'est de vraiment que notre territoire
20 d'application soit étendu à... peu importe le lieu
21 de résidence de nos membres, c'est ce qu'on
22 demande.

23 Q. **[32]** Donc, vous pourriez installer des conseils de
24 familles, vous pourriez installer, en fait, les
25 procédures que vous avez mises sur pied, le cercle

1 de confiance et tout, ça pourrait s'appliquer
2 partout?

3 R. Pour nous, vous avez mentionné cinquante pour cent
4 (50 %) de la population autochtone est milieu
5 urbain, chez les Atikamekw, nous, c'est environ
6 vingt-cinq pour cent (25 %) qui sont en milieu
7 urbain.

8 Q. **[33]** O.K.

9 R. Et d'ailleurs, la nation Atikamekw, quatre-vingt-
10 quinze pour cent (95 %), quatre-vingt-seize pour
11 cent (96 %) de la population continuent encore à
12 parler leur langue. C'est parce qu'on a une
13 proximité entre nous, c'est parce qu'on a encore
14 des liens très étroits malgré que certains
15 demeurent à Québec ou à Montréal, ils ont un lien
16 d'attachement, ils sont très près de leur famille
17 qui sont demeurées dans la communauté, c'est ça la
18 particularité des Atikamekws. Et nous avons la
19 possibilité, malgré l'éloignement, de pouvoir
20 donner tous les outils nécessaires culturellement
21 adaptés à leurs besoins malgré qu'ils soient à
22 Montréal.

23 Par exemple, on peut appeler la famille
24 immédiate, on peut appeler la famille élargie. On
25 est capable de s'organiser au sein de notre Nation,

1 on a cette possibilité-là parce qu'on se connaît
2 tout. On se connaît tous, les Atikamekw, puis on
3 connaît toutes c'est quelle famille, la famille à
4 qui, la personne qui reste à Montréal, on sait...
5 on sait c'est qui, hein, peu importe où tu
6 demeures, on sait c'est qui ce monde-là.

7 Q. **[34]** Bien, justement...

8 R. C'est ça la communauté Atikamekw, la collectivité
9 Atikamekw.

10 Q. **[35]** Vous ne les lâchez pas, comme on dit.

11 R. C'est ça.

12 Q. **[36]** Mais vous parlez, on parle beaucoup ce matin
13 du 37.5 parce que c'était ça l'outil que... avec
14 lequel...

15 R. Oui.

16 Q. **[37]** ... bon, mais vous... on a beaucoup parlé du
17 C-92 et puis on parle beaucoup d'autodétermination.
18 Est-ce que je peux vous demander votre opinion là-
19 dessus même si on soupçonne peut-être la réponse?
20 Est-ce que ça serait quelque chose que vous
21 pourriez privilégier carrément l'autodétermination
22 plutôt qu'une adaptation 37.5?

23 R. C'est sûr que nous, présentement, on est en étude,
24 on a un comité de travail qui se penche sur cette
25 question-là, nous voulons voir tous les avantages

1 et les inconvénients de s'embarquer dans une
2 nouvelle aventure qui est C-92. Nous avons fait
3 beaucoup d'avancements à travers 37.5 mais c'est
4 sûr qu'en regardant C-92, il y a beaucoup de choses
5 qui pourraient être reproduites, qu'on pourrait
6 transférer de 37.5 à C-92, maintenant, il faut
7 juste une plus grande ouverture des gouvernements.
8 C'est sûr que nous, on est... on n'est pas... on
9 n'est pas fermé à l'idée d'avoir une plus grande
10 autonomie puis une plus grande reconnaissance de
11 l'autodétermination.

12 Q. **[38]** Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Q. **[39]** Moi, j'aimerais revenir, vous êtes passé
16 rapidement à la présentation, je ne sais pas si
17 c'est vous grand chef, ou monsieur Blais, vous avez
18 parlé de justice communautaire, vous êtes passé
19 rapidement. Pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce
20 que ça veut dire, comment ça s'incarne cette
21 justice communautaire?

22 M. PIERRE BLAIS :

23 R. Comme préalable, comme pré-requis par rapport à
24 cette discussion-là, au niveau des mots, justice,
25 pour le Québec, justice c'est la punition, pour les

1 Atikamekws, c'est la réparation. Donc, c'est la
2 justice communautaire, c'est d'être capable
3 d'intervenir auprès des familles, auprès des
4 jeunes, O.K., avant que ça embarque dans le
5 système, vraiment dans un système criminel avec
6 toute... qu'il y ait une façon avec des
7 intervenants terrain pour dénouer, O.K., des
8 situations conflictuelles. Ce qu'on rencontre puis
9 qui est... puis qui pouvait créer des malaises au
10 niveau des familles, c'est une fin de semaine, il y
11 a de la boisson puis il y a un party, puis le
12 monsieur bouscule la madame. La madame dépose une
13 plainte, ça se retrouve au tribunal puis avant de
14 passer au tribunal, on retire la plainte mais tout
15 le système a été pris d'assaut. Et l'intervention
16 au niveau de la justice communautaire, c'est de
17 voir avec ces gens-là : il y a-t-il une autre
18 façon, O.K., de régler ça, il y a-t-il une façon de
19 le réparer? Donc, d'amener le terme de la
20 réparation. Ça fait qu'on a ce volet-là qui nous
21 permet, s'il y a de la violence conjugale, O.K.,
22 d'intervenir dans la famille pour essayer de
23 trouver des solutions parce que c'est... c'est
24 quand même, puis que la famille éclate, ça a quand
25 même un impact au niveau des enfants.

1 Donc, d'avoir cette contribution-là de la
2 justice communautaire, c'est un plus. Il y a le
3 programme de mesures de rechange, O.K., qui est là
4 à coup... à coup que le monsieur est reconnu
5 coupable mais la peine va se faire par rapport à
6 une réparation. Ça aussi, ça a plus de sens, O.K.,
7 pour les Atikamekws. Ça fait que ça, c'est des
8 actions qu'on a. On est en train d'avoir le para-
9 judiciaire, O.K., que les Atikamekws accompagnent
10 les Atikamekws lorsqu'ils se retrouvent au
11 tribunal, O.K. Parce qu'il y a bien des situations
12 où les gens, ils ne comprennent pas trop le
13 système, O.K., puis ils se retrouvent avec des
14 difficultés.

15 On pousse plus loin, il est possible aussi
16 qu'on aille au niveau du suivi probatoire. Ce qui a
17 été constaté puis ce qui est documenté, c'est qu'il
18 y a beaucoup d'Atikamekws avec des conditions
19 retournent en prison, pas parce qu'ils ont fait des
20 mauvais coups, parce qu'ils n'ont pas respecté les
21 conditions, qu'ils ne se sont pas présentés à une
22 rencontre, ils ont oublié de faire ci ou de faire
23 ça fait qu'ils se retrouvent qu'ils retournent. ça
24 fait qu'au niveau du suivi probatoire, sans
25 nécessairement donner des chances aux gens, mais

1 d'être capable de les accompagner pour éviter de se
2 retrouver dans le système sans qu'il y ait
3 nécessairement des raisons là-dedans.

4 Et ce que j'ajoute, c'est que surtout les
5 gens qui ont lu la politique sociale, on s'occupe
6 des enfants, des familles et des aînés. Les enfants
7 avec le SIAA, il y a un grand bout de fait, là on
8 va s'attaquer au niveau des aînés, la violence que
9 les aînés peuvent vivre. Pour mettre un système en
10 place qui va ressembler au SIAA, O.K., pour
11 protéger les aînés qui vivent des abus et on va
12 utiliser le même mécanisme qui est le conseil de
13 famille, qui est le conseil de sages et tout ça.
14 Donc, ça va nous permettre, ça aussi, de rentrer
15 dans les familles pour permettre à aider la famille
16 de demeurer ensemble, donc de sécuriser les
17 enfants.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Un commentaire avant de passer la parole à
20 André Lebon. Je vous remercie beaucoup de nous
21 avoir bien expliqué et on comprend toute la théorie
22 de l'attachement parce que ce sont des choses qu'on
23 fait, que ça a été vraiment discussion, réflexion
24 entre nous. Et là, je comprends, quand vous dites
25 que c'est différent la théorie de l'attachement,

1 madame Cleary a parlé d'attachement d'Oedipe et on
2 le comprend encore mieux, quand vous nous expliquez
3 les cercles, le conseil de famille et tout ça, on
4 comprend l'enfant est porté par toutes ces... par
5 les familles, familles élargies, le cercle des
6 aidants, donc on comprend vraiment encore plus ce
7 matin, comment vous voyez cet attachement de
8 l'enfant. Alors, merci pour ce bout-là aussi, et je
9 laisse la parole à André Lebon.

10 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

11 Q. [40] Merci d'être là, je vais avoir deux questions
12 rapides mais avant j'ai un commentaire, je vais
13 aller plus loin dans le sens de mes collègues. Je
14 pense que non seulement vous êtes venus nous
15 démontrer que vous connaissiez vos choses mais que
16 vous êtes venus nous rappeler la philosophie de la
17 Loi de la protection de la jeunesse, votre
18 application est davantage collée sur l'esprit de la
19 loi que toute notre mécanisation qui en découle
20 depuis sa création il y a quarante (40) ans. Alors
21 chapeau pour ça parce que dans le fond, là, dans la
22 loi, on parle d'antériorité du social sur le
23 judiciaire, c'est ce que vous faites.

24 On dit que la protection, c'est une loi
25 d'exception, c'est ce que vous faites parce que

1 vous dites, « un signalement, c'est d'abord une
2 amorce », vous commencez immédiatement à travailler
3 dans l'accompagnement dans une perspective de
4 solution plutôt que d'exception et de
5 judiciarisation, d'ailleurs votre taux a baissé de
6 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est
7 spectaculaire.

8 Bref, puis Nico Trocmé, un chercheur qui
9 est sensible aux réalités autochtones est venu nous
10 rappeler que dans l'ensemble du Québec, si on
11 regardait ça un peu autrement et je dirais à votre
12 façon, quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des
13 signalements pourraient être traités dans une
14 approche d'amorce de soutien aux familles et de...
15 et que les vraies urgences de protection de la
16 jeunesse, ça pourrait être un treize pour cent
17 (13 %) où là la loi d'exception. Ça fait que vous
18 êtes non seulement en possession de quelque chose
19 de spécial mais vous venez nous donner une leçon,
20 il faut s'inspirer de ça dans nos recommandations.
21 Merci pour ça.

22 Deux questions un peu complémentaires. Par
23 rapport à la PL-21, aux actes réservés, est-ce que
24 vous faites partie de comité actuellement
25 autochtone qui réfléchit avec les ordres

1 professionnels? Est-ce que vous en faites partie?

2 Mme ALICE CLEARY :

3 R. Oui, on a un employé actuellement, deux employés,
4 c'est-à-dire qui travaillent ensemble avec...
5 justement pour se pencher au niveau de loi.

6 Q. **[41]** O.K. Ça fait que là, votre parole est
7 entendue, en tout cas...

8 R. Oui.

9 Q. **[42]** ... vous êtes à la bonne table.

10 R. Parce que nous aussi dans la pratique, on ne peut
11 pas vraiment... il faut qu'on considère que les
12 personnes on veut avoir des services de qualité
13 donc ça ne veut pas dire que nos intervenants
14 autochtones ne livrent pas le service attendu. Ça
15 prend des gens qui... qui sont inscrits à l'ordre,
16 qui font l'évaluation, mais ils sont toujours
17 accompagnés de... notre façon de faire, c'est
18 toujours accompagné d'un représentant Atikamekw qui
19 parle la langue. Donc, on s'assure que les gens qui
20 sont rencontrés, ils sont... il y a quand même une
21 alliance qui se fait puis il y a toujours un
22 travail de collaboration qui se fait en ce sens.

23 Q. **[43]** Alors, encore là, vous avez trouvé une
24 « twist » pour appliquer votre philosophie.

25 R. Hum, hum.

1 M. PIERRE BLAIS :

2 R. Mais juste pour compléter par rapport à ça, quand
3 on est... on est sur le comité PL-21 mais demeure
4 pas moins que sur le comité PL-21, il y a des gens
5 des ordres qui sont là sur ce comité-là et on a
6 encore, encore une fois, à faire la démonstration
7 de la compréhension qu'on a de cette situation-là
8 par rapport à ces besoins-là. Ça fait que c'est là-
9 dessus, O.K., il y a beaucoup de discussions, ça se
10 fait à petits pas. Puis on n'est pas sûrs qu'en
11 bout de ligne, on va être capables d'avoir toutes
12 les reconnaissances culturelles des compétences
13 culturelles et tout ça à travers le système.

14 Q. **[44]** Merci. Très bien. Alors, ma deuxième question,
15 ça concerne la gestion des familles d'accueil,
16 hein, on sait que, vous l'avez évoqué là, les
17 difficultés d'appliquer bêtement les critères de la
18 LRR qui sont en dehors des communautés autochtones,
19 est-ce que vous gérez vous-mêmes votre... est-ce
20 que vous avez pu vous... parce que 37.7 ou 37.6
21 permet que vous puissiez créer une entité autonome
22 pour gérer vos familles d'accueil, est-ce que vous
23 l'avez créée? Est-ce que vous arrivez à y mettre
24 votre philosophie?

25

1 Mme ALICE CLEARY :

2 R. Bien, nous, on a beaucoup, on est toujours en train
3 d'adapter, hein. Tantôt, on parlait du contexte du
4 logement, on a beaucoup adapté notre façon, on a
5 comme... on a quand même mis un peu plus de
6 flexibilité par rapport aux familles qui
7 accueillent des enfants, parce qu'actuellement, on
8 ne peut pas dire que chaque enfant occupe une
9 chambre dans un logement tel qui est exigé au
10 niveau des normes qu'on doit respecter au niveau
11 des familles d'accueil. Donc, il faut toujours
12 s'adapter, adapter, l'important c'est que l'enfant
13 soit bien où est-ce qu'il est. Donc, il faut
14 toujours adapter notre façon de faire. Puis il y a
15 beaucoup de travail qui a été fait, c'est nous-
16 mêmes qui avons notre propre... on a notre propre
17 famille d'accueil, on a quand même des personnes
18 qui travaillent au niveau des ressources, qui ont
19 adaptés les outils, toutes les façons d'intervenir
20 avec les familles, donner du soutien aux familles,
21 c'est tout des outils qui ont été adaptés.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Je vous en prie, allez-y.

24 M. PIERRE BLAIS :

25 R. Mais juste pour vous dire par rapport à famille

1 d'accueil, vous avez un... v'là quelques années, il
2 y a eu une enquête systémique en Mauricie par
3 rapport aux traitements, puis il y a des familles
4 d'accueil entre autres qui ont été arrêtées. Ça
5 fait que ça nous a permis de mettre en place une
6 mécanique pour tout réviser, O.K., le suivi qu'on
7 fait par rapport à familles d'accueil, par rapport
8 aux écarts, par rapport à tout ça. O.K. Ça fait que
9 ça, c'est tout en place pour s'assurer d'avoir un
10 suivi particulier par rapport aux familles
11 d'accueil. Mais comme dit Alice, il y a... ça prend
12 quand même une certaine souplesse, O.K., on ne peut
13 pas, là, offrir des chambres avec les murs roses
14 avec une fenêtre de cette grandeur-là, ils n'ont
15 pas tout ça mais il y a de l'ouverture, mais il y a
16 encore du travail à faire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non, non, mais on comprend que vous avez fait la
19 balance entre la chambre rose puis les princesses
20 sur le mur puis l'enfant qui serait mis, placé à
21 l'extérieur de la communauté. C'est ça qu'on
22 comprend, puis c'est là-dessus que vous travaillez.
23 Merci. Alors, on passe la parole à Michel Rivard.

24 M. MICHE RIVARD, vice-président :

25 Q. [45] Merci. Alors, je joins ma voix à celle d'André

1 Lebon pour dire que c'est... c'est tellement
2 inspirant ce que vous nous... votre témoignage ce
3 matin là, moi, je suis... Quand la Commission va
4 être terminée, je vais me souvenir de bien des
5 témoignages, mais le vôtre sera dans... dans le
6 haut de ma liste, vraiment, je suis impressionné.
7 J'avais hâte de vous entendre, parce qu'on savait
8 là, le travail que vous avez fait. Mais dans ma
9 tête, je me disais... moi, je suis là-dedans, j'ai
10 travaillé en protection comme avocat pendant vingt-
11 cinq (25) ans, je me disais : comment ça
12 fonctionne? Je comprends mieux. C'est très
13 respectueux des enfants et des familles ce que vous
14 nous offrez là, c'est... moi, c'est le mot
15 inspirant et respect, c'est deux mots que j'ai à la
16 tête depuis tantôt. Alors, c'était mon commentaire.

17 Petite question, peut-être, pour madame
18 Cleary ou maître Neashish. Au niveau des mesures
19 volontaires, ce qu'on nous a dit, entre autres,
20 mais au niveau là des Autochtones, c'est que ça
21 inspire mais finalement, c'est incompréhension, le
22 fait qu'on limite les mesures volontaires, les
23 possibilités de mesures volontaires à un nombre
24 limité et surtout deux ans, au-delà de deux ans,
25 faut judiciariser. Alors, là-dessus, j'ai bien

1 compris les durées maximales d'hébergement. Mais au
2 niveau des mesures volontaires, la limitation à
3 deux ans, alors quelle adaptation on en a fait avec
4 votre système d'autorité?

5 Mme ALICE CLEARY :

6 R. C'est certain que dans les mesures volontaires, on
7 dit « volontaires » tant que les parents sont
8 volontaires, qu'ils sont pas contre les mesures qui
9 sont indiquées, premièrement conseil de famille,
10 c'est eux autres qui sont tripartie des mesures
11 qu'on doit mettre en place. Donc si nous, on
12 propose des choses, on va se heurter à une
13 résistance. En étant... faisant partie des mesures
14 qu'eux-mêmes ont choisies, c'est plus facile pour
15 nous de composer. Maintenant, le temps que ça
16 prend, je disais tantôt, le temps que ça prend, on
17 ne peut pas demander à un parent de régler en un
18 an, deux ans son problème de consommation, c'est
19 pas réaliste pour nous. Donc, il y a besoin de
20 cheminer là-dedans. Puis quand on fait... quand on
21 est dans l'obligation de confier les enfants dans
22 la famille élargie, entre autres, comme les parents
23 particuliers, les grands-parents, ce qu'il faut
24 voir, c'est ça. On essaie d'y aller selon le...
25 l'enfant, il est situé où? Bien, des fois, le

1 parent, il va dire : « Bien, je préfère qu'il
2 demeure chez mes parents » et toujours en
3 collaboration, il est pas contre l'idée que son
4 enfant soit pris en charge chez ses parents.

5 Donc, parfois, bon, on regarde au niveau
6 est-ce qu'on est encore à la même étape? Est-ce
7 qu'on est encore en besoin de protection ou bien on
8 peut dire qu'on peut se retirer dans la vie de ces
9 gens-là? Donc, la plupart des parents, les grands-
10 parents, ils vont dire : « Bien, moi, c'est
11 suffisant pour moi de prendre les allocations
12 familiales puis je vais continuer à prendre soin de
13 mon en... de mon petit-fils » puis les parents sont
14 d'accord, donc on peut se retirer de la protection
15 à ce moment-là.

16 Parfois aussi, quand on est à l'étape où on
17 doit aller chercher pour un projet de vie, comme on
18 dit nous, c'est la stabilité qu'on recherche, donc
19 les gens préfèrent la tutelle parce que pour nous,
20 l'adoption, ce n'est pas dans... dans notre façon
21 de faire comme Premières Nations, faire adopter nos
22 enfants. Donc, la plupart des cas, bien, on va y
23 aller en tutelle ou bien un placement à majorité.

24 Q. [46] Mais si vous me permettez, une petite question
25 pour ma compréhension. Parce que moi, c'est ça, je

1 pense mesures volontaires, je pense à la Loi sur la
2 protection de la jeunesse...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[47]** ... je pense c'est 52, si ma mémoire est bonne
5 là, mais est-ce que vous... est-ce que vous signez
6 des mesures volontaires? Est-ce que vous signez un
7 document ou est-ce que vous appelez ça un autre nom
8 là, est-ce que...

9 R. On appelle ça le contrat d'engagement.

10 Q. **[48]** Contrat de?

11 R. Le contrat d'engagement.

12 Q. **[49]** Contrat d'engagement.

13 R. Puis, dans notre façon de faire, c'est ça, la loi
14 nous demande aussi de faire un plan d'intervention,
15 nous, c'est le plan d'accompagnement. Ça demande
16 encore bien plus la personne de s'impliquer, ça
17 fait partie de son plan à lui et non de ce que
18 nous, on doit exiger pour qu'il puisse rétablir sa
19 situation.

20 Q. **[50]** Un dernier petit commentaire. Je pense qu'au
21 niveau de la formulation là, on parlait d'amorce
22 tout à l'heure là, c'est formidable, je pense,
23 qu'on fait une recommandation de changer toute la
24 formulation au niveau de la loi, moi, je suis
25 emballé, excusez là, c'est rare que ça m'arrive en

1 pleine audience mais je suis emballé. Bravo!

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[51]** J'avais une dernière question. Qu'est-ce qui
4 vous rendrait heureux dans... dans tout ça si vous
5 aviez une affaire, une priorité, une demande
6 particulière qui ferait une différence, ce serait
7 quoi?

8 M. CONSTANT AWASHISH :

9 R. Pour moi, qu'est-ce qui me rendrait heureux, puis
10 peut-être eux auraient une opinion contraire ou une
11 autre opinion différente, moi, qu'est-ce qui me
12 rendrait heureux, c'est vraiment de nous faire
13 confiance et d'élargir notre territoire
14 d'application.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est clair. Merci. Après tous les bons mots émis
17 par les commissaires, c'est difficile d'en trouver
18 d'autres, pardon, excusez, il y avait Lesley,
19 désolée, désolée, je n'avais pas vu. Désolée,
20 Lesley, je ne t'ai pas vue. Alors, on a encore du
21 temps, une question par Lesley Hill.

22 Mme LESLEY HILL, commissaire :

23 Q. **[52]** Merci. Alors, je trouve que j'ai devant moi
24 les gens les plus patients mais à la fois, je veux
25 vous remercier de votre persévérance, ça a pris

1 vingt (20) ans pour arriver à ça, hein, Mais vous
2 êtes un modèle inspirant, beaucoup au-delà des
3 autres Premières Nations, que j'espère vont vous
4 consulter dans leurs démarches mais pour incarner
5 toutes les valeurs dont on parle ici autour de
6 cette table depuis des mois maintenant, donc
7 félicitations pour ça. Puis j'ai une question
8 connexe sur la scolarisation des jeunes. Je vois
9 que vous incarnez vraiment une approche
10 communautaire, familiale puis vous rêvez vos... pas
11 vos jeunes, vos aînés aussi, vos familles, puis je
12 me demande comment votre système d'intervention et
13 vos services courants travaillent avec l'éducation
14 pour la réussite scolaire des enfants, avez-vous
15 des réflexions en cours ou des projets sur la
16 table?

17 M. PIERRE BLAIS :

18 R. On démontre... Alice en a parlé tantôt, on parle
19 beaucoup avec les partenaires depuis... cette
20 année, on a un nouveau projet, le projet avec Joé
21 Juneau, O.K., qui est un projet qui fait au niveau
22 de l'assiduité scolaire, O.K., ça fait que les
23 jeunes, vous savez que dans les communautés le
24 hockey est très important pour les jeunes. Ça fait
25 que pour que le jeune puisse jouer au hockey, il

1 faut qu'il soit... qu'il aille à l'école. O.K. S'il
2 ne va pas à l'école, il est sur le banc, O.K., il
3 ne joue pas, puis c'est quelque chose de bien
4 important.

5 Ça fait que les deux... les écoles
6 secondaires et primaires ont embarqué dans le
7 projet, c'est tout un processus, il y a eu une
8 modification qui s'est faite au niveau des horaires
9 de classe, les cours d'éducation physique, eux ont
10 fait des groupes pour qu'il y ait trois ou quatre
11 périodes par semaine qui se fait sur la glace et
12 tout ça. Ça fait que c'est... on travaille avec
13 eux, mais c'est des moyens comme ça qui sont mis en
14 place. Et le CNA a toujours, depuis bien des
15 années, a des bourses pour des finissants, a des
16 bourses pour les Atikamekws qui s'en vont dans des
17 études secondaires.

18 Q. **[53]** Et puis est-ce que vous êtes en train de voir
19 les réussites, un taux de diplomation à la hausse?

20 M. CONSTANT AWASHISH :

21 R. Là, on sort un peu du vif du sujet en ce qui
22 concerne la Commission de la protection de la
23 jeunesse, mais ça me fait plaisir de pouvoir en
24 mentionner. Vous savez, dans toutes les communautés
25 autochtones, le taux de diplomation était... est

1 très catastrophique, puis c'est un de nos devoirs
2 de vraiment inspirer les jeunes. Je pense, puis je
3 l'ai mentionné à plusieurs reprises, ça passe par
4 la fierté. Si nos jeunes sont fiers, s'ils sont
5 bien... si on s'occupe bien de nos jeunes, si on
6 leur donne l'opportunité de s'épanouir dans leurs
7 différences, si on donne l'opportunité de pouvoir
8 parler de leur identité fièrement, ils vont... ils
9 vont être plus persévérants et... à l'école.

10 Et pour ça, on a développé certaines
11 initiatives. Comme à chaque année, on fait un
12 Sommet jeunesse où est-ce qu'on parle de politique,
13 on parle d'avenir, on parle d'environnement, on
14 parle de gouvernance, on parle de plusieurs sujets.
15 Première année, on a mis en place certains sujets
16 pour commencer la réflexion. Puis les autres années
17 suivantes, mais c'est les jeunes qui amenaient
18 quelles discussions qu'ils voudraient pour en
19 arriver à une charte jeunesse de tout ce qui les
20 préoccupe, en réalité. C'est des... c'est des
21 initiatives comme ça que nous mettons en place pour
22 justement inspirer les jeunes, leur donner une
23 vision, leur sortir... dans le fond, c'est...
24 t'sais, on parle beaucoup de nous autres mais on ne
25 parle pas nécessairement la société en général, la

1 société en général aussi est malade.

2 Mais pour nous, on est encore plus malade
3 parce qu'on a travaillé, on a passé par les
4 pensionnats, on a passé par la dépossession des
5 terres, on a passé par tous ces... ces processus-là
6 qui ont été mis en place autant pour des bonnes
7 raisons que des mauvaises raisons. Mais au bout de
8 la ligne, ça nous a... ça nous a affaiblis au
9 niveau de l'estime de soi et c'est là-dessus qu'on
10 travaille. D'ailleurs, dans les deux dernières
11 années, on a amené une initiative qui est le
12 Printemps numérique dans nos communautés, les
13 jeunes ont pu expérimenter toutes les nouvelles
14 technologies, que ce soit le drone, la
15 codification, la robotique, tout ça, les jeunes ont
16 adoré, on a eu que des effets positifs par rapport
17 à ça.

18 Présentement, il y a le FabLab qu'on a...
19 qu'on mène dans les communautés, les jeunes
20 apprennent à jouer avec imprimantes 3D, des 2D,
21 faire des gravures au laser. Il y a toutes sortes
22 de machines que moi-même, je ne connais même pas.
23 Mais c'est... c'est toujours dans le but d'inspirer
24 les jeunes à qu'est-ce qui existe en dehors des
25 communautés. Qu'est-ce qui existe également, c'est

1 de leur donner des visions, de leur donner des
2 modèles, leur donner des choses auxquelles ils
3 peuvent s'accrocher.

4 Puis dans notre expérience également, nous
5 avons découvert que nos enfants étaient... étaient
6 extraordinaires dans la codification, puis c'est
7 d'ailleurs un des projets qui va s'en venir
8 éventuellement, nous voulons faire une tournée
9 justement où est-ce qu'il va avoir des... on va
10 leur... il va avoir des... une tournée de
11 codifications. On va avoir du langage codé qui va
12 venir être... qui va être enseigné auprès des
13 intéressés dans nos communautés et c'est par des
14 initiatives comme ça que nous tentons vraiment
15 d'inspirer nos enfants. Vous savez, l'âge médian
16 chez les Atikamekws c'est dix-neuf (19) ans et on a
17 déjà des problèmes au niveau des logements, on a
18 déjà des problèmes au niveau du chômage, on a déjà
19 des problèmes à tous les niveaux à cause du sous-
20 financement, pour nous, ça passe également par
21 l'entrepreneuriat. Pour votre information, hier,
22 j'ai participé à l'expo Entrepreneurs ici à
23 Montréal où est-ce que je suis allé, j'ai fait un
24 discours sur l'importance de collaborer avec les
25 Premières Nations, de leur tendre la main. J'ai

1 invité un entrepreneur à venir, à mentorer un
2 entrepreneur autochtone puis de le suivre dans son
3 cheminement.

4 Chaque... chaque succès, au bout de la
5 ligne, va donner un grand succès pour les
6 Autochtones. Puis le but dans tout ça, c'est
7 vraiment de pouvoir contribuer convenablement au
8 développement de la société, mais on veut le faire
9 à notre façon également, dans nos valeurs, dans
10 notre... dans notre esprit qui est souvent... puis
11 ça fait partie de nous, c'est le développement
12 durable. Ça fait que quand on parle d'éducation, on
13 peut parler très large, on sort vraiment du sujet
14 de la Commission, mais c'est toutes sortes
15 d'initiatives comme ça dans lesquelles on
16 travaille.

17 Q. [54] On ne sort pas tant que ça, puis vous êtes
18 sûrement un modèle très inspirant pour vos enfants.
19 Merci.

20 R. Je fais mon travail, je fais mon devoir, c'est
21 tout.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais ça fait quand même drôle de vous entendre,
24 Chef Awashish, parler des jeunes, parce que vous
25 êtes jeune vous aussi, donc on comprend vous êtes

1 très proche d'eux. Alors, le temps est écoulé que
2 nous avons ensemble. Merci. Merci infiniment.

3 M. CONSTANT AWASHISH :

4 R. Merci à vous.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Tout le monde a parlé de votre persévérance, votre
7 créativité. Vous avez dit qu'au départ, c'est
8 toujours de trouver la porte fermée et de pousser
9 pour ouvrir la porte avant même de commencer la
10 discussion, donc votre persévérance, le mot est
11 juste, et je termine en disant tout le monde est
12 d'accord que c'est la collectivité qui doit prendre
13 soin des enfants, tout le monde est d'accord que ça
14 prend un village pour élever des enfants mais vous,
15 vous l'incarnez, merci infiniment.

16 Alors, dix (10) minutes de pause et pour le
17 temps d'installer l'autre témoin. Merci et bonne
18 fin de journée.

19 M. CONSTANT AWASHISH :

20 Merci à vous.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame Annie
3 Hotte, qui est chef de service à la Direction de la
4 protection de la jeunesse au Nunavik. Bienvenue.
5 Mary Nulukie, qui est travailleuse communautaire au
6 sein des services de protection de la jeunesse du
7 Nunavik. Bienvenues, Mesdames. Est-ce que vous
8 avez... ça va, la traduction? It's okay? Non? Okay.
9 D'accord.

10 Alors, elles vont nous exposer aujourd'hui
11 la réalité du travail terrain puis la complexité,
12 aussi, de l'application de la Loi de la protection
13 de la jeunesse dans les communautés inuites du
14 Nunavik. Alors, nous avons soixante (60) minutes
15 ensemble; quinze (15) minutes de présentation,
16 ensuite discussion avec les commissaires.

17 On va patienter quelques secondes avant de
18 vous assermenter, s'assurer que la traduction est
19 correcte. Ça va? O.K. Alors, avant de vous laisser
20 la parole, je vais demander au greffier de vous
21 assermenter, s'il vous plaît.

22

23 CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK AU NUNAVIK

24

25

1 **ANNIE HOTTE,**

2 **MARY NULUKIE,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Merci. La parole est à vous, Mesdames.

7 Mrs ANNIE HOTTE:

8 A. Hi, thank you for receiving us, today, Madame la
9 présidente and all of you. Thank you. I decided to
10 do it in English, as it's not my first language,
11 but I want Mary to understand well what I'm saying,
12 and if ever she wants to add things, so it will be
13 easier for her. So I'll try to find the good words,
14 then.

15 Bon. Let me introduce you, maybe, to the
16 beautiful region of Nunavik. We're not sure at what
17 point everybody here did know where is Nunavik,
18 what is Nunavik, so that will be the little
19 introduction.

20 So Nunavik is situated on the very north
21 part of Quebec, over the fifty-fifth (55th)
22 parallel. It represents thirty percent (30 %) of
23 the whole "superficie" of Quebec. There's... it
24 counts fifteen (15) communities, fourteen (14) that
25 are Inuit and one that is Cree, Whapmagoostui.

1 Sixty percent (60 %) of the whole population of
2 Nunavik is under twenty-five (25) years old.
3 People... most of people living in Nunavik are
4 Inuit, their first language is Inuktitut, they
5 speak English or French as a second language, for
6 most of them.

7 Cost of life there, it's very, very high.
8 The main reason why, it's because everything goes
9 there either by plane or by boat during the summer
10 time, so there's no road coming out of the
11 villages.

12 Inuits are people that really like to
13 laugh. A lot of them still practice traditional
14 activities such as hunting, fishing, sowing, as a
15 way of life. Traditional roles are very present as
16 of today. These people are very resilient people,
17 they have been through a lot of very big
18 difficulties in the last century.

19 So hey, (in Inuktitut), I'm Head of Program
20 for the Youth Protection of Puvirnitug. Mary?
21 So Mary Nulukie is the Committee Worker for the
22 Direction of Youth Protection, for the last twelve
23 (12) years, eh?

24 In Nunavik, the Youth Protection is
25 under the Inuulitsivik Health Centre, which is an

1 hospital. So I arrived there in August two thousand
2 ten (2010) with my first daughter, at that time,
3 that was six months old, and my boyfriend of the
4 moment. I've been working as a Committee Worker
5 when I started. It's kind of a social worker, if
6 ever... I don't know if the terms here are the
7 same. So I touched almost all the services that are
8 under the Youth Protection, there. Since the last
9 four years, I've been working as a Manager at
10 Application of Measures and Foster Home Department.

11 We are both living in Puvirnitug, which is
12 the biggest northern community on the Hudson coast.
13 Yes. So yeah. This is one of the rare villages
14 where alcohol is sold at the store, there. Just to
15 put you "in the bath", in two thousand eighteen
16 (2018), there was close to twenty (20) suicides
17 that happened in Puvirnitug only, which represents
18 near to one percent (1 %) of the population from
19 this village had died by suicide.

20 So in Puvirnitug, there's a few services:
21 there's the hospital, Inuulitsivik Health Centre,
22 that is based there, which has some services under
23 their responsibilities, such as DYP, social
24 services, clinical... medical clinic department and
25 others. There's two schools and a few organisms. We

1 are close to two thousand (2000) people living in
2 Puvirnitug.

3 Do you want to tell? Okay. So Mary and I,
4 we decided to come here for some reasons. We wanted
5 to highlight the lack of services that are provided
6 there, a lack of resources, to tell about the
7 children and families that deserve to get the same
8 level of services and resources than the rest of
9 the Quebec population. We also wanted to touch base
10 about difficulties that are faced when applying the
11 Youth Protection Law that was created by people
12 living in south, that we call Allunas, hoping that
13 this Commission will make recommendations that will
14 consider Inuit and First Nation children.

15 So to start, I'm going to tell you how we
16 first met, me and Mary, almost ten years ago. So I
17 arrived there, as I told you, with my little baby a
18 bit lost, didn't know what to expect exactly. I was
19 very far from my place, it was cold, no trees, by
20 plane, so it was a big adventure. And first time we
21 met, I got into the office, and there was Mary,
22 there, and we were supposed to share an office
23 together. So I said: "Oh, hi, Mary. My name is
24 Annie."

25 So she looked at me, didn't even say "hi"

1 and told me: "Well, for how long you'll be staying
2 here?" So I was a bit confused and it didn't went
3 to well. Our plan was, at that time, to spend a
4 year there, and to see, after, if ever we wanted to
5 stay longer. Finally, for sure, we fell in love
6 with the community and the reality of the North.

7 That brings us to talk a little bit about
8 the very high level of movement from the workers
9 that are coming to work there. Southern people, but
10 also people from the community that are working
11 with us. Yeah. Do you want, Mary, to tell a bit how
12 you feel when there's a lot of people coming and
13 going?

14 Mrs MARY NULUKIE:

15 A. Yes. Every year, we receive so many different
16 people coming up to work with us. We see... I see
17 so many people coming and one day arrive, they say
18 that they have a diploma. And the one who is
19 working there for... as a community worker, we
20 always end up teaching them again from the
21 beginning, like we are going following by big ball
22 that... it starts from here and it's going around
23 and around, and then she left again, or the person
24 that who came left again. Another person come and
25 we have to start over again.

1 That's why - I'm sorry - I asked Annie how
2 long she was going to stay there, because there
3 were too many people coming up, and it's really
4 hard for the clients to see the new people every
5 time, once they start getting too close to them,
6 trust them, what they're going to say, what they
7 went through. But it keeps changing every two or
8 three months all the time. So that's why I'd say:
9 "How long are you going to stay here for?"

10 But she ended up staying with us for many
11 years, and it helps a lot, and we learn each other
12 a lot how to work better, to be better with the
13 kids and to understand more why they are there. And
14 with the parents. It's always hard for the parents
15 to collaborate, because there's change. It's hard
16 to get a new worker, every time.

17 For the community workers, as Inuits, they
18 always quit, because it's really hard for them.
19 It's really challenging to work as a community
20 worker.

21 I'll give you a little bit story about my
22 life, how I ended up being working at the Youth
23 Protection. In old days, there were... the elders,
24 every time there's a crisis or if there's any
25 emergency that they have to deal with, they use to

1 take all the kids and the teenagers, to go
2 somewhere else, so the kids wouldn't hear what
3 they're doing.

4 It was really hard to start being social
5 worker, because we don't know how it works. But if
6 there's an elder seeing the kids how they are and
7 how they can work with the kids or deal with the
8 situation, what they're going through, they would
9 be an elder asking for that person to come and
10 start teaching her how it works.

11 There was an elder who was starting to
12 teach me, but she passed away when I didn't get to
13 learn a lot more that I wanted to learn. Because
14 back then, we didn't have a trainer. When we start
15 working we didn't get trained, we were calling the
16 managers every little details, because we don't
17 know what we're doing. But today, it's a lot
18 easier, because there's a training, what they can
19 do.

20 We need a lot more resources up North,
21 since we don't have enough resources. The clients
22 keep coming back, relaping, restart with what's
23 wrong with them, that when they get their kids
24 back, it's hard for them to get more help. They
25 keep relaping, because there's not enough

1 resources, up North. The only resources we get is
2 to bring them down South. That is not their
3 culture. The babies, they lose their first
4 language, because we have no resources enough, up
5 North, that we have to send them down.

6 Mrs ANNIE HOTTE:

7 A. So there are some points that we wanted to discuss
8 with you. This is one of the fact, lack of
9 resources up North, applying the Youth Protection
10 Law, as we told, and there's a big issue with the
11 fact that people are coming and going, and most of
12 the people that are coming are just going out from
13 school, so they have very, very little experience,
14 ant they will come there to work with very high
15 level of needs.

16 And yeah, the turnover of the workers that
17 are coming from South is between one year and two
18 years, which is not a lot. The time that they
19 understand what's going on, where they are, because
20 there's this issue for the Southern workers. Then,
21 they are leaving.

22 So this is our reality, up North, and this
23 is one of the big issues we're facing. Sorry,
24 there's distraction for me. And there's also one
25 issue that we're facing, it's the Law 21, the fact

1 that we need reserved acts to work in certain
2 services under the Youth Protection. This is
3 already very hard to find people that are willing
4 to come up North. When we ask for reserved act,
5 this is another higher... this is harder.

6 And also, the local employees, they, for
7 sure, they don't have those reserved acts, which
8 brings us another level of difficulties. And we
9 need those people to work with the kids, to do the
10 interviews, to do with the families in Inuktitut,
11 with the children that, most of them, they don't
12 speak English, they don't speak French. They'll
13 answer you like this. We need a good interpretation
14 and we need those people to work with us, as we're
15 facing some issue with the present law that we
16 have, right now.

17 I'll maybe just finish with that, and maybe
18 we can discuss about the other aspects, if ever
19 you, guys, have questions. Thank you.

20 Mrs MARY NULUKIE:

21 A. There's another thing that I want to say with the
22 law, that Inuits don't know anything about the
23 laws, because they never used it. It's only... not
24 even sixty (60) years that they started learning
25 about the laws. They... if we tried to give them a

1 law like the Court orders or anything that they
2 have to follow, they cannot follow it, because they
3 don't understand what it is.

4 Most people didn't go to school, because
5 their parents didn't want them to go to school.
6 They wanted them to learn how to survive, you know,
7 because they weren't surviving if you don't know
8 how to hunt, so.

9 The kids that who went to school, it's a
10 residential school that it makes it more harder for
11 them to raise the child. But the law is new for
12 them.

13 A lot of people are starting to understand
14 now, at least. Sometimes, it's really hard to get
15 what the parents, that if we're trying to tell them
16 about the law that they have to follow, sometimes,
17 it's really hard, because they don't understand,
18 and they keep saying: "I'm sorry. I'm sorry for you
19 that you're following (in Inuktitut) laws, not
20 Inuit laws. We have another law that we have to
21 follow with our culture. I'm sorry that we don't
22 understand what you're going through."

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Ça va? Merci.

25 Alors, on va débiter la période de questions avec

1 Lesley Hill.

2 Mrs LESLEY HILL, commissaire:

3 Thank you very much for being here. You don't need
4 your earphones for this one.

5 So thank you for being with us and for
6 sharing your reality, because we need to know the
7 reality on the ground, on the intervention level,
8 and what challenges you have.

9 Q. **[55]** Am I understanding that your team serves all
10 of the communities on the Hudson coast or are you
11 station in one community in particular?

12 Mrs ANNIE HOTTE:

13 A. Nunavik is divided in kind of a two coasts.

14 Q. **[56]** Yes.

15 A. There's the Hudson coast, which on the left side...

16 Q. **[57]** Yes.

17 A. And there's the Ungava coast.

18 Q. **[58]** Yep.

19 A. We, under the Inuulitsivik Health Centre, "deserve"
20 the seven communities that are on the coast and the
21 other half is dealt by Tulattavik.

22 Q. **[59]** Okay.

23 A. So... but Mary and I, we live in Puvirnituk, but we
24 deal, sometimes, with the whole coast as the
25 Direction of Youth Protection is covering all the

1 seven villages.

2 Q. **[60]** Okay. Perfect. That's what I thought, I just
3 wanted...

4 A. Yeah.

5 Q. **[61]** ... to make sure that I understood properly.
6 If we put aside for a minute the difficulties,
7 dealing with the law and all of the differences or
8 the culture clash that you've had to deal with in
9 the last decades or even the last century in your
10 community, what would help children and families?
11 What's missing?

12 Because you're speaking about lack of
13 services, resources, and I'm understanding that,
14 for some families, the first contact they have with
15 any help at all is Youth Protection, which isn't
16 what we want. It's another type of service that
17 we're hoping that families can have to help them
18 stay in their communities and be well and with
19 their children well as well. So what's missing?

20 A. There's a lot that is missing.

21 Q. **[62]** Where to start?

22 A. Where to start? Just to give, maybe, an example,
23 okay? For sure, Youth Protection is supposed to be
24 exception law, okay? We're supposed to arrive there
25 when everything was tried, but - I'm moving too

1 much, I'm sorry - but this is not the situation,
2 right now, it was not the situation in the past.

3 For sure, the first line, which all is the
4 prevention, is growing stronger and stronger,
5 because this is one of the goal that we want to
6 implement, because we need more services at the
7 front line. But for a lot of years, Youth
8 Protection was almost the only resource that was
9 there. So I don't know exactly the percentage of
10 kids that are under Youth Protection, here, down
11 South, we call it "near Montreal", but up North,
12 it's very, very high. It's not a... it's not called
13 an exception anymore, and it's supposed to. I'm
14 close, too, but I think we have close to twenty-
15 five percent (25 %) of the kids that are under
16 Youth Protection, which is not normal.

17 Q. [63] So it's the first line resources that, you
18 feel, need to really be strengthen in the
19 communities to do more prevention?

20 R. Yeah. For sure, more prevention, education,
21 specialised resources that will maintain the kids
22 there, will support the parents and the families.

23 One of the big issues we're facing in
24 Nunavik in almost every community, and in
25 Puvirnitug this is one of the big things, it's the

1 consumption of alcohol by the parents. But there
2 is... even, there's no treatment centre, there. So
3 people need to go either in Portage, which is very
4 far, in another language, leave all their kids
5 there...

6 Q. **[64]** Uh-um...

7 A. ... their family, being very far from home, being
8 helped by people that understand a part of their
9 culture, but a part, or to go to Kuujjuaq for six
10 weeks, but it's still far, or to go in Oka, which
11 are the services that are adapted for the First
12 Nations and Inuits, which are very nice resources,
13 but in the community, we would need treatment
14 centre for addiction, for sure, and to support them
15 and to deal with their reality, when they are
16 working on themselves, and not being very far and
17 then going back in their old patterns and then just
18 going back to their old patterns.

19 So this is one of the big issues, for sure.

20 Q. **[65]** For the kids coming down South, who need
21 services and can't access them in their
22 communities, what are the main issues? We were
23 hearing from a school board, last week, that some
24 of the young people don't even get to go to school,
25 because they don't have their eligibility

1 certificates to study in English, and there's all
2 kinds of bureaucratic barriers.

3 A. Yes.

4 Q. **[66]** What do we need to do to make sure that kids
5 coming down South get the right services and
6 culturally appropriate services?

7 A. Well, about the language, for sure, this is one of
8 the things we're facing, and I have example in my
9 head that up North, in Nunavik, how it works, they
10 have to chose a second language, starting in the
11 third grade. Before that, it's all in Inuktitut.

12 Let's say a child goes, then, in English,
13 because this is the language that they chose. When
14 they arrive in, let's say, secondary two or three,
15 they need to go South, because they need rehab, for
16 an example. If ever we're not able to find, like,
17 the eligibility certificate by the school board,
18 they cannot go in English. But they don't
19 understand French.

20 So this is one of the... It's hard. It's
21 not even their first language, and it's not even
22 their second one. They need to learn another thing,
23 but they are trying to adapt and to adjust and to
24 survive, so it's...

25 Q. **[67]** Uh-um.

1 A. This... it happened in the past for some of our
2 kids who were not even able to put them in school,
3 because we're in Quebec, they need to go in French,
4 if ever we cannot prove that the parents went in an
5 English school. So, for sure, this is one of the
6 issues that we're facing.

7 Q. [68] Okay. What do we do? Because I understand
8 Mary's reaction when you arrived, to say: "How long
9 are you going to stay, eh?"

10 A. It was not funny, at that time.

11 Q. [69] I'm sure.

12 Mrs MARY NULUKIE:

13 A. I know, eh?

14 Q. [70] You can laugh about it, now, years later. But
15 what can we do to make sure either the people stay
16 or that there's more Inuit workers who are going to
17 stay, because it's their own territory, their own
18 land? Do you have ideas of what needs to be done?

19 Mrs MARY NULUKIE :

20 A. Back then, I didn't really know why the people
21 coming from down South coming up North. It was even
22 hard for them, too, to come up. I was just thinking
23 of the community, the clients, that they're
24 receiving a new worker again, that they will go
25 further and further again.

1 I know it's really hard for people, like if
2 I was trying to move down South, permanently, I
3 wouldn't make it, because I have too many kids
4 that... If I have to take them all with me, it
5 would be hard for them. If I have to leave them up
6 North and me working down South, it would be hard.
7 That part, I did not understand.

8 But we are lucky to have Southern people
9 coming up North to help us out, because we have too
10 many... lot of things that need to be done. But we
11 can... we need to have more communication each
12 other, to work together.

13 Sometimes, it's hard to work with another
14 cultural person, because we have different
15 cultures, and they don't understand what Inuit
16 cultures are. I think it would be best to work with
17 each other, to have more training. That's my
18 thought, to have more training about the cultural,
19 and like for each other to work better.

20 Q. [71] Thank you.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

23 Mme LISE LAVALLÉE:

24 Merci beaucoup d'avoir pris le temps de vous
25 déplacer, venir nous parler. J'aurais une question

1 à Madame Hotte.

2 Q. [72] Avant d'aller travailler au Nunavut, avez-vous
3 travaillé en protection de la jeunesse ici, au
4 Québec, ou?

5 Mrs ANNIE HOTTE:

6 A. Nunavik is in Quebec.

7 Q. [73] Excusez, mais plus au sud?

8 A. I worked more in the rehab centre, as an Educator,
9 kind of. Yeah. So I did that, I was in the
10 organismes communautaires, I worked in the street,
11 also. Yeah. And yeah. So I never worked the same...
12 exactly the same tasks, South.

13 Q. [74] Donc, vous avez eu à découvrir un monde
14 différent, en réalité. Quels ont été les plus gros
15 défis que vous avez eu à relever lorsque vous êtes
16 arrivée sur place?

17 A. It's a one hundred dollar question. For sure, my
18 situation, we decided to go for this adventure. I
19 was with my boyfriend, at that time, and my first
20 baby, as I told you.

21 First, I don't know why they hired me. I'm
22 very honest. My English was so bad, and I was going
23 to work in English, and I remember the lady: "Well,
24 are you able to do an interview in English?" I
25 said: "I'm not sure, but I can try."

1 So just for that, this is one of the
2 issues. You need to speak English. Everything is in
3 English, there. The communication language, it's
4 English. When you write your reports, when you
5 testify in Court, it's in English. So we need to
6 find people that are pretty bilingual. This is one
7 of the things that count a lot. They don't need to
8 be... to have, like, a university English, but at
9 least to be able to write down and... So that was
10 one of the issues that we faced.

11 It's hard to explain when you don't face
12 it, and this is what I say often when there's new
13 workers arriving. Even though I'm telling you what
14 will happen, how you will feel, it's hard to
15 imagine, and you cannot imagine until you face it.
16 All your references, it's not the same.

17 I remember the first time I went at the
18 store there, the Coop. People were doing their
19 grocery while they were putting their baskets on
20 the waiting line. I was sure it was a big joke,
21 everybody was in line and they were doing their
22 grocery, the cashier was waiting for the one that
23 was needed to pay her things. And just that, this
24 is something.

25 Another thing, I remember my first meeting,

1 when I arrived there. There was Vanessa Legault, at
2 that moment, and as I told you, my English was very
3 bad, and they were talking, and I didn't understand
4 a word that they were saying, and I asked my
5 coworker: "I don't think it will go... I don't
6 understand anything. What are they talking about?"
7 She said: "Oh, she's talking about... she's naming
8 the client that you will have."
9 So it was names. Names that I'd never heard before.
10 It didn't make any sense in my ear, and now, I
11 understand parts in Inuktitut, and I can write it
12 down if you tell me a name. But at that time, I
13 didn't know where it started and where it stopped,
14 and it was all like music in my ears that I never
15 heard before.

16 And just for that, it's something to... The
17 accent of the Inuits, when they speak English, it's
18 not the same. Even some of the people that are
19 coming that are very bilingual, sometimes they just
20 don't understand at all when they start, and they
21 make people repeat and repeat, which, usually,
22 people from North, they don't like to repeat a lot.

23 To adapt. And I remember, I got the phone.
24 Oh, there's the phone. I never did that, before. I
25 think the Manager that was there, at that time,

1 they were doing their best to do what they could,
2 but there was few people. My first caseload was
3 seven-seven (77) under... seventy-seven (77)
4 children. It didn't include the families and the
5 extended families and the foster homes. Seventy-
6 seven (77). I can tell you that I didn't see them,
7 all of them, for a couple of months, some I didn't
8 know them, but I needed to deal with those
9 situations when there was emergencies.

10 So just that, it's something. I could make
11 a caseload with one of the popular names that is
12 there, that is Tukala. Well, I can have thirty (30)
13 people that will have the same name. They are not
14 all related, but you need to understand all the
15 link between people. It's something.

16 If you look... For sure, now, we have more
17 and more access to internet. But before, when you
18 were looking for somebody, you could either open
19 the telephone book, looking for the name. You can
20 look on internet to see if ever the address is
21 there. Over there, it doesn't work like that. Where
22 to start? I don't know. "Hey, Mary, do you know
23 that person? How do I find her? Does she have a
24 phone?" "No, she doesn't have a phone. You need to
25 go there." "Where does she live?" "Ah, the red

1 house between the blue one. You know, the blue one
2 when there's five bedrooms." "Okay."

3 This is how we find people, there. But you
4 know, you need to understand that. So, at first,
5 you were like that, like a deer looking at the
6 lights coming: "What's going on?" Everybody is like
7 that. They are like this, and for their first
8 months, they don't understand what's going on. So
9 they are not efficient.

10 The time that they get to understand, and
11 to understand that, maybe some of the things that
12 people... the way they are living when you get into
13 a house, this is something, too, when you never got
14 into a house like that. It's not everybody, but
15 there's a mattress, maybe, probably, in fact, in
16 the living room. You don't knock, when you get
17 there. And I was raised - this is the cultural
18 part, eh? - I was raised that if I go to your
19 place, I'm going to call you. This is a respect
20 fact. I'm going to call you and I'm going to ask
21 you if you're available to... if I can come. So
22 learning that you don't knock. Why you don't knock?
23 Because, usually, when people were knocking, it's
24 to give a very bad news: somebody that died or...
25 So you don't knock, because they'll expect

1 something.

2 Right now, as of today, people are getting
3 more and more used to manage the difference between
4 the two cultures. But I was in front of my first
5 house. I think I stayed there for maybe twenty (20)
6 minutes, like the culture inside of me was saying:
7 "I cannot just get in! My God, I didn't call, but
8 they don't have phone. I need to knock, but if I
9 knock, they're going to think something very bad
10 happened."

11 So I remember making one step not knocking.
12 I felt so bad until someone said: "It's okay, we'll
13 just get inside." "Okay. I'll go after you."

14 But this is... your references, it's just
15 some examples, but there's a lot of other examples
16 that I could give, but this is one of the big
17 issue: you need to be able to adapt, but to adapt,
18 being the minority, there. Because the clients too
19 that you're dealing with during the day, you're
20 going to see them at the grocery, at night. You
21 need to give all the respect that you can. There's
22 a difference between the job that you have to do
23 and the way you treat people.

24 I don't know if I answered your question? I
25 could continue, but I think we just have one hour.

1 Q. **[75]** Il y a d'autres personnes qui vont en poser.

2 Merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

5 Mrs HÉLÈNE DAVID, commissaire:

6 Yes. I think we'll continue a little bit on that,
7 because it's very important, the way you're talking
8 about your first experience.

9 Q. **[76]** I suppose now it's for more than four years,
10 you're there?

11 A. Oh no, it's been nine years and a half (9 ½).

12 Q. **[77]** Nine years and a half (9 ½)?

13 A. Yes.

14 Q. **[78]** And you have more than one kid, I...

15 A. I have three kids.

16 Q. **[79]** Three kids?

17 A. Yes.

18 Q. **[80]** Raised up North?

19 A. Yes. Yeah. I used to adapt to the Southern reality
20 and to the Northern one. Here, we're South, you
21 cannot do that. When we're up North, you can do
22 that, it's okay.

23 Q. **[81]** Okay. So you're going South and North?

24 A. Yes.

25 Q. **[82]** And they adapt quite well to do North?

1 A. They grew up like that.

2 Q. **[83]** Yeah, it's fantastic to see how children can
3 adapt, more than adults.

4 A. My oldest daughter, when in vacation down South,
5 sometimes, she says: "Well, I miss hearing
6 Inuktitut." So we put The Jerry Cans, which is a
7 music group.

8 Q. **[84]** But on a more difficult question: you first
9 said that only this, or last year, there were more
10 than twenty (20) suicides, in Puvirnitug only?

11 A. I think it's nineteen (19), but I said...

12 Q. **[85]** It's okay.

13 A. ... "close to" because I wasn't sure the exact
14 number. Yes, only in Puvirnitug.

15 Q. **[86]** And that, it's a very, very sad thing that,
16 you know, is happening too often up North. And if I
17 ask you, but it's a very large question: what could
18 we do to prevent, to help, to repair the... What
19 has to be done - and you'll answer "where do we
20 start?", probably - but...

21 Because you are living with this reality.
22 You are living in Puvirnitug, so I suppose you know
23 almost everybody, now, and you know the history of
24 everyone, every family. We could ask Mary too to
25 answer this question, but what, us in the South,

1 how can we help you, and how do you deal with that?

2 Mrs MARY NULUKIE:

3 A. We have nothing of resources. When the clients...
4 not only the clients, it's a lot of things that we
5 need help, that they need help. They didn't
6 understand how you deal with their problems,
7 because nobody taught them. It's hard. They need
8 more training, but they're not going to school
9 either. That one, it's a really hard question.
10 Maybe you can answer some of it?

11 Mrs ANNIE HOTTE:

12 A. It's a very large question, as you said. I think
13 the numbers of suicides tell about: they're missing
14 something, eh? We need more prevention, we need
15 more educators, we need more resources that are
16 present.

17 Just to let you know, having a follow-up
18 with a psychologist, there's people that would be
19 opened to that, but there's almost nobody. For the
20 DYP, we have one psychologist, and it's not because
21 the position was not posted, it was, but there was
22 nobody that wanted to come up. So we have one that
23 is coming up, about once a month, doing
24 evaluations. That's super... that person
25 understands a bit the culture, he's been many

1 years, he's coming up. But after that, even though
2 he does recommendations, there's a beautiful
3 report, but that child will need specialized
4 services, like a lot that we have under our
5 services, for sure. But just to have a follow-up...
6 a psychological follow-up, there's nobody.

7 Q. **[87]** But we... The psychologist now can do, like,
8 psychotherapy by visioconference.

9 A. Yeah, but it's very (inaudible).

10 Q. **[88]** It's... excuse me?

11 A. It's very a (inaudible) by the visio, by the...
12 with the technology. Correct me, Mary, if I'm
13 wrong, but I think Inuits are people that they need
14 to feel it.

15 Q. **[89]** It's a...

16 A. ... and with, let's say a child...

17 Q. **[90]** Even for us, in the South, it's difficult...

18 A. Yeah, and...

19 Q. **[91]** ... with visio, but...

20 A. ... there's the aspect of the translation, also.

21 Q. **[92]** Ah, okay.

22 A. So you add, like, distance.

23 Q. **[93]** Okay.

24 A. And for a psychologist, let's say, that doesn't
25 know the Inuit culture, they will have a lot of,

1 maybe, misunderstanding. It's easy to say something
2 when you...

3 Q. [94] Uh-um.

4 A. You need to see their reality to be able, I think,
5 to help...

6 Q. [95] Yeah.

7 A. ... and this is one of the things, I think, people
8 there are asking for, before they accept the help,
9 the help from people from the South, let's say.

10 Q. [96] And you had the, I suppose, a long journey
11 coming down to the South to meet with us. I suppose
12 you had expectations, you had hope. What are your
13 main expectations about what we could do to really
14 help you?

15 A. I'll go in my last page.

16 Q. [97] We called it "recommendations".

17 A. Like Mary said, I think we need more resources. We
18 need, like, more... I don't know if I can say
19 "money" or we need more educators on the field.
20 Let's say here, if ever there's something with a
21 child, you can refer, you'll have a team, different
22 organisms that will work with the child, that has
23 something to work with.

24 But up there, you're the one, so you're the
25 social worker, but you're the one giving also the

1 services, you're the one transporting the child
2 whenever it's needed, you're the one supervising
3 their visits, and probably, you might be the one,
4 too, to try to find a foster home if ever it's
5 needed. But there are seven other kids with the
6 siblings.

7 So there's a lot of: it's you. So we need
8 more people on the field, for sure. It's not
9 because our organism is not requesting for. This is
10 not the point. But I think it's very far, so when
11 you compare the ratio...

12 Q. [98] Uh-um.

13 A. ... probably it looks good, but in fact, when you
14 face their reality, it's not enough. Having twenty-
15 five (25), thirty (30), thirty-five (35) kids under
16 you, dealing with all the people around that child,
17 it's too much when you're the one dealing with
18 everything, and we're also a tourist agency,
19 because we're dealing with plane tickets on a daily
20 basis.

21 So you're the one reserving the ticket,
22 you're the one... the plane is late, welcoming the
23 one that is arriving from Montreal, but with two
24 hours delay. So you need to be, like, everywhere,
25 and you need to build the trust with the clients.

1 But you also need to write all your notes and all
2 your reports.

3 So we need, yeah, more educators, we need
4 more specialized resources that will facilitate
5 maintain the kids and the village and the Northern
6 communities. Specialized resources that is in
7 between, maybe, the rehab and the foster home. We
8 need more Inuit foster homes, but everybody is like
9 there, so it's hard to take another child and it's
10 hard, too, when you're fifteen (15) in a house, in
11 a two bedroom house, to take another child under
12 you, even though you get paid to take care of the
13 child.

14 So there's a lot of aspects, and if... We
15 talked a lot, the last year or a couple of years
16 ago, to work on different adapted resources, like a
17 specialized foster home, that we have, that is for
18 the zero to five years old. Those kids that we
19 place there, it's to maintain them in the village,
20 so the parents have access to them, if ever we want
21 to try a reintegration, because it's very hard to
22 do a reintegration and contact with family when the
23 child is placed in Salluit, that you need to take
24 the plane for a simple visit. There's no road. This
25 is it. You cannot have two, three contacts a week

1 with the parents, when they are very far like that.
2 But because there's nothing else, we need often to
3 move the kids by plane. So specialized resources to
4 maintain them.

5 But even though we would like to open one,
6 there's no place, there's no house, there's no...
7 because this is one of the issues too up North:
8 lack of housing, of building that you can just
9 rent. If ever the mother wants to take another
10 place, another apartment because the father gets
11 violent, she cannot rent a house, there's none.

12 So this is one of the issues to, maybe,
13 have specialized resources for the mother and the
14 kids or father and the kids, that will coach them.
15 But it's a lot of super nice ideas that, I'm sure,
16 would work in this culture. But we need space, we
17 need people to work on it, to coach the mother on
18 the parental abilities. There's an educator, there,
19 who would need those resources. Yeah.

20 Maybe, to improve the working conditions,
21 mostly for the people that are locally hired,
22 because it's hard for them. It's very hard. They
23 are working with their families, their neighbors,
24 their friends. So there's some things that need to
25 be looked at.

1 Mary grew up in Inukjuak, I think she's the
2 one that stayed the longer in the Youth Protection
3 on our coast, I can say. I don't know on the other
4 one, but there's a part, even though it's very hard
5 for her, because clients are calling her. She
6 changed... how many times, Mary, did you change
7 your phone number?

8 Mrs MARY NULUKIE:

9 A. Maybe more than twelve (12) times a year.

10 Q. [99] A year?

11 A. Yes.

12 Mrs ANNIE HOTTE:

13 A. People are calling her. They are really...

14 Mrs MARY NULUKIE:

15 A. People calling, no matter if you're on vacation,
16 holidays or day off, just to do the grocery;
17 clients are coming. Everybody knows each other,
18 they will find me where I am, they know, everybody
19 knows where my house is, everybody knows what my
20 phone number is. We don't get... we don't really
21 get holidays, unless we really move to another
22 village. But sometimes, it doesn't even work for me
23 either. If I go to Inukjuak, they know I'm working
24 for... where I'm working. They'll come to me. They
25 know where I'm going to stay, they know what number

1 that they can call me. Unless I really down South,
2 far from where Inuits are, I'm going to have my
3 free time. If I'm close to when they are, they'll
4 come to me again.

5 Q. [100] Thank you.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Merci. On va poursuivre avec André Leçon.

8 M. ANDRÉ LEÇON, vice-président:

9 Mary, this is for you. You raised and trained all
10 of us. We're seven, here, and my wife at home. It's
11 you who raised us and trained us. You are... you
12 look shy, dear. You look like a stranger, here, in
13 that Montreal building. But when we go in Nunavik,
14 it's us who look like you, and we need you. And you
15 need us, but you said it: "We need you."

16 And the main... and Hélène asked: "What is
17 the main challenge?" The main challenge is bringing
18 people like you at the Youth Protection. Bringing
19 people like you in the social services to be with
20 your people.

21 So that's the main, main, main challenge
22 for Nunavik. It's: how can we bring people? And you
23 said the difficulties, you're known by everyone,
24 you're there, it's your friend, it's your cousin,
25 it's your family, and you're the one who is doing

1 the "bad job". So you're a great care giver.

2 Mrs MARY NULUKIE:

3 A. Thank you. Thank you. I'm speechless.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Voilà.

6 Q. **[101]** J'essaie de comprendre, expliquer pour les
7 gens qui nous écoutent quelle est l'importance,
8 parce que vous l'avez mis dans vos recommandations:
9 quelle est l'importance de traduire la Loi de la
10 protection de la jeunesse en Inuktitut?

11 Mrs MARY NULUKIE:

12 A. The laws, we have books of the laws that we give to
13 the parents. I think it would be really helpful if
14 we translated them to Inuktitut, that they can
15 read, understand more.

16 Some parents don't know how to read English
17 or French. They can read Inuktitut, but if they
18 can't read either one of them, they get their
19 families to help them to understand.

20 Q. **[102]** Merci. Merci pour votre contribution. Merci
21 pour votre témoignage à la Commission. Vous nous
22 avez expliqué, Madame Hotte, pour ceux qui ne le
23 savaient pas où est situé le Nunavik.

24 Alors, je vous souhaite un bon retour à
25 Puvirnitug, et merci encore pour votre

1 contribution. Merci pour votre générosité, merci
2 pour vous être déplacées, et comme madame Nulukie
3 disait, que dès que vous êtes dans le Nord, les
4 gens savent où vous trouver, alors on vous souhaite
5 de respirer, de prendre un peu de temps pour vous
6 pendant que vous êtes dans le Sud. Merci beaucoup.

7 Alors, nous ajournons jusqu'à treize heures
8 (13 h). Merci.

9 Mme ANNIE HOTTE :
10 Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, bon après-midi. Alors nous accueillons
16 maintenant monsieur Lucien-Pierre Bouchard, qui est
17 directeur des relations avec les Autochtones au
18 Secrétariat des affaires autochtones. Bienvenue,
19 Monsieur. Madame Pascale Lemay, qui est directrice
20 générale adjointe des services à la famille, à
21 l'enfance et à la jeunesse au ministère de la Santé
22 et Services sociaux. Bienvenue, Madame Lemay. Et
23 madame Julie Gauthier, qui est directrice des
24 affaires autochtones au ministère de la Santé et
25 des Services sociaux. Bienvenue, Madame Gauthier.

1 Alors durant votre témoignage on devrait
2 apprendre notamment davantage sur les travaux en
3 cours au gouvernement du Québec afin de répondre
4 aux problématiques soulevées maintes fois
5 concernant les Autochtones et surtout la Commission
6 Viens, ainsi que l'Enquête nationale sur les filles
7 autochtones disparues et assassinées.

8 Alors nous avons une heure et demie (1 h
9 30) ensemble, on vous a suggéré vingt (20) minutes
10 de présentation, ensuite discussion avec les
11 commissaires. Avant de vous laisser la parole, je
12 vais demander au greffier de vous assermenter s'il
13 vous plaît.

14

15 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
16 (MSSS) - SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA)

17

18 **LUCIEN-PIERRE BOUCHARD,**

19 **PASCALE LEMAY,**

20 **JULIE GAUTHIER,**

21 (Sous serment)

22

23 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

24 Madame la Commissaire, Messieurs... Madame, pardon,

25 Madame la Présidence, Messieurs les Vice-

1 Présidents, Mesdames et Messieurs les Commissaires,
2 bonjour. Nous vous remercions de nous accueillir
3 aujourd'hui. Je vais faire... commencer par faire
4 peut-être un bref topo, là, sur la manière dont les
5 affaires autochtones sont organisées au
6 gouvernement du Québec, quelques perspectives sur
7 le contexte actuel et puis ma collègue madame Lemay
8 ensuite pourra vous parler plus des choses qui sont
9 plus spécifiques à la protection de la jeunesse.

10 J'aimerais peut-être commencer par
11 souligner le fait que la Commission ait réservé une
12 semaine spécifique pour travailler les questions
13 autochtones d'une manière différenciée, parce que
14 c'est précisément la manière dont le Secrétariat
15 aux affaires autochtones incite ses partenaires
16 gouvernementaux à travailler, c'est-à-dire que les
17 réalités autochtones doivent être considérées d'une
18 manière spécifique, donc et non pas être diluées
19 dans la masse des politiques qui s'adressent à la
20 population en général.

21 Comme vous le savez peut-être, au
22 gouvernement du Québec la gestion des affaires
23 autochtones est extrêmement décentralisée, c'est-à-
24 dire que les ministères et les organismes sont
25 responsables, dans leur propre champ de compétence,

1 de l'application évidemment de leur programme, du
2 déploiement de leurs actions. Ils sont aussi
3 responsables de développer leurs relations puis
4 d'établir des partenariats avec les intervenants
5 pertinents, donc les partenaires... les partenaires
6 des milieux.

7 Le SAA, lui, bien sûr, a pour rôle
8 d'établir des relations harmonieuses en général
9 entre le gouvernement du Québec et les Autochtones,
10 les nations, les communautés, les organisations.
11 Mais il s'assure aussi que les réalités autochtones
12 fassent justement l'objet d'une approche
13 différenciée au sein de l'action gouvernementale.

14 Donc, quand un ministère ou un organisme
15 développe une politique, un plan d'action ou une
16 stratégie, que les réalités autochtones soient
17 considérées, soient prises en compte d'une manière
18 séparée et particulière.

19 Donc le SAA s'assure de la cohérence de
20 l'action gouvernementale en milieu autochtone et
21 puis je tiens à le souligner, c'est pas une mince
22 tâche parce que l'action gouvernementale couvre
23 évidemment un large éventail d'activités : le
24 territoire, les ressources naturelles, le
25 développement économique, l'éducation, la culture,

1 les services sociaux, le logement, etc. Donc, c'est
2 une tâche qui est quand même colossale. La vie en
3 société des Autochtones touche tous les secteurs de
4 la vie en société tout court, donc en soi ça
5 nécessite une action très large.

6 Le SAA c'est une petite organisation, c'est
7 une organisation qui ne livre pas de services en
8 tant que tels, le SAA n'a pas de réseau, c'est une
9 quarantaine, une cinquantaine maximum d'employés,
10 c'est un... et nous faisons donc, nous, de la
11 cohésion, de la coordination. C'est un modèle qui
12 est très différent de celui du gouvernement fédéral
13 où, on le sait, le ministère des Services au
14 Autochtones, lui, intègre même les directions de
15 Santé Canada, qui s'occupent des affaires
16 autochtones.

17 En juin deux mille dix-sept (2017), le
18 gouvernement du Québec a publié son plan d'action
19 gouvernemental pour le développement social et
20 culturel des Premières Nations et des Inuits de
21 deux mille dix-sept-deux mille vingt-deux (2017-
22 2022). C'est un outil de cohésion de l'action
23 gouvernementale qui est maintenant... qui constitue
24 maintenant une pièce maîtresse.

25 Bien sûr, l'objectif premier du plan

1 d'action c'est de bonifier l'action gouvernementale
2 en matière de développement social. Il s'agit de la
3 contribution que le gouvernement veut apporter à
4 toute la démarche de la guérison. Mais c'est aussi
5 un moyen d'assurer une plus grande cohésion de
6 l'action gouvernementale. Donc, au lieu de publier
7 des mesures spécifiques aux Autochtones dans...
8 disséminées dans tous les plans d'action sectoriels
9 d'une multitude de ministères et organismes, on a
10 tout rassemblé maintenant l'action gouvernementale
11 au sein d'un seul instrument, ce qui nous permet de
12 développer des synergies, puis d'agir d'une manière
13 beaucoup plus cohérente.

14 Bien entendu, on doit agir dans un contexte
15 du partage des pouvoirs entre le gouvernement du
16 Québec et le gouvernement d'Ottawa. Ça ajoute, on
17 dira, un niveau de difficulté qui... qui n'est
18 parfois pas banal. Je suis convaincu que vous en
19 avez entendu parler de la part d'autres témoins.
20 Nous aussi, au gouvernement du Québec, bien sûr,
21 quand on agit, quand on se déploie, on doit tenir
22 compte de cette réalité-là. Nous devons aussi, bien
23 sûr, aussi tenir compte de la démographie
24 autochtone. Et par ça, j'entends une importance
25 accrue des enjeux urbains. Bien malin est celui qui

1 pourrait nous dire précisément : est-ce qu'il y a
2 cinquante pour cent (50 %) ou soixante pour cent
3 (60 %) des Autochtones qui vivent sur ou hors
4 réserves? On sait que le transit entre les réserves
5 et la ville rend très difficile d'établir ces
6 statistiques-là parce que les Autochtones sont
7 mobiles. On sait aussi qu'il y a tout le phénomène
8 d'autodéclaration qui vient peut-être un peu
9 fausser les chiffres notamment de Statistique
10 Canada. Vous savez que vous pouvez, si vous voulez,
11 vous auto-déclarer, dans un formulaire du
12 recensement, Autochtone, puis il n'y a pas d'autres
13 vérifications que ça. Ça peut causer des problèmes
14 statistiques, on sait ça aussi.

15 Le plan d'action, c'est un moyen privilégié
16 pour imprimer à l'action gouvernementale la notion
17 de pertinence et de sécurisation culturelle. Il
18 s'agit, bien entendu, c'est érigé comme une
19 orientation fondamentale, horizontale dans le plan
20 d'action.

21 Le contexte actuel. On constate qu'il y a,
22 dans la relation entre le gouvernement du Québec et
23 les Autochtones, une importance accrue des
24 questions sociales. Il n'y a pas si longtemps,
25 cette relation était presque monopolisée par tous

1 les enjeux de territoires, de ressources, la
2 question des droits. Mais maintenant, de plus en
3 plus, les réalités du terrain, les réalités
4 sociales vécues immédiatement dans les milieux
5 occupent une place croissante et puis je pense
6 qu'il faut... il faut s'en réjouir.

7 Nous sommes aussi dans un contexte où deux
8 commissions d'enquête importantes ont déposé des
9 rapports, qui comportent de très nombreuses
10 recommandations fondamentales, des commissions
11 d'enquête aussi qui on fait des constats très durs
12 sur l'action passé des gouvernements. Donc, bien
13 entendu, tout ça on doit en tenir compte.

14 Les travaux pour la mise en place d'une
15 structure de travail conjointe avec les Autochtones
16 pour pouvoir donner suite aux enquêtes ont commencé
17 le dix-sept (17) octobre dernier, le vingt-sept
18 (27) janvier dernier. Je sais qu'on vous en a déjà
19 parlé, les témoins autochtones vous en ont déjà
20 parlé. Nous avons entrepris des travaux pour mettre
21 sur pied une structure qui nous permettrait d'agir
22 ensemble sur la mise en oeuvre des recommandations.

23 Nous devons ensemble aussi établir des
24 priorités. Il y a tellement de recommandations et
25 les coûts sont considérables, on ne peut pas tout

1 faire en même temps. Il faut donc établir des
2 priorités. Quelles recommandations devons-nous
3 implanter d'abord? Et ça, ce travail-là doit se
4 faire avec les Autochtones, bien entendu. Et
5 éventuellement, la mise en place d'un mécanisme de
6 suivi de toute cette action-là.

7 Il y a d'autres éléments de contexte, là,
8 très rapidement. Bien entendu, les divergences sur
9 la mise en oeuvre de la déclaration des Nations
10 unies, ça teinte évidemment les relations en ce
11 moment. Des discussions restent à tenir là-dessus,
12 importantes et, bien entendu, c'est un peu
13 l'éléphant dans la pièce, peut-être qu'on en
14 reparlera plus tard tout à l'heure, il y a C-92 et
15 la contestation du gouvernement du Québec, qui ne
16 facilite pas la relation, bien entendu, en ce
17 moment. Donc, je vais céder la parole à madame
18 Lemay.

19 Mme PASCALE LEMAY :

20 Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Vice-
21 Présidents, Mesdames, Messieurs les Commissaires,
22 merci de nous entendre aujourd'hui. Permettez-moi
23 de poursuivre rapidement sur les priorités d'action
24 du ministère de la Santé et des Services sociaux
25 concernant les services aux jeunes autochtones en

1 difficulté et leur famille de façon spécifique. Des
2 priorités d'action qui sont présentes depuis
3 quelques années et qui gouvernement l'ensemble des
4 actions qu'on mène actuellement et qu'on souhaite
5 poursuivre.

6 D'abord, ce qu'on souhaite c'est adapter
7 les services de protection de la jeunesse aux
8 enfants et aux familles autochtones. On souhaite
9 favoriser la préservation de l'identité culturelle
10 des enfants autochtones dans le cadre de
11 l'intervention en protection de la jeunesse. On
12 souhaite assurer une formation appropriée et
13 culturellement adaptée aux réalités autochtones,
14 une formation pour les intervenants autochtones et
15 allochtones, ainsi qu'aux familles d'accueil qui
16 sont impliquées dans la situation de ces enfants.
17 On souhaite également favoriser la prise en charge
18 des services par les communautés elles-mêmes. Et
19 finalement, documenter en termes de données la
20 situation des enfants et des familles autochtones
21 dans les services de protection de la jeunesse.

22 Ces priorités d'action s'inscrivent bien
23 dans les orientations ministérielles relatives au
24 Programme service jeunes en difficultés deux mille
25 dix-sept-deux mille vingt-deux (2017-2022). On vous

1 en avait dressé les grands traits lors de notre
2 présentation en décembre dernier.

3 Une des orientations prévue dans ces
4 orientations est « de soutenir le développement et
5 améliorer le service offert aux communautés
6 autochtones ». Elle se décline, cette orientation-
7 là, en trois objectifs qu'on s'est donnés :
8 soutenir le développement des services sociaux
9 courants dans les communautés autochtones; adapter
10 les services de protection de la jeunesse aux
11 communautés autochtones; et favoriser l'offre de
12 programmes de formation adaptés à l'intervention
13 auprès des familles et des enfants autochtones.

14 Concrètement, comment se traduisent ces
15 priorités-là dans nos travaux? On en a...
16 d'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en témoigner
17 largement lors de l'audition en Commission Viens.
18 Par contre, c'est important de le rappeler, je
19 pense.

20 Donc, le premier travail le plus
21 structurant c'est la diffusion et l'implantation à
22 venir du cadre de référence sur les projets de vie
23 pour les enfants autochtones. Ce cadre de
24 référence-là a été écrit... c'est clairement un
25 travail de coconstruction qu'on a réalisé dans les

1 dernières années avec les communautés autochtones,
2 notamment dans le cadre d'un comité de travail où
3 était représentée la Commission de la santé et
4 services sociaux Premières Nations du Québec et
5 Labrador, que j'appellerais CSSSPNQL pour les
6 suites, si vous me le permettez. Il y avait
7 également des représentants des Premières Nations,
8 des Inuits et finalement des directeurs de la
9 Protection de la jeunesse également.

10 C'est des travaux qui nous ont pris
11 quelques années. C'est important de prendre le
12 temps de bien s'entendre, des travaux structurants
13 qui vont venir donner aux intervenants directement
14 sur le plancher des balises cliniques, qui vont
15 tenir compte des besoins particuliers des enfants
16 autochtones et qui vont reconnaître les coutumes
17 autochtones en matière de soins aux enfants.

18 Je pourrai vous en parler plus largement si
19 vous le souhaitez tout à l'heure, mais globalement
20 les thèmes qui seront abordés dans le cadre de
21 référence qu'on souhaite diffuser assez rapidement:
22 les réalités des communautés autochtones et les
23 défis de l'intervention en Protection de la
24 jeunesse. Donc, revenir sur l'histoire, c'est
25 important qu'on comprenne bien l'histoire avant

1 tout. Les fondements d'un projet de vie et la
2 démarche de planification d'un projet de vie pour
3 un enfant autochtone, qui est adaptée à sa réalité.
4 Et finalement, on va même jusqu'à dicter des lignes
5 directrices qui sont structurantes dans
6 l'intervention et que les intervenants devront
7 appliquer au quotidien dans leur pratique.

8 Lorsqu'on est allé témoigner dans la
9 Commission Viens, notre perspective de diffusion du
10 cadre de référence était le début de deux mille
11 dix-neuf (2019). Il y a eu effectivement une
12 présentation et consultation auprès des instances
13 comme la Table ronde régionale des services à
14 l'enfance et à la famille des Premières Nations et
15 également la Table clinique des directeurs de la
16 Protection de la jeunesse. Il y a eu toute une
17 validation juridique qui a été faite, évidemment
18 vous vous en doutez, sur le cadre de référence,
19 pour arriver à une approbation de nos autorités.

20 Dans la dernière année, il est évident que
21 la mise... l'adoption et la mise en oeuvre de la
22 loi fédérale C-92 a demandé de part et d'autre, de
23 la partie autochtone et de la nôtre aussi, un pas
24 de recul pour évaluer si le cadre de référence tel
25 qu'il a été rédigé - parce qu'on sait, ce cadre de

1 référence-là a été rédigé avant que l'adoption...
2 que le C-92 soit défini, adopté et mis en vigueur -
3 nous a demandé un pas de recul pour voir : est-ce
4 qu'on devait revoir ce qui était inscrit? Le
5 souhait clairement, de part et d'autre, était de ne
6 pas nécessairement réécrire tout le document,
7 s'assurer par ailleurs qu'il soit cohérent. Donc,
8 je vous dirais qu'on est dans les derniers échanges
9 à ce niveau pour la diffusion le plus rapidement
10 possible de ce cadre de référence-là.

11 Deuxième action assez structurante, le
12 développement de deux formations. Je vous l'ai dit
13 tout à l'heure, un programme de formation adapté
14 est très important, donc on est en train de
15 développer deux contenus de formation qui seront
16 destinés aux intervenants, aux gestionnaires, aux
17 familles d'accueil qui oeuvrent auprès des enfants
18 et des familles autochtones.

19 Le premier, la formation justement pour
20 l'implantation du cadre de référence sur les
21 projets de vie des enfants autochtones, c'est un
22 mandat que l'on a confié à nos partenaires, la
23 CSSSPNQL, pour qu'ils puissent dans un premier
24 temps développer le contenu de formation et
25 également diffuser la formation. Le souhait de

1 diffusion de cette formation-là devrait se faire en
2 dyade, donc avec une partie autochtone et une
3 partie allochtone. On souhaite le faire en
4 partenariat et donc c'est la projection, on
5 souhaite printemps prochain, dès que le cadre de
6 référence pourra être disponible, je pense que nous
7 serons prêts pour pouvoir développer ce... déployer
8 cette formation-là.

9 Une deuxième formation, lors de la
10 Commission Viens nous avons souligné notre
11 intention, nous avons clairement confié un mandat à
12 l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
13 afin qu'ils développent un contenu de formation
14 spécifique sur la sécurisation culturelle à
15 l'intention des intervenants qui agissent
16 directement sur le terrain auprès des enfants et
17 des familles autochtones.

18 Ce qu'on souhaite par ce contenu de
19 formation-là, c'est d'améliorer la connaissance des
20 intervenants de la réalité autochtone, je pense que
21 ça commence par là. D'ailleurs, si je ne me trompe
22 pas, vous avez eu des représentants de Femmes
23 autochtones du Québec hier qui ont dit quelque
24 chose d'important : la confiance se construit en
25 connaissant l'autre. Donc, je pense que c'est le

1 premier pas qu'on souhaite faire dans le cadre...
2 avec cette formation.

3 On souhaite que les intervenants soient
4 sensibilisés aux répercussions de la colonisation
5 et des politiques d'assimilation et on souhaite
6 renforcer leurs compétences culturelles en jetant
7 un regard spécifique sur l'enfant, le rôle de sa
8 famille et de sa communauté. Donc, c'est
9 effectivement des contenus de formation
10 intéressants. Ma collègue pourra certainement vous
11 parler d'un guide sur la sécurisation culturelle
12 également qui est en développement, donc elle
13 pourra compléter tout à l'heure.

14 Autre action structurante au ministère de
15 la Santé. En deux mille dix-sept (2017), nous avons
16 révisé la Loi sur la protection de la jeunesse pour
17 tenir compte de la réalité autochtone. Vous
18 préciser que les modifications législatives ont
19 émané de recommandations du comité de travail qui a
20 rédigé le cadre de référence pour les projets de
21 vie des enfants autochtones, donc c'est nos
22 partenaires autochtones en travail avec nous qui
23 nous ont fait des propositions, qui ont été
24 considérées et intégrées dans la Loi sur la
25 protection de la jeunesse, pardon.

1 Donc, la reconnaissance de l'identité
2 culturelle autochtone et les effets, les... pardon,
3 et la participation des communautés. Je vais
4 essayer d'aller plus vite, on me fait signe
5 effectivement que le temps roule.

6 Donc, pour la mise en vigueur de ces
7 modifications-là, on a un groupe de travail, de
8 soutien avec les DPJ. C'est beau d'avoir une
9 disposition, maintenant il faut savoir comment
10 l'appliquer. Le cadre de référence va nous aider,
11 les formations vont nous aider, mais évidemment
12 d'ici là on a mis en place un comité de soutien au
13 DPJ pour voir à l'application conforme, uniforme et
14 appropriée des dispositions.

15 37.5, je pense que vous en avez entendu
16 parler. On le souhaite toujours, pouvoir convenir
17 d'entente qui permet, entre le gouvernement du
18 Québec et une communauté, d'établir un régime de
19 protection de la jeunesse qui est adapté à la
20 réalité autochtone. La première, vous l'avez
21 entendue ce matin, je pense que vous avez eu une
22 belle présentation avec les Atikamekws, qui est un
23 beau succès, on avait des discussions tout
24 récemment avec Kahnawake, à la demande de Kahnawake
25 ont été suspendues, mais nous avons des

1 discussions. On souhaite toujours et on est ouverts
2 à considérer d'autres ententes en matière de 37.5
3 Et rapidement, évidemment, la question de
4 la donnée. Plusieurs vous ont parlé qu'on n'a pas
5 la donnée spécifique au niveau des enfants
6 autochtones. Il y a une recherche qui est en cours
7 depuis deux mille neuf (2009), qui vise à
8 développer et à analyser la trajectoire des jeunes
9 des Premières Nations assujettis à la Loi sur la
10 protection de la jeunesse. On est rendu au
11 quatrième volet, volet que le ministère de la Santé
12 a financé également, c'est la CSSSPNQL aussi qui
13 réalise ces travaux-là et qui va aller forer un
14 petit peu plus la trajectoire de l'enfant en
15 Protection de la jeunesse, suivi pour une situation
16 de négligence. On sait que c'est la problématique
17 la plus importante aussi chez les enfants
18 autochtones, donc on est à ce niveau-là pour les
19 données, on poursuit.

20 Les perspectives à grands traits. Les
21 enjeux demeurent majeurs, vous l'avez entendu. Nous
22 l'entendons également. Je pense que l'idée c'est de
23 poursuivre. Je pense qu'on s'améliore au fil du
24 temps, on doit encore s'améliorer, c'est clairement
25 le message. Je pense qu'en travaillant de plus en

1 plus ensemble, on ne peut pas faire pour, on doit
2 faire avec, ça prend aussi le temps pour faire les
3 choses ensemble. Et je pense que fort de
4 l'expérience du cadre de référence, on sera capable
5 de faire d'autres initiatives, du moins c'est le
6 souhait que le ministère de la Santé et des
7 Services sociaux a pour poursuivre les efforts en
8 ce sens. Voilà.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci pour votre présentation. Alors on va débiter
11 les échanges avec Danielle Tremblay.

12 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire

13 Q. **[103]** Alors bonjour, Mesdames, Monsieur. Merci
14 d'être présents ici avec nous cet après-midi. Vous
15 avez souligné, Monsieur Bouchard, le fait qu'on a
16 consacré une semaine aux audiences sur les
17 Autochtones. Plusieurs témoins nous ont affirmé que
18 la Loi sur la protection de la jeunesse actuelle
19 n'est pas conciliable avec les valeurs, avec les
20 croyances, avec les coutumes des communautés à
21 l'égard de leurs enfants et de la notion de
22 famille. Puis bon, rapidement, la notion de projet
23 de vie qui est basée sur la théorie de
24 l'attachement, la notion du temps, la notion de
25 permanence. Plusieurs groupes nous ont réclamé

1 l'exemption, pour les Autochtones, des durées
2 maximales d'hébergement qui sont prévues dans la
3 loi.

4 Bon, Madame Lemay, vous nous avez parlé du
5 cadre de référence sur les projets de vie pour les
6 enfants autochtones, qui devra être diffusé sous
7 peu, là, à ce que je comprends, mais que vous avez
8 dû prendre un pas de recul par rapport à la loi
9 fédérale C-92. Comment à la fois les pistes
10 d'actions, les solutions recommandées par le
11 rapport Viens et les normes minimales prévues en
12 vertu de C-92, vont être intégrées dans le cadre de
13 référence? Ce pas de recul-là, il vous a permis de
14 faire quoi finalement?

15 Mme PASCALE LEMAY :

16 R. Vous permettez, c'est moi qui répondrai. En fait,
17 le cadre de référence... le travail qui a débuté au
18 niveau du cadre de référence c'était notamment en
19 réponse aux demandes à des parties autochtones de
20 les exempter, d'exempter les enfants des durées
21 maximales d'hébergement prévues à la Loi sur la
22 protection de la jeunesse.

23 Donc ce qu'on a souhaité, parce
24 qu'évidemment la notion de temps, elle est aussi
25 importante pour les enfants autochtones que les

1 enfants allochtones. Par ailleurs, ce qu'on
2 souhaitait c'est de bien encadrer la démarche
3 d'identification d'un projet de vie pour un enfant
4 autochtone et c'est de là qu'a débuté les travaux
5 pour la rédaction du cadre de référence.

6 Le cadre de référence dicte clairement
7 comment adapter nos approches, nos pratiques pour
8 que l'intervention soit, effectivement,
9 culturellement adaptée. Donc, c'est dans cette
10 perspective-là, sans exempter des durées maximales
11 d'hébergement.

12 On se rappelle que les tribunaux ont aussi,
13 comment je pourrais dire... ils sont... les durées
14 sont dictées par la loi, mais le juge peut
15 effectivement, dépendamment de la situation de
16 chaque enfant et je pense que c'est ce qu'on voyait
17 également dans les... depuis l'adoption, comment le
18 tribunal s'est gouverné. Mais clairement c'est...
19 la rédaction et le travail de développement d'un
20 cadre de référence pour adapter nos pratiques est
21 en réponse à cette demande-là répétée au niveau des
22 Autochtones.

23 Maintenant, en matière... il faut parler
24 des principes de C-92. À la lecture actuelle, je
25 vous dirais à ma connaissance, à la lecture qu'on

1 en fait aujourd'hui, selon nous les principes ne
2 sont pas inconciliables avec la Loi sur la
3 protection de la jeunesse. L'intérêt de l'enfant,
4 il est au coeur de la Loi sur la protection de la
5 jeunesse également. Donc, on devra poursuivre nos
6 travaux, comment s'assurer de concilier ces
7 intérêts-là pour que dans la pratique, ce qu'on
8 souhaite clairement c'est que la pratique des
9 intervenants soit adaptée. Et c'est ce qui est
10 l'urgence d'agir pour nous, les actions dont je
11 vous ai parlées tout à l'heure sont le coeur, selon
12 nous, des réponses. Plusieurs recommandations de la
13 Commission Viens allaient en ce sens, d'adapter les
14 pratiques cliniques. Donc, cadre de référence, les
15 formations, la diffusion, le suivi sont pour nous,
16 effectivement, des actions structurantes pour
17 pouvoir répondre à ces principes.

18 Q. **[104]** Je comprends que les travaux ont été faits
19 conjointement...

20 R. Oui.

21 Q. **[105]** ... avec les instances autochtones. Par
22 contre, si j'entends les groupes qui sont venus
23 témoigner et qui réclament à nouveau l'exemption
24 des durées maximales, je comprends que le cadre de
25 référence n'est pas encore diffusé, mais là il y a

1 comme un défi d'implantation à ce que je peux voir,
2 là.

3 R. Tout à fait, tout à fait.

4 Q. **[106]** Vous parlez de clarifier la démarche clinique
5 pour en arriver au choix du projet de vie d'un
6 enfant. Encore là, plusieurs témoins ont dénoncé le
7 fait que les critères de reconnaissance pour les
8 familles d'accueil, encore là ne concordent pas
9 avec la réalité des communautés autochtones,
10 particulièrement les grands défis en matière de
11 logement, et les critères de reconnaissance reliés
12 aux normes physiques. Comment... on sait qu'il y a
13 des possibilités d'exception dans la
14 reconnaissance, mais qu'est-ce qui fait que, encore
15 aujourd'hui, les gens nous disent : on ne peut pas
16 garder certains enfants dans nos communautés parce
17 qu'on n'arrive pas à faire reconnaître nos familles
18 d'accueil, donc ils doivent s'en aller dans des
19 familles d'accueil allochtones, donc les retirer...

20 R. Oui.

21 Q. **[107]** ... des communautés.

22 R. Parfait. Bien d'abord, effectivement, les critères
23 de reconnaissance des familles d'accueil sont
24 édictés par le ministre de la Santé et des Services
25 sociaux il y a déjà quelques années, donc ça fait

1 déjà quelques années. On a travaillé, notamment
2 avec la CSSSPNQL et des représentants de Premières
3 Nations, pour adapter ces critères de
4 reconnaissance-là à la réalité des autochtones.
5 L'adaptation des critères, si je ne me trompe, se
6 trouve d'ailleurs dans le cadre de référence RIRTF,
7 où il est bien spécifié. Ce que nous entendons
8 c'est qu'il y a peut-être un pas de plus à faire,
9 il faudra regarder à ce niveau-là.

10 Vous avez aussi beaucoup entendu parler de
11 l'entente 37.6. Si vous me permettez, peut-être
12 éclaircir un peu ce que c'est, cette entente 37.6-
13 là. L'entente 37.6 est un article de la Loi sur la
14 protection de la jeunesse qui a été adopté dans le
15 cadre de la révision récente de la Loi sur la
16 protection de la jeunesse et qui permet à
17 l'établissement, le CISSS ou le CIUSSS, de convenir
18 une entente avec la communauté, un regroupement de
19 communautés, afin qu'ils puissent évaluer, recruter
20 et gérer ces familles d'accueil. Donc clairement,
21 c'était une voie... et je vous dirais que la
22 logique sous-tendait 37.6, qui est pour la gestion
23 des familles d'accueil, et 37.7, qui permet au
24 directeur de la Protection de la jeunesse
25 d'autoriser un intervenant de la communauté d'agir

1 en son nom. C'est clairement dans une volonté
2 d'amener une plus grande capacité des communautés à
3 prendre en charge leur famille d'accueil. On le
4 sait que c'est un besoin, je pense que le forum
5 socioéconomique de Mashteuiatsh notamment, il y
6 avait eu des engagements en matière de familles
7 d'accueil, donc ça découle de toutes ces
8 discussions-là. Mais également au niveau de
9 favoriser une plus grande autonomie, une plus
10 grande prise en charge de la part des communautés
11 au niveau de l'application, dans une perspective
12 peut-être d'aller vers un 37.5, qui est beaucoup
13 plus englobant.

14 Ce matin, au niveau des Atikamekws, vous
15 avez posé la question : est-ce que vous avez fait
16 un 37.6 pour la gestion des familles d'accueil?
17 Non, dans le cadre de l'entente 37.5 qui est
18 convenue avec le Conseil de la nation Atikamekw, la
19 gestion des familles d'accueil est intégrée dans
20 cette entente-là. Donc, il y a quand même des
21 leviers qui permettent de pouvoir adapter à la
22 réalité des Autochtones.

23 Q. **[108]** On voit que vous... dans les orientations,
24 dans les priorités d'action, les principes, il y a
25 beaucoup de... il y a beaucoup d'éléments, là, qui

1 vont dans le sens des revendications, mais on a
2 l'impression qu'il y a une dichotomie entre tous
3 ces principes-là et la réalité terrain, la pratique
4 terrain. En tout cas, c'est du moins ce qu'on
5 entend depuis le début de la semaine.

6 Quand on parle de la difficulté pour une
7 communauté d'avoir accès, vous venez de parler du
8 37.5, ça a pris dix-sept (17) ans pour les
9 Atikamekws, ils sont venus nous le dire ce matin.
10 On a eu les Anishnabes, qui sont venus nous parler
11 de l'entente actuellement, là, qu'ils ont convenue
12 avec le CISSS de leur région, mais qui semblerait
13 bloquée au niveau du Ministère, selon ce qui nous a
14 été rapporté. Donc, ils nous disent : on a
15 constamment à prouver, à démontrer... bon, bien sûr
16 qu'on a entendu parler de la contestation du
17 Québec, là, sur C-92, la lenteur à réagir face aux
18 demandes financières pour leur permettre de mieux
19 assurer leurs services.

20 Donc, monsieur Kelley, qui est encore ici
21 dans la salle, mais qui nous disait hier qu'il
22 rêvait d'un sommet tripartite où on barre la porte
23 et qu'on ressort avec des solutions concrètes. Être
24 audacieux, être créatif, inventif, innovant,
25 qu'est-ce que vous êtes prêt à faire pour aller de

1 l'avant puis faire en sorte que tous ces principes-
2 là atterrissent dans la réalité puis rencontrent
3 les aspirations des communautés autochtones?

4 R. C'est une grande question, pour laquelle vous me
5 demandez de nous engager sur un moyen. Je vous
6 dirais que je pense que je suis d'accord avec vous,
7 il y a beaucoup de choses dans nos orientations,
8 dans nos guides, dans nos travaux qui, je pense,
9 sont bien alignés avec les préoccupations qu'on
10 entend sur le terrain.

11 Maintenant, il y a un défi d'implantation,
12 il y a un défi d'être proche... d'implanter, de
13 suivre, d'être proche du terrain pour que ça se
14 sente dans la pratique au quotidien des
15 intervenants, qu'il y a un changement. C'est là où
16 on est aujourd'hui. Donc, quand je vous parle de la
17 mise en oeuvre, je vais revenir souvent avec la
18 mise en oeuvre du cadre de référence parce que j'y
19 crois fondamentalement et que les formations
20 également pourraient faire une différence et on
21 veut le faire avec nos partenaires autochtones et
22 non pas pour ou sans eux. C'est clairement avec
23 eux, c'est notre logique.

24 Maintenant, pour les 37.5, oui, ça a pris
25 des années avec les Atikamekws. J'espère qu'on

1 s'améliore au fil du temps, j'espère. Je pense
2 qu'on part de loin. Je pense que la société évolue
3 aussi dans la pensée. Je pense qu'on évolue, nous
4 aussi, dans la pensée. Donc, on souhaite, puis
5 comme je vous disais on est ouvert à considérer
6 d'autres projets. Nous aussi, on ne veut pas que ça
7 prenne dix-sept (17) ans, on le souhaite très
8 clairement. La volonté, elle est ferme, de pouvoir
9 permettre une plus grande autonomisation des
10 communautés dans leurs services. Maintenant, il
11 faut regarder les projets qui nous seront proposés
12 également.

13 Q. **[109]** Le grand chef Awashish nous disait ce matin :
14 le premier ingrédient c'est la confiance.

15 R. Exact.

16 Q. **[110]** La confiance des communautés de bien prendre
17 soin de leurs enfants. Je vous remercie beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Alors on va poursuivre avec Andrés
20 Fontecilla.

21 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

22 Q. **[111]** Mesdames, Monsieur, je vous remercie beaucoup
23 d'être ici, là. Monsieur... Monsieur Bouchard vous
24 avez parlé tantôt d'un éléphant dans la pièce et
25 puis je reprends votre expression, je veux parler

1 de C-92, on a entendu plusieurs témoins provenant
2 du monde des Premières Nations et des Inuits faire
3 l'éloge de C-92 comme étant une avancée certaine
4 dans le domaine de la protection de l'enfance et de
5 la jeunesse dans les communautés autochtones. Il y
6 a le renvoi... le renvoi en justice de cette loi-là
7 qui, bon, a suscité quand même beaucoup de remous
8 et beaucoup de stupeur quand même chez les
9 représentants autochtones. Je voudrais savoir si le
10 Secrétariat aux affaires autochtones a joué un rôle
11 dans la décision du gouvernement du Québec de
12 renvoyer cette loi-là aux tribunaux?

13 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

14 R. Je pense que, sous C-92, la première chose qui est
15 importante de souligner, c'est que ça constitue en
16 rien la négation par le gouvernement du Québec de
17 quelque droit que ce soit. Au gouvernement du
18 Québec, on comprend tous très bien qu'il faut, au
19 contraire, aller plus loin dans des gains
20 d'autonomie des autochtones, la gouvernance de
21 leurs propres affaires, notamment en service à
22 l'enfance et protection de la jeunesse. Là-dessus,
23 il n'y a absolument pas de négation.

24 Je pense qu'il faut bien comprendre que les
25 motivations du gouvernement du Québec sont d'abord

1 et avant tout constitutionnelles, juridiques. Et
2 vous les connaissez comme moi, là. Puis je ne
3 voudrais pas non plus trop commenter étant donné
4 qu'il s'agit de toute façon d'un dossier qui se
5 judiciairise maintenant. Mais ces décisions-là sont
6 prises par les plus hautes autorités de l'État.
7 Bien sûr, le SAA est consulté, le ministère de la
8 Justice, le SQRC (secrétariat québécois aux
9 affaires gouvernementales canadiennes). Mais à la
10 fin, c'est une décision qui est gouvernementale.

11 Q. **[112]** Vous avez quand même en tant que Secrétariat
12 aux affaires autochtones, vous avez quand même une
13 expertise dans le domaine. Et vous avez mentionné
14 que, effectivement, ce n'est pas... on ne renie pas
15 les principes avancés par C-92. La contestation
16 répond à d'autres objectifs. Mais est-ce que vous
17 avez quand même mis de l'avant, là, les principes
18 ou les bienfaits de cette loi-là par rapport à nos
19 relations avec le monde, avec les Premières Nations
20 et les Inuits? Est-ce que vous avez pu donner un
21 avis sur cette loi-là?

22 R. Bien, c'est-à-dire qu'on comprend très bien, si je
23 me place du point de vue des autochtones, on
24 comprend très bien qu'il y a des gains intéressants
25 et importants à faire pour eux dans cette loi-là.

1 Je pense que c'est une évidence, notamment en
2 matière d'autonomie gouvernementale par rapport aux
3 questions qui touchent la protection de la
4 jeunesse. On comprend. Sauf que, encore une fois,
5 je vous répète, il s'agit de préserver l'intégrité
6 des compétences du Québec, il s'agit de maintenir
7 l'architecture constitutionnelle canadienne. Ce
8 sont des considérations qui vont, je dirais, au-
9 delà de ce qu'un fonctionnaire comme moi peut
10 éventuellement penser.

11 Q. **[113]** Au-delà de la forme, la loi C-92, il y a un
12 contenu, des principes d'action par rapport à la
13 protection de la jeunesse et de l'enfance, est-ce
14 que vous croyez que le Québec, pour le gouvernement
15 du Québec, pourrait s'en inspirer pour inclure ces
16 principes-là dans une façon de faire, dans une
17 législation plus concrètement sur la Loi sur la
18 protection de la jeunesse et de l'enfance?

19 Mme PASCALE LEMAY :

20 R. En fait ce que je peux dire, c'est que la loi
21 fédérale, elle a été validement adoptée. Elle est
22 présumée... Elle n'est pas présumée, elle est
23 présumée constitutionnelle jusqu'à preuve du
24 contraire. Les tribunaux diront, elle est
25 applicable à ce moment-ci. Évidemment, lorsqu'il y

1 aura un projet de déposé, on verra comment on
2 considérera évidemment ce projet-là. Il faut
3 poursuivre les travaux d'analyse, voir les grands
4 principes comment ils sont conciliables.

5 Tantôt je vous disais, la première analyse
6 qu'on fait, on n'est pas si loin, ce n'est pas si
7 inconciliable, l'intérêt de l'enfant autochtone de
8 premier plan, si vous voyez, je reviens aux
9 modifications législatives qu'on a faites avec la
10 Loi sur la protection de la jeunesse, allait dans
11 le sens de donner une plus grande place à la
12 préservation de l'identité culturelle autochtone,
13 une plus grande place à la participation des
14 communautés lorsqu'un enfant est à risque d'être
15 retiré de son milieu familial. On a donné une plus
16 grande participation aux communautés. On va
17 interpellier la communauté pour l'aviser qu'on doit
18 retirer un enfant pour justement qu'elle puisse
19 jouer un rôle plus actif auprès de cet enfant-là,
20 permettre également aux organismes autochtones...

21 Le DPJ peut même maintenant, si l'organisme
22 autochtone, parce qu'on a aussi reconnu organisme
23 inclut également organisme autochtone, si
24 l'organisme autochtone peut jouer un rôle dans la
25 protection de cet enfant-là. Le DPJ peut même

1 donner certaines informations confidentielles sans
2 l'autorisation du parent ou de l'enfant, mais dans
3 l'intérêt de cet enfant-là. C'est des modifications
4 clairement qui vont, je pense, dans le même sens de
5 l'intérêt des communautés d'impliquer de façon plus
6 proche la communauté elle-même, les familles dans
7 les services en protection de la jeunesse.

8 Q. **[114]** On a beaucoup parlé également du principe de
9 Jordan ici autour de la table avec les
10 représentants autochtones. J'aimerais savoir si
11 depuis décembre deux mille dix-huit (2018), il y a
12 des actions qui ont été faites pour faire connaître
13 ce principe de Jordan aux intervenants dans le
14 ministère de la Santé et Services sociaux?

15 Mme JULIE GAUTHIER :

16 R. Bonjour.

17 Q. **[115]** Bonjour.

18 R. Oui, effectivement. En fait au niveau du principe
19 de Jordan, c'est certain que, dès le départ, le
20 Ministère, le réseau a été consulté au début du
21 programme. Donc, les principes ont été
22 nécessairement présentés, tout ça, la raison d'être
23 également. Toutefois ce qui... Au fil des
24 discussions, en fait assez rapidement ce qui est
25 apparu comme un incontournable au niveau même de

1 l'application du principe de Jordan, c'était la
2 question du délai de quarante-huit (48) heures.

3 Étant donné que le réseau de la santé et
4 des services sociaux -comment dire- est aux prises
5 avec quand même des listes, certaines listes
6 d'attente, une certaine attente, il devenait
7 impossible pratico pratique de pouvoir répondre à
8 cette attente, de répondre à l'intérieur de
9 quarante-huit (48) heures. Donc, avec les
10 partenaires fédéraux au niveau de Services
11 autochtones Canada, l'approche qui a été
12 privilégiée jusqu'à présent, en fait, c'est
13 effectivement d'appliquer le principe de Jordan au
14 Québec, mais de passer davantage par des ressources
15 privées pour être en mesure de répondre de façon
16 plus rapide aux services requis pour pouvoir
17 atteindre le principe d'égalité... éventuellement
18 d'égalité réelle. Donc, c'est un peu là qu'on en
19 est.

20 C'est certain que je ne peux pas vous dire
21 qu'à ce moment-ci le réseau santé et services
22 sociaux a été impacté par l'application du principe
23 de Jordan au Québec pour les raisons que je viens
24 de vous présenter. Toutefois, on fait partie quand
25 même des discussions, des mécanismes qui existent

1 avec le fédéral pour pouvoir, dans le fond,
2 partager l'information, s'assurer qu'on suive quand
3 même à notre niveau l'évolution des choses puis,
4 effectivement, les services qui sont demandés et
5 offerts, financés.

6 Q. [116] Merci. Dans le temps qu'il nous reste, pas
7 beaucoup, on a beaucoup entendu les témoins nous
8 dire qu'il faut dépasser l'adaptation des services
9 et aller véritablement vers la construction d'un
10 système avec les communautés autochtones. Est-ce
11 que vous croyez que, au ministère de la Santé et
12 Services sociaux, on est dans cette optique-là ou
13 on est encore envers l'optique -comment dire-
14 d'adapter et d'arranger ce qui, jusqu'à présent, ne
15 répond pas à des besoins?

16 Mme PASCALE LEMAY :

17 R. Je vous dirais que le système d'intervention
18 d'autorités atikamekw que vous avez entendu ce
19 matin est un bel exemple de projets que le Conseil
20 de la Nation Atikamekw a déposé et qui visait à
21 établir un régime de protection de la jeunesse qui
22 est... on dit adapté, mais qui leur ressemble.
23 Donc, ce système-là, il est en vigueur depuis...
24 ils ont dû vous le dire, depuis de nombreuses
25 années. Il est cohérent. L'entente voyait justement

1 à assurer la cohérence avec la Loi sur la
2 protection de la jeunesse. Mais clairement il s'y
3 retrouve.

4 Moi, je pense qu'on a des leviers encore
5 aujourd'hui pour pouvoir aller en ce sens-là. Le
6 souhait, je vous l'ai dit tout à l'heure, une
7 priorité d'action, c'est que les communautés, de
8 plus en plus, prennent en charge leurs services,
9 toujours dans l'esprit, par ailleurs, l'objectif,
10 c'est de protéger les enfants, autochtones ou
11 allochtones. Ce qu'on souhaite, c'est que ces
12 enfants-là soient bien protégés. On entend bien que
13 l'offre de service allochtone actuellement ne
14 répond pas aux besoins des enfants et qu'on aurait
15 un intérêt à travailler autrement. Donc, c'est ce
16 qu'on veut faire. Donc, je pense qu'on a des
17 leviers quand même actuellement, aujourd'hui. Il y
18 en aura peut-être d'autres plus tard. Mais on en a
19 actuellement pour pouvoir... oui, vous dites
20 adapter, mais moi je pense que c'est quelque chose
21 qui est leur ressemble et qui est culturellement
22 plus... qui fait plus de sens pour les enfants et
23 les familles.

24 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

25 R. J'ajouterais quelque chose si vous me permettez. Ce

1 que vous semblez espérer, en fait c'est le but, on
2 voudrait bien y arriver aussi, c'est l'action vers
3 laquelle... notre action tend vers un tel résultat
4 où on peut co-construction, la co-construction.
5 Vous savez, il n'y a pas si longtemps, au
6 gouvernement du Québec, quand les ministères
7 énonçaient, ils concevaient des plans d'action ou
8 des politiques, les autochtones étaient noyés dans
9 la population générale. C'est-à-dire que les
10 mesures qui étaient annoncées s'adressaient à tout
11 le monde, y compris à eux, et c'est tout.

12 Ensuite, on a fait un pas de plus. On s'est
13 dit dans ces différentes stratégies et plans
14 d'action, on va mettre des mesures spécifiques aux
15 autochtones. Ça, c'est au début des années deux
16 mille (2000), quelque chose comme ça. Et
17 maintenant, on en est à faire un plan d'action où
18 toute l'action gouvernementale différencie
19 carrément le dossier autochtone pour plus que
20 s'adapter, mais, au contraire, essayer de voir en
21 amont comment on peut construire des choses d'une
22 manière le plus approprié possible. En d'autres
23 mots, on évolue.

24 C'est long. Il y a toute une culture à
25 changer. Mais il y a beaucoup de bonne volonté.

1 Surtout qu'il y a une prise de conscience qui se
2 fait au gouvernement du Québec qui est évidemment
3 très, très aidée par le rapport des commissions. Je
4 ne vous cacherai pas que ça donne un élan à cette
5 prise de conscience-là. Et c'est tant mieux.

6 L'objectif, c'est vraiment la co-
7 construction. Bien sûr, entre-temps, il faut que
8 nous arrivions à adapter et à corriger tout ce qui
9 a été fait dans le passé qui est plus ou moins
10 adapté puis qui est plus ou moins... en fait même
11 souvent qui ne tient pas compte du tout des
12 réalités et des spécificités autochtones. Là-
13 dessus, il faut travailler fort aussi. Mais je vous
14 dirais que, pour l'avenir, de plus en plus, le
15 modèle ancien, le statu quo ou, si on veut, ce
16 n'est plus ça du tout, là. On évolue vraiment vers
17 des modèles de co-construction.

18 Q. **[117]** Je vous remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin.

21 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

22 Q. **[118]** Bonjour. Merci d'être présents avec nous
23 aujourd'hui. Dans tout ce qu'on a entendu cette
24 semaine, cet enjeu-là d'adapter versus reconnaître
25 une discussion, par exemple, de nation à nation

1 puis reconnaître l'autodétermination, est assez
2 crucial. Vous dites, dans le fond, on évolue dans
3 cette dynamique-là. Je pense que les gens qu'on a
4 entendus reconnaissent qu'il y a eu des efforts,
5 qu'il y a eu des adaptations, il y a eu des
6 amendements à la DPJ.

7 Mais ce que les gens nous disent, c'est, il
8 faut travailler, il faut tout le temps se battre
9 pour faire reconnaître nos enjeux, faire
10 reconnaître nos réalités spécifiques. Puis en
11 quelque chose, on ne sent pas une grande confiance
12 de la part du gouvernement envers les communautés.
13 Donc, dans ce sens-là, il faut faire nos preuves.
14 Ce matin, monsieur Awashish nous disait, il faut
15 prouver, il a fallu prouver pendant des années
16 qu'on était capable de s'occuper de nos enfants
17 alors qu'on le fait depuis des millénaires. C'est
18 une relation, hein, qui est en cause là-dedans.
19 Puis c'est tout un environnement législatif et
20 réglementaire, qui est complexe aussi. Je ne sais
21 pas, mais vous dites, on évolue dans ce sens-là.
22 Maintenant, C-92 vient changer la donne
23 considérablement.

24 L'Association des Premières Nations qui est
25 venue nous dire aussi, le gouvernement du Québec ne

1 croit pas vraiment à l'autodétermination des
2 peuples autochtones. Ils sont beaucoup plus
3 sensibles maintenant qu'ils l'étaient auparavant,
4 mais on cherche toujours à adapter les affaires.
5 J'aimerais peut-être vous entendre là-dessus. Je
6 sais que c'est difficile de commenter ça. Mais il
7 reste qu'il y a un fond, là, qui est autour de ça.

8 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

9 R. Bien, je dirais, vous faites bien de le dire, c'est
10 dans une relation tout ça, hein. Dans une relation
11 on est deux puis il y a la question des perceptions
12 après qui est très importante. Et puis dans la
13 relation dont vous parlez, en l'occurrence il y a
14 un passif historique qui est important puis qui
15 n'aide pas peut-être à la confiance. Ça, on en est
16 bien conscient. Mais ce dont il ne faut pas douter,
17 puis je sais que... Je travaille beaucoup
18 évidemment dans le cadre de mes fonctions avec des
19 partenaires autochtones. Puis eux en doutent des
20 fois.

21 Mais ce dont il ne faut pas douter, c'est
22 de la bonne volonté que le gouvernement... En tout
23 cas, je parlerais pour le SAA. Mais mes collègues
24 dans les autres ministères que je côtoie aussi
25 quotidiennement en font preuve aussi. C'est la

1 bonne volonté puis vouloir avancer, changer des
2 choses. Vous faites bien de le souligner. Nous
3 sommes dans un environnement législatif et
4 réglementaire qui, parfois, nous contraint
5 beaucoup. Donc, on essaie à travers tout ça de
6 changer des choses, d'avancer et puis d'aller au-
7 delà de l'adaptation.

8 Mais en effet, je peux comprendre, quand je
9 me place du point de vue autochtone que tout ça
10 peut sembler très long. Puis quand je le conjugue à
11 un passé pas si lointain, bien, je douterais aussi
12 qu'il y a une véritable volonté de la part du
13 gouvernement. Mais ce que je peux vous affirmer,
14 c'est qu'elle est véritable.

15 Q. [119] Est-ce que, par ailleurs, au niveau du
16 gouvernement, on est proactif... On a été très
17 sensibilisé cette semaine aux réalités autochtones,
18 à la grande détresse, la très, très, très grande
19 détresse qui se vit des enfants dans des conditions
20 de vie extrêmement difficiles. Puis avec une offre
21 de service en première ligne qui n'est pas là.
22 Puis, là, il y a des enjeux de financement. Il y a
23 le fédéral, il y a le provincial. Et les
24 communautés ont souvent l'impression d'être pris
25 entre le fédéral puis le provincial. Mais les

1 choses bougent mais bougent lentement si on regarde
2 le portrait de la détresse des enfants, là, qui est
3 inacceptable.

4 Mme PASCALE LEMAY :

5 R. Votre question clairement?

6 Q. **[120]** Est-ce qu'on n'est pas... Je vais vous donner
7 un exemple bien concret.

8 R. Oui.

9 Q. **[121]** C-92 est arrivé.

10 R. Oui.

11 Q. **[122]** Bon. On l'a contesté. On comprend que c'est
12 peut-être pour des raisons qui sont vraiment de
13 juridiction. Mais en même temps, là, il est en
14 application C-92. Il y a des conditions qui
15 s'appliquent, des conditions minimales qui
16 s'appliquent déjà, qui vont amener nécessairement
17 des changements de pratique, peut-être même des
18 amendements à certaines lois, à revoir des outils.
19 Est-ce qu'on est en mouvement là-dessus? Est-ce
20 qu'on a un plan d'action?

21 R. Bien, peut-être...

22 Q. **[123]** Ce serait un signal à donner aux communautés
23 autochtones aussi qu'on...

24 R. Oui. Peut-être au-delà de... Puis ma réponse, je ne
25 sais pas si elle vous satisfera, mais du moins

1 peut-être au-delà de la contestation sur ce volet,
2 je ne pourrai commenter. Mais je réitère ce que je
3 disais tout à l'heure au niveau des travaux. Je
4 pense qu'on est dans le bon pas. La confiance se
5 construit en se connaissant. Ce qu'on souhaite dans
6 nos travaux très concrètement en protection de la
7 jeunesse, c'est d'aller vers ça. Je pense encore
8 que le cadre de référence qui est quelque chose de
9 co-construit, qui fait du sens pour les autochtones
10 aussi, peu importe le cadre législatif, je pense
11 que c'est la première pièce à mettre en place. Moi,
12 je pense que c'est un pas dans la bonne direction.
13 On va continuer à analyser, à évaluer le tout.

14 Évidemment, C-92 est dans l'univers mais...
15 Et on va continuer à regarder les choses. Mais le
16 premier pas qu'on doit faire, je pense, c'est celui
17 de diffuser le cadre de référence et d'aller
18 directement sur le terrain. Ce qu'on souhaite,
19 c'est protéger les enfants. Donc, il y a quelque
20 chose qu'on peut faire dès maintenant. Et c'est là
21 qu'on s'inscrit actuellement dans les services en
22 protection de la jeunesse.

23 Q. [124] Je suis heureux d'apprendre l'existence de ce
24 cadre de référence-là. Je pense que c'est vraiment
25 un pas dans la bonne direction. Mais il reste que

1 C-92 est là avec ses conditions minimales qui est
2 en vigueur maintenant, même si on le conteste.

3 R. Est-ce que vous me permettez peut-être de vous
4 parler un petit peu du cadre de référence, parce
5 que ça a l'air très théorique, mais quand même qui
6 fait écho, parce que j'ai entendu beaucoup les gens
7 qui sont venus témoigner auprès de vous, et pour
8 vous dire quatre lignes directrices qui sont
9 nommées dans le cadre de référence.

10 Et ce qu'on souhaite clairement, les
11 orientations ministérielles demandent aux
12 établissements d'appliquer ces lignes directrices-
13 là. La première, l'importance de favoriser la
14 préservation de l'identité culturelle autochtone.
15 On vient expliquer effectivement qu'est-ce que
16 c'est l'identité culturelle. C'est le lien que
17 l'enfant a avec son réseau familial, avec sa
18 culture, avec sa nation. Vous en avez entendu
19 largement parler cette semaine. On vient bien
20 l'expliquer aux intervenants ici.

21 La deuxième qui est d'impliquer les
22 intervenants de la communauté auprès de l'enfant.
23 Ça fait du sens avec ce que les gens sont venus
24 vous dire. Il faut travailler, nous, les
25 communautés, s'occuper de nos enfants, travailler

1 avec. Et c'est dans cet esprit-là aussi qu'on a
2 fait les modifications législatives dont je vous
3 parlais tout à l'heure.

4 La troisième qui est de favoriser
5 l'implication de la famille, de la communauté, de
6 la participation active de cet enfant-là dans le
7 cadre de conférences familiales. La conférence
8 familiale, c'est une approche, c'est une pratique
9 clinique justement où on interpelle... Vous avez
10 entendu parler de ma famille, ma communauté cette
11 semaine où on fait appel aux gens significatifs
12 autour de l'enfant, la famille, pour prendre des
13 décisions de façon consensuelle pour protéger cet
14 enfant-là, je pense que ça fait aussi du sens avec
15 ce que les gens vous ont dit, et favoriser la
16 sécurisation culturelle.

17 Qu'est-ce que c'est la sécurisation
18 culturelle? On vient le positionner aussi dans le
19 cadre de références. Donc, c'est toute, je pense,
20 la matière très, très riche qui va permettre aux
21 intervenants sur le terrain de faire un pas de plus
22 et de se connaître un peu plus et de se faire un
23 peu plus confiance et de travailler ensemble.

24 Q. [125] Donc, je comprends qu'il y a une certaine
25 convergence dans les travaux qui sont faits là,

1 puis ce qu'on peut retrouver dans C-92?

2 R. Et dans la Loi sur la protection de la jeunesse,
3 qui font tous du sens vers la préservation de
4 l'identité culturelle de l'enfant.

5 Q. **[126]** C'est ça. Mais mon point, c'était quand même
6 que C-92...

7 R. Je comprends.

8 Q. **[127]** ... c'est une loi qui est en application.

9 R. Je comprends.

10 Q. **[128]** Mais au fond vous misez sur le cadre de
11 référence en fait pour rencontrer les conditions,
12 c'est ça?

13 R. Je vous dirais que, pour l'heure, au-delà du cadre
14 législatif, puis on va composer avec le cadre
15 législatif en place, mais au-delà de ça il y a de
16 la matière très riche qui est prête et qui est
17 applicable.

18 Q. **[129]** Peut-être un autre élément aussi qu'on a
19 entendu cette semaine, c'est Cindy Blackstock qui
20 est venue nous parler d'un rapport de la Commission
21 sur l'Organisation pan-américaine de la santé et de
22 l'équité, sur l'équité et les inégalités en santé
23 dans les Amériques. Puis là-dedans, il est beaucoup
24 question des déterminants autochtones de la santé
25 qui sont basés évidemment sur tout le passé

1 colonialiste puis sur les impacts dans les
2 communautés, qui fait en sorte que l'offre de
3 service en santé et services sociaux, il ne faut
4 peut-être pas l'imaginer comme on l'imagine pour
5 une autre population, par exemple.

6 Est-ce que c'est le genre de chose que...
7 Parce que ça aussi, dans une approche proactive, je
8 me dis, les besoins en santé puis services sociaux,
9 là, ce n'est pas les mêmes dans une communauté qui
10 a vécu ce genre de chose-là qu'ailleurs. Donc,
11 comment on en tient compte dans la mise à niveau
12 d'une offre de service puis de l'adaptation d'une
13 offre de service?

14 Mme JULIE GAUTHIER :

15 R. En fait, oui, effectivement, le rapport de
16 l'Organisation pan-américaine, de l'OPS, présente
17 un certain nombre d'éléments qui nous parlent
18 beaucoup au Québec. D'ailleurs, le ministère de la
19 Santé, en fait les collègues au niveau de la Santé
20 publique ont été consultés dans ce contexte-là.
21 Évidemment, les principes ou l'approche par
22 déterminants sociaux de la santé cadrent tout à
23 fait avec l'approche de Santé publique de
24 prévention qu'on retrouve notamment au niveau du
25 programme national de santé publique, la politique

1 gouvernementale de prévention en santé.

2 C'est certain que quand on pense aux
3 déterminants sociaux de la santé, vous le savez, le
4 système de santé et services sociaux peut agir sur
5 un certain nombre d'éléments. Il y a plusieurs des
6 déterminants sociaux qui se retrouvent à
7 l'extérieur du système de santé. Je pense qu'au
8 niveau toutefois de la sécurisation culturelle,
9 justement, on sait que l'accès, l'accès a des
10 services qu'ils fassent du sens d'un point de vue
11 culturel, qu'ils soient pertinents, sécurisants sur
12 le plan culturel. C'est un élément important, un
13 élément déterminant de la santé des autochtones.

14 Donc, dans ce sens-là, il y a plusieurs
15 éléments, je pourrais vous dire, qui sont présentés
16 dans le rapport de l'OPS sous l'angle de cette
17 question d'un accès sécurisant culturellement qui
18 se recoupe quand même pas mal avec les travaux et
19 qui sont en cours présentement au ministère de la
20 Santé en vu d'élaborer un guide sur la sécurisation
21 culturelle. Ce sont des travaux qui... Vraiment, on
22 est toujours en rédaction du guide. C'est une
23 approche concertée qui réunit plusieurs partenaires
24 dont des partenaires autochtones, l'INSPQ, des
25 partenaires internes aussi du Ministère.

1 Ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est
2 vraiment à l'étape d'ébauche et toujours à l'étape
3 de rédaction. Mais je trouve ça important quand
4 même de venir vous placer l'importance. Puis
5 évidemment ça découle des -comment je pourrais
6 dire- d'une nécessité justement d'aller plus loin
7 que dans la question de la stricte adaptation des
8 services, mais de dire, au niveau du réseau de la
9 santé, est-ce qu'on peut penser structurer une
10 approche de sécurisation culturelle en s'adressant
11 d'abord aux gestionnaires et à la haute direction
12 des établissements de santé et de services sociaux.

13 Donc, c'est le principal objectif des
14 travaux qui sont en cours de pouvoir placer
15 l'approche de sécurisation culturelle, rappeler
16 l'importance que cette approche-là touche le plus
17 possible l'ensemble des dimensions structurelles
18 d'une organisation. Oui, la prestation de soins et
19 de services, mais aussi ultimement ça pourrait
20 aller jusqu'à développer des politiques
21 institutionnelles qui tiennent compte des réalités
22 autochtones. Pensons, par exemple, s'assurer
23 d'adapter les plans de formation, s'assurer d'aller
24 chercher les compétences culturelles quand on
25 recrute des gens.

1 Donc, c'est un guide qui vise à placer
2 l'approche et à rappeler les grands éléments sur
3 lesquels, comme gestionnaire et membre de la haute
4 direction peut agir pour s'assurer que les
5 conditions favorables à ce que cette approche se
6 vive concrètement dans l'établissement, puisse être
7 mis en place. Donc, très rapidement, on rappelle,
8 dans le fond, on trouve important l'importance de
9 rappeler l'historique, l'impact des traumatismes, donc
10 évidemment rattaché au contexte historique,
11 l'impact de la colonisation sur la transmission
12 intergénérationnelle des traumatismes, l'importance que
13 quand on reçoit les membres des Premières Nations,
14 des Inuits dans nos services, qu'on soit -comment
15 dire- alerte, qu'on soit en mesure de prendre
16 conscience de nos propres cadres de référence à
17 nous, allochtones, pour être en mesure de pouvoir
18 mieux se rejoindre dans la relation, soit l'accueil
19 ou ultimement au niveau de la relation
20 d'intervention.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill.

23 Mme LESLEY HILL, commissaire :

24 Q. [130] À mon tour de vous remercier de votre
25 présence. En fait vous avez parlé, Monsieur

1 Bouchard, du fait qu'on évolue, on se sensibilise
2 puis on réalise surtout que le statu quo n'est plus
3 possible. Il faut aller vers autre chose. Je pense
4 qu'on peut qualifier notre expérience cette semaine
5 de la même manière. C'est important de réfléchir
6 comme population, bien, disons majoritaire à
7 qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire les
8 inégalités et surtout la stigmatisation et les
9 préjugés par rapport aux Premières Nations et aux
10 Inuits. Puis le chef, le grand chef Atikamekw est
11 venu nous dire ça ce matin qu'une partie de ce qui
12 est bloqué -excusez-moi- la confiance, c'est ces
13 préjugés-là.

14 Donc, est-ce que le gouvernement a un plan
15 de match pour sensibiliser la population en général
16 à ces... en fait à la beauté de ces populations,
17 aux belles valeurs qu'ils prônent à essayer de
18 valoriser la présence des premiers peuples au
19 Québec?

20 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

21 R. C'est intéressant ce que vous dites sur l'évolution
22 des mentalités. Parce qu'il est vrai que, je pense
23 que le fait que la Commission tienne une semaine
24 autochtone, c'est une manifestation de cette
25 évolution-là. Il n'est pas sûr qu'il y a une

1 génération ou peut-être même moins longtemps que
2 ça, on aurait pris la peine de faire une semaine
3 autochtone , en tout respect pour tout le monde
4 ici. Mais je pense que c'est important de le
5 mentionner. Donc, ça correspond à une évolution.
6 C'est l'expression d'une évolution qu'on retrouve,
7 je pense, dans la société au gouvernement du
8 Québec.

9 Maintenant, sur la valorisation de la
10 présence autochtone, je pense que, là-dessus, il y
11 a des pages très intéressantes dans le plan
12 d'action gouvernemental pour le développement
13 social et culturel des Premières Nations. Il y a
14 toute cette notion de l'enrichissement collectif
15 québécois par la présence des cultures autochtones
16 et des langues autochtones. De la manière où c'est
17 présenté, c'est que non seulement ce sont des
18 langues et des cultures qui ont subi l'érosion
19 coloniale et donc qui ont besoin d'être vitalisée,
20 mais au-delà de simplement des cultures qu'il faut
21 aider, entre guillemets, il y a cette idée que, au
22 contraire, c'est un enrichissement pour tous.

23 Donc, on s'aiderait nous-mêmes finalement
24 comme collectivité québécoises à les préserver, à
25 les valoriser. Même chose pour le développement

1 économique. Construire le Québec de demain, ça doit
2 se faire avec des cultures autochtones fortes,
3 développées, diversifiées, vigoureuses, épanouies
4 pour construire le Québec de demain. Alors, ça,
5 c'est l'approche du plan d'action. Le plan d'action
6 gouvernemental énonce la position et l'orientation
7 gouvernementale par rapport à ces choses. Donc, là,
8 vous l'avez en toutes lettres.

9 Maintenant, il y a des gestes concrets qui
10 doivent suivre ça, bien entendu. Il y a une
11 recommandation de la Commission Viens qui est très
12 importante qui porte sur la sensibilisation de la
13 population en général aux réalités autochtones.
14 Alors, on a bien lu cette recommandation-là. Et
15 puis bien sûr on y travaille. Est-ce que le projet
16 définitif est arrêté de la manière dont ça va se
17 traduire dans l'action gouvernementale? Ce n'est
18 pas encore déterminé précisément. Mais je peux vous
19 dire qu'on y travaille, qu'il y a des idées, puis
20 que... J'espère qu'on va pouvoir annoncer des
21 choses éventuellement.

22 Il y a aussi une formation en ligne qui est
23 préparée avec les milieux autochtones, donc qui va
24 être prête d'ici quelques mois. Ça fait déjà un
25 moment qu'on y travaille. Et qui va s'adresser à

1 tous les employés de l'État qui ont, de près ou de
2 loin, à interagir avec des autochtones dans
3 l'exercice de leurs fonctions. Et, ça, ça inclut la
4 magistrature, ça inclut les employés municipaux.
5 Donc, on veut vraiment pénétrer dans les milieux
6 locaux aussi avec cette formation-là. Tous les
7 employés des secteurs publics, parapublics qui, à
8 un moment ou à un autre, doivent transiger avec des
9 autochtones. Et cette formation-là, moi, j'en suis
10 la préparation, je pense qu'elle est très bien
11 faite et puis je pense que le fait d'avoir
12 travaillé avec des universitaires puis avec des
13 milieux autochtones pour la concevoir va en faire
14 un outil extrêmement précieux.

15 Q. [131] On sait que, en fait, une des choses qui
16 permet aux gens d'avoir, d'être « in power » ou
17 d'avoir plus de place dans la prise de décision,
18 c'est de faire partie de la gouvernance ou de faire
19 partie de la recherche de solutions, donc...

20 Puis je ne veux pas vous piéger, du tout,
21 en posant la question. C'est un peu délicat, mais
22 quand le Ministère est venu... puis c'est, peut-
23 être, une question pour madame Gauthier, mais ça
24 peut être pour vous aussi.

25 Quand vous êtes venus devant la Commission

1 Viens, il n'y avait aucun individus, personne qui
2 était Autochtone dans les équipes qui représentent
3 les relations avec les Autochtones. Donc, on se
4 demandait, est-ce que vous avez corrigé des choses?
5 Ou est-ce que vous êtes en démarche pour essayer de
6 réserver des postes à des personnes de nation
7 autochtone?

8 R. Je peux vous dire que dans mon équipe, il y a deux
9 Autochtones qui travaillent avec nous, à temps
10 complet, et qui font partie intégrante de l'équipe.
11 Il y a, bien entendu, au cabinet de la Ministre,
12 vous le savez, comme moi, aussi, plusieurs
13 Autochtones.

14 Mais, en même temps, vous savez, quand il y
15 a un processus d'embauche, si un Autochtone
16 postulait, à compétence égale, je pense que je
17 n'hésiterais pas. Mais je pense qu'au-delà de ça,
18 il y a, peut-être, le fait... Je pense que si
19 j'étais Autochtone... et puis, là je spécule, c'est
20 mon avis personnel, je vous dis ça sous toute
21 réserve, bien entendu.

22 Si j'étais Autochtone et puis que je
23 voulais travailler dans un bureau, peut-être que je
24 voudrais travailler pour des organisations
25 autochtones. J'aurais, peut-être, envie de

1 développer mon milieu, de contribuer, de...

2 Ce n'est pas si facile de trouver des
3 employés autochtones qui sont prêts à travailler
4 pour le Gouvernement du Québec. Moi, en tout cas,
5 historiquement, de mon point de vue là, dans ma
6 chaise d'il y a presque quinze (15) ans, ça n'a pas
7 été si facile que ça, je dirais.

8 Q. **[132]** Puis au niveau du Ministère?

9 Mme JULIE GAUTHIER :

10 R. Bien, écoutez, les processus étant ce qu'ils sont,
11 vous connaissez... Je pense que la dernière fois,
12 les gens du Ministère avaient expliqué là, quand
13 même comment fonctionnaient les processus de
14 recrutement. Donc, c'est... comment je pourrais
15 dire... Il n'y a pas eu de changement là, à ce
16 niveau-là.

17 Q. **[133]** O.K.

18 R. Et puis, j'ai eu à combler des postes, dans les
19 derniers mois, et effectivement, parmi les
20 candidatures, déjà, même, je peux vous dire que
21 c'est quelque chose, quand même, d'assez
22 exceptionnel.

23 Même au niveau des postes professionnels
24 là, ce qu'on appelle dans le jargon : « Les postes
25 de 116 » qu'on n'avait jamais vus, il y a quelques

1 années. Maintenant, même les candidatures
2 commencent à se faire rares.

3 Q. **[134]** Hum.

4 R. Donc, dans ce contexte-là, je vous dirais que, non,
5 il n'y a pas eu d'avancée là, il n'y a pas eu de
6 changement là.

7 Q. **[135]** On nous a aussi proposé quelque chose que je
8 trouve fort intéressante. En fait, la première
9 chose, c'est le comité qui travaille sur le 37.5
10 parce qu'on sait que certaines communautés vont
11 choisir d'aller vers le 37.5 qui est l'article dans
12 la Loi sur la protection de la jeunesse, qui permet
13 la prise en charge des services de protection.

14 En fait, ce que les gens nous disent, c'est
15 que le processus est long, ardu, mais il y a aussi,
16 pas de financement, pas de soutien pour les
17 communautés qui tentent de prendre en charge leurs
18 services. Puis quelqu'un d'autre... puis je mets
19 les deux idées ensemble, a parlé d'un fonds dédié
20 pour des projets innovants autochtones, même pour
21 les services de prévention de première ligne, pour
22 développer des approches culturellement
23 appropriées.

24 Donc, est-ce que ça pourrait être une
25 solution de permettre un financement ou des moyens

1 pour soutenir les gens pour aller vers une plus
2 grande prise en charge de leurs propres services,
3 dans leur communauté?

4 Mme PASCALE LEMAY :

5 R. Je peux y aller. En fait, on entend bien. Je pense
6 qu'on prend note, aujourd'hui. Évidemment, on ne
7 peut pas s'engager en ce sens-là...

8 Q. **[136]** Je comprends.

9 R. ... mais on entend bien. Effectivement, il y a des
10 idées intéressantes qui ont émergé, dans le cadre
11 de cette semaine et on entend bien.

12 Mme LESLEY HILL, commissaire :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. On poursuit avec André Lebon.

16 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

17 Q. **[137]** Bonjour. Justement, sur la base de ce qu'on a
18 entendu cette semaine, moi, je me suis fait un peu
19 le spécialiste des écarts entre les énoncés puis ce
20 qui descend dans la pratique. Puis, au niveau des
21 énoncés, quand on lit les cadres des... Il y a zéro
22 problème, même on est imprenable.

23 Mais l'écart est un problème, dont la façon
24 dont ça s'opérationnalise. Moi, je vais vous donner
25 cinq exemples, puis je veux qu'on parle juste du

1 cinquième, qui est ma question. Cinq exemples pour
2 ne pas douter de votre bonne volonté.

3 C'est la situation de la scolarisation des
4 Inuits à Batshaw. Ça fait dix (10) ans que ces
5 enfants-là ne sont pas scolarisés, puis ce n'est
6 pas qu'il n'y a pas eu de démarches. Les familles
7 d'accueil au Nunavik, ça fait six ans que c'est en
8 négociations, ce n'est toujours pas réglé.

9 Le projet 37.5 des Anichinabés,
10 apparemment, que ça s'est rendu jusqu'au Ministère
11 et ça arrêté là. Alors, je ne suis pas juge et
12 partie là, il y en a deux sur cinq que je connais
13 très bien, par contre.

14 Puis le projet des Mohawks, on a entendu,
15 hier, qu'ils veulent un 37.5, que ça c'est, à un
16 moment donné, morpionné et bloqué pour une question
17 d'à peu près cent mille dollars (100 000 \$).

18 J'arrête là-dessus puisque c'est le
19 cinquième qui m'intéresse. La Commission Viens là,
20 quarante-cinq pour cent (45 %) de ses
21 recommandations concernent les services sociaux
22 puis la protection de la jeunesse.

23 Là, il y a un mécanisme qui a été mis en
24 place pour l'application de toutes les
25 recommandations de Viens. Est-ce qu'il n'y aurait

1 pas lieu d'innover, de penser « out of the box »,
2 d'être un peu plus souple puis dire : Ce bassin-là
3 de recommandations qui est si sensible aux
4 communautés autochtones puis qui les rejoint
5 tellement dans leur autodétermination puis leur
6 participation aux décisions qui les concernent,
7 quelles seraient... puis c'est ça mon intérêt.

8 Ce n'est pas les quatre premier, mais c'est
9 le cinquième. Il y a-tu moyen de penser qu'il va y
10 avoir une table de travail? Qu'il va avoir quelque
11 chose de concret où les gens disent comment,
12 ensemble, on tend à appliquer ça et une fois qu'on
13 a trouvé le plan d'action, on le signe et on
14 l'applique. Question.

15 R. En fait, je sais que c'est le cinquième qui vous
16 intéresse et, peut-être, que mon collègue peut
17 réexpliquer la démarche, actuellement, avec les
18 communautés. Mais si vous me le permettez, moi, je
19 reviendrais, quand même, sur vos quatre premiers
20 points, si vous me le permettez, parce qu'il y a
21 quand même des zones... Je pense qu'il y a, aussi,
22 une question de compréhension, de part et d'autre,
23 et pas nécessairement de...

24 Q. **[138]** Oui.

25 R. ... de votre part, Monsieur Lebon, mais aussi de

1 comment les choses sont dites sur le terrain.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 S'il nous reste du temps, Madame Lemay.

4 R. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Promis, mais le temps est compté.

7 R. Je comprends.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, je vais demander... Je comprends que c'est
10 monsieur Bouchard qui répond à la question.

11 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

12 R. Écoutez, si je comprends bien votre question,
13 c'est : « Pourrait-on considérer les
14 recommandations... pardon?

15 M. ANDRÉ LEBON :

16 Q. **[139]** « Fast track » sociale.

17 R. ... pour les recommandations, la 137 de la
18 Commission Viens. Est-ce que c'est ce que vous me
19 dites? Les recommandations qui touchent la
20 jeunesse? Celles-là?

21 Q. **[140]** Oui. Il y en a quarante-cinq pour cent
22 (45 %)...

23 R. Oui.

24 Q. **[141]** ... des recommandations qui...

25 R. Écoutez, je vous entends, ça pourrait très bien

1 être une idée. Puis si c'était la volonté des
2 autochtones, on ne serait pas fermé. Vous savez, je
3 l'ai dit tout à l'heure quand j'ai fait mon petit
4 exposé en ouverture.

5 Dans les suites de la Commission Viens,
6 l'une des choses que nous devons faire avec les
7 Autochtones, c'est d'identifier des priorités,
8 c'est-à-dire des recommandations sur lesquelles,
9 eux-mêmes voudraient que nous agissions d'une
10 manière plus rapide ou prioritaire. Disons, qu'est-
11 ce qu'on fait en premier?

12 Et puis, dans les rencontres que nous avons
13 eues jusqu'à maintenant, bon, il y a eu des choses
14 sur le logement qui ont été dites, sur la sécurité
15 des femmes, notamment, mais il n'y a pas eu, je
16 dirais, de spécifications claires sur les priorités
17 qu'eux-mêmes, voudraient nous voir prendre en
18 charge. Et ça... et puis, évidemment, il est hors
19 de question que nous agissions d'une manière
20 unilatérale, sans consultation puis sans établir
21 ces priorités avec eux.

22 Hier, nous avons eu le témoignage du chef
23 Picard avec la CSSSPNQL, et j'ai vu, j'ai entendu,
24 qu'il voudrait que le Gouvernement donne suite,
25 immédiatement, aux recommandations de la 137. Donc,

1 un peu ce que vous dites, maintenant.

2 Alors, pour moi, c'était la première fois
3 que je les entendais dire ça. Donc, là, j'en
4 conclus que c'est une priorité pour eux.
5 Évidemment, quand on va retourner à Québec, on va
6 regarder ça attentivement, bien entendu.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[142]** Euh... moi, j'avais une question. En fait,
9 j'en ai plusieurs. Je vais demander de répondre
10 rapidement.

11 Ce matin, quand on a reçu les Attikameks,
12 j'ai demandé au grand chef : Qu'est-ce qui vous
13 rendrait heureux? Et sa réponse était la
14 suivante : « Nous sommes Attikameks, partout, sur
15 le territoire québécois. On voudrait prendre soins
16 des Attikameks partout au Québec. » Il me semble
17 qu'elle a l'air simple, celle-là. Qu'est-ce que
18 vous en pensez?

19 Mme PASCALE LEMAY :

20 R. Bien, écoutez. Dans le fond, nous, on a conclu une
21 entente avec les Attikameks, avec une...

22 Q. **[143]** Oui. On l'a tout expliqué.

23 R. Oui. Puis, dans le fond, on s'est entendu...

24 Q. **[144]** C'est bien.

25 R. ... ils ont circonscrit le territoire où ils

1 étaient...

2 Q. **[145]** Hum, hum.

3 R. Ils souhaitent, ce que vous me dites, élargir. Ils
4 doivent revenir, évidemment, le demander... on le
5 considère...

6 Q. **[146]** Non, non, je comprends, mais de votre part,
7 il y a-tu une réception? Il y a-tu... Trouvez-vous
8 ça intéressant? C'est dans ce sens-là.

9 R. Vous comprenez que je ne peux pas, personnellement,
10 m'engager pour tout le Gouvernement, mais j'entends
11 bien. Évidemment, on est ouvert...

12 Q. **[147]** Mais peut être que le Secrétariat aux
13 affaires autochtones pourrait nous aider?

14 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

15 R. Je ne peux pas plus m'engager que ma collègue, vous
16 comprendrez ça, aussi. Sauf que l'idée en soi
17 qu'énonce le chef Awashish, ça peut tomber sous le
18 sens, quand on l'écoute. Après ça, dans son
19 application, toutes ces choses-là...

20 Q. **[148]** O.K.

21 R. ... nécessitent des discussions puis des travaux
22 qui sont importants.

23 Q. **[149]** Croyez-moi, on l'a questionné sur
24 l'application. Ma deuxième question, je voudrais
25 avoir votre avis. On a eu des représentants, hier,

1 qui nous ont dit : « Bien, peut-être, que ça serait
2 intéressant. » Ils avaient même l'air d'y tenir
3 beaucoup d'avoir un commissaire à l'enfant
4 autochtone pour s'assurer que les droits des
5 enfants autochtones soient respectés et tout ça.
6 Comment vous voyez ça?

7 R. Bien, je ne pense pas que c'est une idée qui ne
8 nous avait jamais été transmise jusqu'à maintenant.
9 En tout cas, moi, jamais... je vais parler pour
10 moi...

11 Q. **[150]** Hum, hum.

12 R. ... jamais, dans mes discussions nombreuses...

13 Q. **[151]** Non, mais comment vous recevez ça? On leur a
14 demandé, hier, pourquoi et tout ça. Ça fait que...

15 R. Bien, écoutez, je...

16 Q. **[152]** ... comment vous, qui êtes aux affaires
17 autochtones...

18 R. ... oui... je...

19 Q. **[153]** Vous le savez mieux que moi, là.

20 R. Je vous avoue que je n'y ai pas beaucoup réfléchi.
21 Puis je sais, d'expérience, que le diable est dans
22 les détails. Alors, à première vue, comme ça, ça
23 semble une idée qui est raisonnable, une idée qui a
24 bien du sens, mais je vous répète que dans
25 l'application des choses, ensuite, il faudrait

1 voir.

2 Q. [154] Hum, hum. Euh... je ne peux pas m'empêcher de
3 soulever, quand même, que... Je pensais que c'était
4 plus récent, mais ça fait quand même trente-cinq
5 (35) ans qu'existe le Secrétariat aux affaires
6 autochtones.

7 Et, hier et avant-hier, on a entendu des
8 gens dire encore qu'on doit établir une relation de
9 confiance. Quand il y a une porte fermée, il faut
10 déjà travailler à ouvrir la porte avant de
11 commencer de réelles discussions.

12 Et j'avoue que je suis un peu perdue, puis
13 autour de la table, je suis probablement la moins
14 spécialiste autochtone. alors, j'ai beaucoup de
15 recul quand je regarde ça.

16 Et quand j'écoutais tout ça, je me
17 disais : Il y a quelque chose qui ne marche pas.
18 C'est peut-être... le secrétariat est jeune, mais
19 il n'est pas si jeune, trente-cinq (35) ans. Et,
20 là, je comprends, des Autochtones qui nous
21 disaient : « Bien, ils pourraient être proactifs. »
22 Je me dis, oui, après vingt (20) ans, vingt-cinq
23 (25) ans, tu as compris deux, trois affaires pour
24 être proactifs.

25 Puis quand je dis ça, c'est parce qu'on

1 regarde tous les rapports qui ont été rendus avant
2 aujourd'hui, les rapports qui datent d'avant Viens.
3 Puis, là, je me dis Viens... Et je mets en balance
4 le temps que ça a pris pour les Attikameks à faire
5 reconnaître qu'ils étaient capables de prendre
6 soins de leurs enfants et d'avoir une entente.

7 Donc, quand je regarde Viens qui est quand
8 même assez important, c'est quoi l'horizon que
9 vous, vous voyez? Qui vous rendrait, vous, heureux?
10 L'application de Viens, qu'est-ce qui vous rendrait
11 heureux en terme d'horizon? Je sais que ça ne
12 dépend pas juste de vous...

13 R. Non, non.

14 Q. [155] ... le tango, il se danse à deux.

15 R. Hum.

16 Q. [156] Mais, vous, qu'est-ce qui vous rendrait
17 heureux? De dire : « On l'a réussi. Viens, on l'a
18 fait en X temps, l'application »?

19 R. Écoutez. Ce n'est pas une question facile que vous
20 me posez, hein? Vous avez lu, comme moi, le
21 rapport.

22 Q. [157] On a le droit de rêver, tout le monde...

23 R. Oui, oui.

24 Q. [158] ... dans la vie, Monsieur Bouchard.

25 R. C'est... c'est...

1 Q. **[159]** Posez-moi la question... regarde, je suis
2 capable d'y répondre, ça fait qu'encore plus vous.

3 R. C'est un fait.

4 Q. **[160]** Vous avez le droit de rêver, vous avez tout.
5 Allez-y.

6 R. Oui... bon... écoutez, je vais vous dire ça sous
7 toute réserve. Je ne vais engager ni le
8 secrétariat, puis encore moins le Gouvernement,
9 dans ma réponse.

10 Mais, vous savez, moi, ça fait presque
11 quinze (15) ans que je fais ce que je fais. J'ai vu
12 les choses changer lentement. Et puis vous avez
13 parlé du SAA, tantôt. Je dirais, sans prétention,
14 aucune, que le SAA a été un acteur central de ce
15 changement-là. Vous savez, ouvrir des portes, c'est
16 comme ça que je conçois beaucoup mon rôle. Ouvrir
17 des portes au Gouvernement du Québec.

18 Et je vous ai dit, tantôt, que
19 l'organisation de la gestion du dossier autochtone,
20 au Québec, était très décentralisée. Ce qui fait en
21 sorte que dans les ministères sectoriels, ils sont,
22 un peu, si on veut, souverains dans leur...

23 Bon. Nous, on ouvre des portes au
24 Secrétariat. On accompagne les Autochtones dans ces
25 chemins-là. Alors, j'ai vu les choses changer

1 graduellement.

2 Je pense que je ne me tromperai pas en
3 disant que les choses s'accélèrent, que ça change,
4 maintenant, plus vite. La roue tourne un peu plus
5 vite. La sensibilisation se fait mieux.

6 Maintenant, Viens... Vous avez vu, comme
7 moi, en quoi ça consiste malgré tous les
8 changements auxquels on assiste puis les portes qui
9 s'ouvrent, maintenant, de plus en plus. Peut-être,
10 trop lentement pour certains, mais tout de même.
11 C'est énorme.

12 Viens, vous savez, c'est un chantier... Et
13 puis j'entendais le chef Picard le dire, lui-même,
14 hier, puis je suis tout à fait d'accord avec lui.
15 On l'a constaté en dialoguant avec eux, en ayant le
16 rapport devant nous, que c'était un chantier
17 énorme. Ça va prendre des années, Madame la
18 Présidente, des années.

19 Q. **[161]** Oui. Je veux bien.

20 R. Puis, maintenant, ce qui me rendrait heureux,
21 moi...

22 Q. **[162]** Oui.

23 R. Qu'on fasse tout avant ma retraite! Je serais
24 heureux.

25 Q. **[163]** Ah... je n'oserai pas, par égard, vous

1 demander dans combien de temps votre retraite,
2 mais...

3 R. Je ne saurais pas vous répondre, moi-même.

4 Q. **[164]** Ce que... Ce que...

5 R. Je n'en ai pas parlé avec mon épouse, Madame, je
6 n'en parlerai pas avec vous avant.

7 Q. **[165]** Ah! Ah! Bon, vous allez vivre longtemps,
8 d'abord, vous. Ce que je veux dire, c'est que ce
9 qu'on a entendu, cette semaine, qui nous ont été
10 dit de différentes façons, par différentes
11 communautés, c'est...

12 Par exemple, quand vous demandez de
13 prioriser. Il y en a qui nous ont expliqué la
14 difficulté de prioriser.

15 R. Oui.

16 Q. **[166]** Puis quand je me mets à leur place, bien
17 humblement, puis que je regarde Viens. Euh... c'est
18 difficile de prioriser. Il y en a même qui nous ont
19 dit : « Écoutez, vous demandez de prioriser puis je
20 suis cent (100) ans en arrière. Ça fait que je
21 priorise quoi par rapport aux cent dernières
22 années? »

23 R. Ah...

24 Q. **[167]** C'est la difficulté. Mais tout ça pour dire
25 que je vous ai posé la question en badinant un peu,

1 mais l'idée, c'était le message. Pouvez-vous
2 marcher puis mâcher de la gomme en même temps? Pour
3 que pas dans vingt-cinq (25) ans ou dans trente-
4 cinq (35) ans, on parle encore de Viens et de la
5 mise en oeuvre de Viens. C'était ça mon message.

6 R. Je vous comprends bien. Je vous entends.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous en prie, Madame Lemay...

9 Mme PASCALE LEMAY :

10 R. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ensuite, je vais passer à Michel Rivard.

13 Mme PASCALE LEMAY :

14 R. Permettez-moi de rêver, moi-aussi, mais dans le
15 fond, moi, je pense sincèrement que... Puis la, je
16 ne prends pas recommandation par recommandation de
17 Viens, mais clairement... Puis je sais que mon
18 message, je vous le répète, mais il est là, il est
19 très senti.

20 Moi, mon rêve, c'est d'être le plus
21 rapidement possible auprès des intervenants, sur le
22 terrain. C'est eux qui sont en contact avec les
23 enfants. C'est eux qui doivent entendre parler de
24 la situation des Autochtones. C'est avec eux qu'il
25 faut former

1 Donc, mon souhait... et je pense qu'on a
2 déjà du matériel. On n'est pas en attente de faire
3 quelque chose, on est en action depuis des années.
4 On est là, on est prêt, on travaille avec les
5 communautés autochtones. Je pense que c'est la clé
6 du succès.

7 Donc, je ne rêve pas, je vis ce rêve-la,
8 actuellement. Et je souhaite, le plus rapidement
9 possible, pouvoir être sur le terrain avec les
10 enfants et qu'il y ait une différence pour les
11 enfants Autochtones.

12 Q. **[168]** En tout cas, je vois que vous ne prenez pas
13 plus de pari que votre collègue sur le nombre
14 d'années.

15 R. Ah! Ah!

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, je cède la place, maintenant, à Michel
18 Rivard.

19 M. MICHEL RIVARD, vice président :

20 Q. **[169]** Merci. On y a fait référence, la
21 scolarisation.

22 R. Oui.

23 Q. **[170]** Est-ce qu'il y a des ententes de partenariat
24 avec le Ministère de l'Éducation pour scolariser
25 les jeunes qui sont hors... qui sont sous le mandat

1 de la DPJ. Donc, à l'extérieur de leur communauté.

2 Mon autre vice-président a fait référence à
3 Batshaw, les Inuits. Alors, mais, est-ce que, de
4 façon générale, est-ce qu'il y a des ententes pour
5 scolariser ces jeunes-là qui sont hors communautés,
6 qui sont carrément déracinés là.

7 R. Hum, hum. On est très aux faits là des échanges
8 qu'il y a eus la semaine dernière, notamment avec
9 des représentants du Ministère de l'Éducation, des
10 commissions scolaires et aussi cette semaine.

11 En fait... et je suis très aux faits là, de
12 la situation que vous évoquez, la scolarisation des
13 enfants, notamment, Inuits, en langue anglaise.
14 Vous dire, dans cette situation-là, effectivement,
15 l'établissement a soulevé, encore, l'année
16 dernière, au niveau de notre sous-ministre en
17 titre, et on a interpellé le Ministère de
18 l'Éducation.

19 Encore, hier, on était en discussions avec
20 nos collègues et on va clairement attaquer cette
21 question-là. On souhaite qu'on ne soit pas encore
22 là dans cinq, dix (10) ans. Ça, c'est clair, ce
23 qu'on souhaite, c'est de donner accès à la
24 scolarisation des enfants en langue anglaise. Donc,
25 on s'y attaque, à ce moment-ci.

1 M. ANDRÉ LEBON :

2 Q. [171] Mais au lieu de ça, est-ce qu'il y a une
3 entente, de façon plus...

4 R. Oui... Oui.

5 M. MICHEL RIVARD :

6 Q. [172] ... pas seulement...

7 R. Je comprends.

8 Q. [173] ... ces enfants-là. Surtout pour le
9 financement...

10 R. Oui.

11 Q. [174] ... c'est toujours ça le nerf de la guerre,
12 hein? Le financement.

13 R. Oui. En fait, on a une entente... Peut-être,
14 faites-vous allusion à l'entente de concertation du
15 Ministère de la Santé et des Services sociaux, le
16 Ministère de l'Éducation qui se décline...

17 Q. [175] Hum, hum.

18 R. ... aussi, sur le terrain, et qui, globalement,
19 favorise la concertation des deux réseaux. Il faut
20 que nos actions soient cohérentes. C'est deux gros
21 réseaux. Hein? C'est deux gros ministères avec des
22 réseaux.

23 Évidemment, des difficultés de
24 concertation, on en a eues, on en a encore et on
25 veut y travailler, et c'est un levier. L'entente

1 MSSS-MELS que vous entendez...

2 Q. [176] Hum, hum.

3 R. ... peut-être, dans le jargon quotidien.

4 Q. [177] Oui, c'est ça. On l'a entendue quelque fois,
5 la semaine dernière.

6 R. Vous l'avez entendus. Puis j'ai entendu des
7 témoignages de la représentante de la Commission
8 scolaire. Et je sais qu'on a revu cette entente-là
9 parce qu'il y a eu une restructuration dans le
10 réseau de la santé et aussi du côté de l'éducation,
11 dans les dernières années.

12 On est au niveau national, avec les deux
13 ministères, à revoir cette entente-là pour qu'elle
14 soit cohérente avec les structures actuelles et lui
15 donner un nouveau souffle pour qu'elle soit
16 parapluie de l'ensemble des éléments qui concernent
17 nos deux directions.

18 Dans le cadre de l'entente MSSS-MELS, au
19 niveau du national parce que j'y ai siégé une bonne
20 partie du temps. Toutes les situations en
21 protection de la jeunesse étaient peu abordées. Je
22 peux vous dire qu'on va les aborder de façon plus
23 spécifique, également, dans ce cadre-là. Mais, oui,
24 c'est un outil qu'on a, au niveau du national, et
25 qui se décline, aussi, au niveau local. Donc, on

1 force la concertation entre les réseaux.

2 M. LUCIEN-PIERRE BOUCHARD :

3 R. Je pourrais ajouter quelque chose. Vous savez, la
4 problématique de la scolarisation des enfants
5 Inuits en anglais, c'est précisément ce genre de
6 dossier-là qui bloque où il y a des difficultés,
7 normalement, qui remontent jusqu'à au SAA.

8 Alors, d'habitude, quand ces choses-là
9 surviennent...

10 Q. **[178]** Ça fait dix (10) ans.

11 R. ... ces problématiques... ces rigidités-là
12 surviennent, normalement, soit le partenaire
13 gouvernemental ou le partenaire autochtone fait
14 appel à nous, puis, nous, on se met en marche pour
15 faciliter la recherche de solution. Mais pour une
16 raison que je ne m'explique pas... Personne ne nous
17 a saisi, personne ne nous a mis au courant de cette
18 situation-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[179]** Depuis dix (10), quinze (15), ans?

21 R. Personne, au SAA, était au courant de cette
22 situation-là. Ce n'est jamais sorti du réseau
23 jusqu'à nous. Alors, on a posé... j'ai posé...

24 M. MICHEL RIVARD, vice président :

25 Q. **[180]** Mais...

1 R. ... des questions à l'interne, mais...

2 Q. **[181]** Hum, hum.

3 R. ... alors, personne n'était au courant. Mais il
4 faut, peut-être,...

5 Q. **[182]** Là, vous l'êtes.

6 R. Là, on l'est, puis on s'en occupe là. D'ailleurs...

7 Q. **[183]** C'est clair.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[184]** Quel jour...?

10 R. Comme le disais Pascale, à l'instant, pas plus tard
11 qu'hier, on était en conférence téléphonique avec
12 nos collègues au Ministère de l'Éducation, puis le
13 dossier va avancer, maintenant. Là, je pense qu'on
14 peut l'affirmer sans trop se tromper.

15 Par contre, je soulignerais, peut-être, que
16 dans les dossiers où il s'agit de la langue, donc
17 toutes les choses qui sont enchassées dans la
18 charte...

19 M. MICHEL RIVARD, vice président :

20 Q. **[185]** Hum, hum.

21 R. Il y a, souvent, au Gouvernement du Québec, des
22 rigidités qu'on s'explique facilement, qu'on
23 comprend. Et puis qui heurtent, bien sûr, les
24 réalités autochtones. Il y a souvent des
25 incompatibilités difficiles à concilier là. Puis on

1 va regarder le dossier plus avant là, mais je peux
2 présumer que ça en est une.

3 M. MICHEL RIVARD, vice président :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il nous reste quelques instants. Hélène David.

7 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

8 Q. **[186]** Je pense que je n''embarquerai pas là-dedans.
9 Ayant été responsable de la langue française, je...
10 On pourrait... Je vais me retenir, mais je vais
11 quand même reprendre une phrase que vous avez dite,
12 Monsieur Bouchard. Vous avez dit :

13 Construire le Québec de demain doit se
14 faire avec les Autochtones.

15 On en a perdu vingt (20), l'an dernier, dans un
16 petit village de deux mille (2000) personnes, qui
17 s'appelle Puvirnitug. Vingt (20) dans un village de
18 deux mille (2000) personnes, c'est comme vingt (20)
19 suicides d'adolescents dans une de nos écoles
20 secondaires, ici, n'importe où à Montréal. C'est
21 vingt (20) suicides dans une école secondaire. Ça
22 serait, dans le Sud, comme on dit au Québec... du
23 Sud... un drame épouvantable. Un drame terrible. Il
24 y a eu du monoxyde de carbone. Ça a mobilisé toute
25 la population, la santé publique. Vingt (20) jeunes

1 dans une école secondaire, en un an là. Pas en cinq
2 ans, en un an.

3 Mais là, on avait, ce matin, Mary Nulukie,
4 du Nunavik, qui est là depuis longtemps. Et je
5 pense vous nous écoutez bien, vous avez entendu
6 tout ça. Ce n'est pas un drame social au Ministère
7 de la Santé, ça? Vingt (20) suicides dans
8 l'équivalent d'une école secondaire?

9 Je ne sais pas comment vous réagissez.
10 Moi... On sait ces choses-là, intellectuellement.
11 On les lit, mais là, on avait des gens... madame
12 Hotte, madame Nulukie, qui avait une toute petite
13 voix puis qui... On dirait que ça fait partie de
14 leur vie, mais nous, ce n'est pas normal qu'une
15 société accepte ça. Ce n'est pas normal qu'un
16 Ministère de la Santé ne réagisse pas.

17 Si vous aviez du Coronavirus à Montréal, ça
18 serait le déploiement incroyable. L'argent serait
19 au rendez-vous, les intervenants, la santé
20 publique, on aurait tous nos masques. Mais c'est un
21 équivalent de cette urgence sociale.

22 Alors, là, là il y a une autre année qui
23 s'en vient. Est-ce qu'il va y avoir encore vingt
24 (20) suicides? Et vous faites quoi? Concrètement?
25 Parce que ça, ça ne peut pas prendre des ententes

1 puis des chartes, puis vingt (20) ans avant de
2 régler. Alors, je me demandais, si, vous, ça vous
3 concerne, un petit peu?

4 Mme JULIE GAUTHIER :

5 R. Oui, ça nous concerne beaucoup. En fait, ce que
6 j'aimerais dire à ce sujet, c'est... Effectivement,
7 des vagues de suicides comme celle-là, ça nous
8 préoccupe, ça nous... comment je pourrais dire...
9 ça nous alarme, ça nous bouleverse, aussi.

10 La façon dont on a travaillé, dont on
11 travaille aussi, c'est... C'est sûr que la Régie,
12 on est en communication constante avec les gens de
13 la Régie régionale de la Santé et des Services
14 sociaux du Nunavik.

15 Moi, j'ai une personne, dans mon équipe,
16 qui a une longue expérience, qui est une porte
17 d'entrée importante pour la Régie régionale pour
18 les affaires courantes, mais aussi quand il arrive
19 des situations de crise comme celle-là.

20 Au-delà des ententes, des cadres de
21 convention, et caetera, et caetera, on se mobilise
22 rapidement. On discute, on écoute la Régie
23 régionale qui a aussi, à son niveau, une stratégie
24 régionale de prévention du suicide. On est à
25 l'écoute des besoins immédiats, des demandes,

1 aussi.

2 Donc, à un certain moment, c'est besoin
3 d'interventions psychosociales rapides. On se met
4 en contact avec le Fédéral, s'il le faut, parce
5 qu'on n'a pas nécessairement toujours les
6 intervenants là, demain matin, prêts à être
7 présents. Donc, on attache ce qu'il faut avec les
8 partenaires, l'ensemble des partenaires avec qui on
9 travaille.

10 Besoin d'un financement, par exemple, pour
11 honorer un contrat de service. Éventuellement, pour
12 pouvoir fournir des heures d'interventions
13 psychosociales d'urgence. On s'est engagé à
14 rembourser, à mettre en disponibilité, un six cent
15 mille dollars (600 000 \$).

16 Donc, ce que je veux vous dire, dans le
17 fond, c'est que oui, on est mobilisé. On travaille
18 très, très, très étroitement avec la Régie
19 régionale dans ces situations-là, mais en même
20 temps...

21 En fait, on attend. On est à l'écoute de
22 leurs besoins, de leurs priorités. Et puis je vous
23 dirais qu'on est au...

24 Q. [187] Mais ils nous l'ont dit là, il n'y a pas plus
25 que deux heures. Ils étaient ici pour dire : « On a

1 un manque criant de ressources. »

2 R. Oui.

3 Q. **[188]** Criant de ressources. « On a besoin de
4 primes. Faites ce que vous voulez. Emmenez-les
5 en...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[189]** ... jet privé s'il le fait là. On a un manque
8 criant de ressources.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[190]** Qu'est-ce qui vous garantit qu'il n'y en aura
11 pas vingt (20) autres, suicides, cette année?
12 Qu'est-ce que vous avez mis en place pour que cette
13 année ne soit pas aussi dramatique que l'an
14 dernier?

15 R. Bien, en fait, je vous dirais que la Régie
16 régionale met en place sa stratégie régionale. Puis
17 pour les volets où ça prend un soutien
18 supplémentaire, nous, on est là, on entend les
19 demandes et on les analyse avec eux, et on
20 répond... on répond. C'est ce que je peux vous
21 dire.

22 Q. **[191]** Donc, vous allez leur envoyer beaucoup de
23 monde parce qu'ils demandent beaucoup de monde.
24 C'était la Régie, il me semble, qu'on a vu,
25 d'ailleurs, ce matin.

1 R. Bien, on va... Je veux dire... Comme à chaque
2 fois... je veux dire... On regarde les besoins qui
3 sont là. On les regarde avec eux en fonction des
4 solutions dont on dispose aussi.

5 C'est sûr que la pénurie de main-d'oeuvre,
6 on l'a vit...

7 Q. [192] Hum, hum.

8 R. ... on la vit partout. Mais comme je vous le dis,
9 quand il arrive une crise ou... En fait, on fait
10 tout ce qu'on peut pour mobiliser tout ce dont on
11 dispose pour pouvoir répondre là... au mieux de
12 notre capacité.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. En terminant, je rebondis sur ce que madame
15 David disait. C'est que, je pense que ce qu'on a
16 entendu, beaucoup, cette semaine, c'est : « On ne
17 veut pas la gestion de crise. On veut prévenir. »

18 Alors, c'est ça, aussi, qu'on a entendu, de
19 différentes façons, des communautés. En terminant,
20 je vais vous inviter, ne vous gênez surtout pas
21 parce que... Puis je comprends que vous n'aviez pas
22 les réponses à tout, mais je reviens à ce que
23 j'appelle mon échéancier d'implantation de Viens.

24 Si ça vous revient durant les prochaines
25 semaines, prochains mois, contactez-nous, on sera

1 très content. Si vous arrivez à vous faire une
2 tête, dans les prochaines semaines, sur un
3 commissaire à l'enfant autochtone, ne vous gênez
4 pas pour nous contacter.

5 Et avec le 37.5 élargi, souhaité par les
6 Attikameks, si vous avancez là-dedans, ne vous
7 gênez surtout pas pour nous revenir. Comme ça, on
8 va être un peu... on ne sera pas en retard dans nos
9 travaux.

10 Et pourquoi je parle de retard? Je termine
11 en vous disant : Hier, quelque chose qui m'a
12 beaucoup frappé, une phrase d'un représentant de
13 l'APNQL qui disait : « Les changements arrivent à
14 la vitesse de la confiance. »

15 Je vous regarde... là, vous siégez avec les
16 pouvoirs que vous avez. Là, aussi, je vous invite à
17 démontrer... Parce que même aujourd'hui, les autos
18 électriques vont vite. Alors, je vous invite à
19 démontrer que « vous » avez confiance puis qu'on va
20 y aller à la vitesse grand V pour tout ce qui est
21 de ces dossiers-là. Cachez votre joie!

22 Merci beaucoup. J'imagine que vous
23 retournez à Québec. Bon retour. Merci infiniment,
24 bonne fin de journée et on ajourne, dix (10)
25 minutes, le temps d'installer l'autre témoin. Merci

1 encore pour votre présentation.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Alors nous recevons maintenant madame Nadine
7 Vollant, qui est directrice des services sociaux et
8 ITUM, vous allez tous nous dire c'est quoi, je vous
9 laisse le faire, l'organisme qui représente les
10 communautés innues, Uashat et Mani-utenam, ainsi
11 que madame Hélène Grégoire-Fontaine, qui est chef
12 de service à l'application des mesures protection
13 de la jeunesse au même endroit. Bienvenue,
14 Mesdames.

15 Alors durant votre témoignage vous allez
16 vraiment nous éclairer sur la réalité quant à la
17 dispensation des services aux enfants et aux
18 familles dans les communautés, ainsi que des pistes
19 de solution puis des stratégies pour mieux répondre
20 aux besoins des enfants autochtones, encore une
21 fois bienvenue. Avant de vous laisser la parole, je
22 vais demander au greffier de vous assermenter s'il
23 vous plaît.

24

25 INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM)

1 **NADINE VOLANT,**

2 **HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mesdames, la parole est à vous. Merci, on a reçu
7 votre PowerPoint.

8 Mme NADINE VOLLANT :

9 Donc, je vous ai fait une courte présentation pour
10 faire une introduction de ce qu'on pourra discuter
11 pendant notre échange aujourd'hui. Le plan de la
12 présentation actuelle va porter courtement sur le
13 mémoire d'ITUM. Les effets des commissions sur les
14 organisations provinciales. Le positionnement du
15 Québec concernant le renvoi à la Cour d'appel du
16 projet... bien pas du projet de loi, mais de C-92,
17 l'égalité et l'équité des services de protection de
18 la jeunesse et préventif, l'impact des
19 modifications législatives, la gouvernance, les
20 enjeux et les pistes de solution et nos
21 recommandations.

22 Pour commencer, je tenais aussi à vous
23 dire... vous m'avez dit : « ITUM, qu'est-ce que ça
24 veut dire? » Ça veut dire « Innu TakuaiKAN », c'est
25 le nom de l'organisation qui représente la

1 communauté... deux communautés, une à Uashat, qui
2 est en milieu urbain et une à Mani-utenam, qui est
3 à quatorze kilomètres (14 km) de Sept-Île, qui est
4 une seule et unique communauté.

5 Nous avons déposé un mémoire à la
6 Commission en décembre dernier, donc vous avez pris
7 connaissance de ce mémoire-là et des
8 recommandations que nous vous avons émises. Et
9 l'autre point suivant, je tenais à vous le dire, ça
10 c'est un commentaire, puisque moi je suis une
11 praticienne de longue date en Protection de la
12 jeunesse et j'ai quand même eu de l'expérience par
13 rapport aux relations ou aux effets qu'on a avec
14 les instances avec qui nous travaillons dans le
15 domaine de la protection. Et je peux vous dire que
16 j'ai constaté un effet immédiat lorsqu'il y a des
17 commissions, que ce soit une enquête systémique,
18 que ce soit la Commission Viens et maintenant la
19 Commission pour le droit des enfants en protection
20 de la jeunesse.

21 C'est sûr que les impacts que, nous, on
22 observe c'est qu'il y a beaucoup plus d'ouverture,
23 il y a de la collaboration, t'sais, sauf que ce que
24 je tenais à dire par rapport à ça c'est que, moi,
25 j'apprécierais que ce type d'ouverture-là soit là

1 tout le temps. Donc, c'était mon propos. Pardon?

2 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

3 Ça prendrait une commission permanente.

4 R. Non, moi, je pense que ce serait bon qu'il n'y en a
5 ait pas nécessairement de commission puis que les
6 gens soient là et fassent... c'est ça, dans la
7 confiance. Donc, c'était le commentaire que je
8 voulais vous faire et que je tenais puisque je l'ai
9 observé concrètement.

10 Concernant la prochaine diapositive, ça
11 concerne le positionnement du Québec concernant le
12 renvoi à la Cour d'appel, la loi concernant les
13 enfants, les jeunes et les familles des Premières
14 Nations inuites et métis, pour résumer, là, C-92.
15 C'est sûr que, nous, ce que moi j'en comprends
16 c'est que... ce que je comprends de la situation
17 c'est que le Québec veut maintenir le droit de
18 décider pour nos enfants, mais par contre quand
19 vient le temps d'offrir des services on se bute
20 souvent à des obstacles d'ordre financier, t'sais.
21 Il reste qu'on ne peut pas juste vouloir décider
22 pour les enfants, mais t'sais il faut aussi être
23 ouverts à ce que tous les enfants du Québec, y
24 compris les enfants autochtones du Québec reçoivent
25 les mêmes services de manière équitable et que ce

1 soit pas des enjeux financiers qui fait en sorte
2 qu'il y a des enfants qui ne reçoivent pas de
3 service ou on se bute à des retards, qui fait en
4 sorte que les situations se détériorent.

5 C'est sûr que quand vient les enjeux de
6 financement il y a des règles qui émanent de ça. Ça
7 veut dire les règles que, nous, nous connaissons
8 quand nous avons à transiger avec les instances
9 provinciales, qui ne maîtrisent pas ou ne
10 connaissent pas ou que les informations ne sont pas
11 descendues, ça fait en sorte que nous rencontrons
12 des difficultés de collaboration et ça crée des
13 frictions entre nos services. Ce qui ne devrait pas
14 exister, selon moi.

15 C'est quand même des enjeux qui sont assez
16 importants. Je dirais la prochaine diapositive que
17 je présente, c'est l'égalité et l'équité des
18 services de protection... de protection et
19 préventif. La question à se poser c'est : est-ce
20 que l'application indifférenciée est la solution?
21 Moi, je suis désolée de vous dire que non, c'est
22 pas la solution. Je vais vous montrer un petit peu
23 plus loin pourquoi c'est pas la solution. C'est
24 parce qu'on a des manières de faire qui sont
25 différentes et parfois les manières qu'on a

1 tiens aussi à préciser, c'est toute la nécessité
2 d'avoir les données, les données statistiques
3 concernant nos populations. C'est une nécessité qui
4 est essentielle, et ce, pour être en mesure de bien
5 cibler, de bien cibler les besoins de nos
6 populations. Par contre, malgré un effort que l'on
7 fait pour avoir ces données-là, elles ne sont pas
8 toujours accessibles et même je vous dirais
9 qu'elles sont contrôlées par les instances en nous
10 disant souvent que peut-être qu'il y aurait des
11 enjeux d'interprétation. Moi, je me dis : si on
12 veut être en mesure, les population autochtones,
13 d'être... de pouvoir cibler les bonnes actions, il
14 faut aussi avoir les bonnes données.

15 Par la suite, je pourrais... je
16 continuerais avec les impacts des modifications
17 législatives. Je vais laisser ma collègue
18 poursuivre.

19 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :

20 Comme vous le savez, au niveau des Premières
21 Nations dans les communautés, la LPJ s'applique
22 également, comme pour tous les enfants du Québec.
23 Par contre, on peut se poser la question à savoir :
24 on doit appliquer la même loi, mais est-ce que nous
25 on a les mêmes moyens justement pour parvenir à

1 répondre aux besoins de notre population dans les
2 faits?

3 Un exemple que je pourrais vous donner
4 concrètement et rapidement c'est le système PIGE.
5 PIGE, nous, à Uashat Mani-utenam, les cadres, on
6 n'a pas d'accès cadre. On a des accès très limités,
7 là, qui nous empêchent justement d'avoir accès
8 rapidement à des données. On doit faire des
9 recherches... en tout cas, ce serait vraiment
10 complexe à vous expliquer, mais il faut que je
11 fasse des recherches dans des bases de données où
12 tous les noms des enfants apparaissent, au lieu de
13 pouvoir cibler un enfant directement dans le
14 système.

15 Ça, ce que ça occasionne c'est que, moi, je
16 dois connaître - et c'est un côté positif, vous me
17 direz, je le reconnais - je dois connaître tous les
18 enfants par leur nom, suivis en protection de la
19 jeunesse à Uashat Mani-utenam, on en a deux cent
20 huit (208) en date d'hier. C'est très positif, mais
21 reste que c'est pas très efficace, t'sais.

22 Aussi ce que j'aimerais mettre en évidence
23 c'est qu'on est aussi parfois exclus. Vu qu'on
24 n'est pas employés mettons d'un CISSS ou d'un
25 CIUSSS, s'il y a des rencontres de cadres ou des

1 choses comme ça, bien on ne reçoit pas
2 l'information au même moment que les autres cadres
3 parce que, nous, on est vraiment... on travaille
4 pour une autre instance, qui est notre conseil de
5 bande, Innu Takuaikan. Donc, nous, on doit attendre
6 que souvent l'information descende soit aux
7 intervenants ou encore qu'on ait une coordination
8 autochtone qui se déroule quatre fois par année à
9 ce moment-ci. Ça fait que ça fait en sorte que
10 l'information, pour les enfants autochtones, n'est
11 pas rendue au même moment peut-être que pour les
12 enfants de la province. Ça fait que c'étaient des
13 exemples concrets que je voulais donner.

14 Je voulais aussi vous apporter... vous
15 amener au niveau de l'alourdissement de la pratique
16 et de la lourdeur pour les intervenants. Ça, je
17 trouvais ça très important, moi, de vous en parler
18 parce ce que je constate au niveau des... des
19 changements législatifs, tout ça, il y a des
20 changements qui se font. C'est très positif et
21 nécessaire, j'en conviens, je ne remettrais jamais
22 ça en cause.

23 Par contre, ce que je vis avec mes
24 intervenants dans le quotidien c'est que souvent on
25 veut améliorer la pratique, mais jamais en pensant

1 à optimiser le travail des intervenants. Ça fait
2 qu'on alourdit, on rajoute des tâches, on leur en
3 demande toujours plus, mais on ne leur enlève pas
4 nécessairement de travail... bien on ne leur enlève
5 pas... on ne prend pas en considération qu'ils ne
6 réussiront peut-être pas à répondre à la tâche ou à
7 la demande qui leur est demandée. Puis ça, bien ça
8 a un impact direct sur le service. Donc, la
9 quantité versus la qualité, bien moi j'aimerais
10 qu'on priorise la qualité du service.

11 Mme NADINE VOLLANT :

12 La gouvernance, on en entend beaucoup parler, hein,
13 l'autodétermination, la gouvernance, les enjeux,
14 les obstacles. C'est sûr que, moi, je tiens à vous
15 dire qu'il n'y a pas une communauté qui rêve que
16 les conditions de leurs enfants s'améliorent. On
17 rêve grand, on rêve très grand pour nos enfants,
18 donc on est très sensibles à élaborer des choses
19 qui vont faire en sorte que nous puissions
20 développer des... des pratiques qui vont être à la
21 hauteur de leurs besoins.

22 C'est sûr, si la vraie question : est-ce
23 que nous croyons... croyons-nous aux compétences
24 des communautés et voulons-nous travailler ensemble
25 pour améliorer la situation des Premières Nations?

1 Je pense que c'est une question quand même assez
2 importante à se poser. Puis ça, c'est un travail de
3 collaboration.

4 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :

5 Effectivement, nous on pense que justement, d'avoir
6 une gouvernance en matière de protection de la
7 jeunesse, ça pourrait permettre justement d'enrayer
8 la sur-représentation des enfants des Premières
9 Nations au niveau de la protection de la jeunesse.

10 On pense aussi que ça permettrait aux
11 communautés de prendre des décisions qui sont
12 beaucoup plus centrées sur les besoins de leurs
13 enfants, puis répondre aux besoins culturels, aussi
14 au niveau des placements tout ça, qu'il pourrait y
15 avoir davantage une cohérence dans l'intervention
16 face aussi aux attentes de la communauté et tout
17 ça.

18 On pense aussi qu'être maître chez soi,
19 bien ça peut nous responsabiliser et ça pourrait
20 aussi favoriser l'implication des communautés face
21 à justement leurs propres enfants.

22 Un objectif commun autour... autour duquel
23 la communauté est prête à se mobiliser. C'est sûr
24 que, t'sais, il faut comprendre - puis je ne
25 reviendrai pas sur qu'est-ce qui s'est dit

1 précédemment - toute la représentation que
2 représente la protection de la jeunesse dans les
3 communautés, c'est pas très positif. C'est sûr que,
4 t'sais, trouver un objectif commun pour s'assurer
5 du respect des droits des enfants, nous avons
6 travaillé à préparer un plan stratégique en tout
7 cas pour ce qui est de la communauté de Uashat.
8 Nous faisons des consultations communautaires à cet
9 effet et le message qu'il faut retenir ici c'est
10 que nous sommes les gardiens de nos enfants. C'est
11 ce que nous voulons pour nos enfants.

12 Et dans cette perspective-là, c'est sûr
13 que, t'sais, il faut faire une réflexion et nous,
14 on travaille étroitement avec des chercheurs. Puis
15 quand on parlait d'adaptabilité tantôt, est-ce
16 qu'on peut adapter? Ici, c'est une belle
17 illustration qu'il faut que les experts, pour nous,
18 ceux qui sont considérés comme experts ce sont les
19 familles, les enfants et les membres de notre
20 communauté. Nous travaillons avec des chercheurs
21 qui documentent des pratiques parentales, la
22 guérison dans le territoire, des pratiques
23 éducatives, l'implication de ces acteurs-là est
24 essentielle pour s'assurer de trouver des solutions
25 qui reflètent la réalité et les besoins de nos

1 membres.

2 Effectivement, si on regarde ici, pour vous
3 donner un exemple concret, dans les faits, pour les
4 Innus de Uashat Mani-utenam les... puis dans le
5 fond, le pictogramme, si je peux vous dire, émane
6 des données de recherche qui ont été faites au sein
7 de la communauté, donc c'est vraiment des membres
8 de la communauté, c'est la vision de la protection
9 de la famille pour les membres de notre communauté
10 de Uasht Mani-utenam. On commence par le
11 Nitassinan, qui est comme à l'externe, le
12 Nitassinan c'est le territoire. Il doit être inclus
13 dans tout ça. « Miganash » c'est les membres de la
14 famille. Par la suite, on va voir au centre
15 « Wasut », c'est les enfants. Puis les quatre axes
16 qui ont été déterminés c'est : des pratiques
17 d'intervention respectueuses de nos valeurs et de
18 nos cultures; tous ensemble responsables de nos
19 enfants; grandir en étant fier d'être Innus; des
20 enfants engagés, écoutés et respectés. C'est comme
21 ça que la communauté perçoit la... bien la
22 protection de ses enfants.

23 Mme NADINE VOLLANT :

24 Puis on s'entend... on s'entend ici que la
25 protection des enfants c'est pas juste le Système

1 de protection, mais c'est tout ceux qui oeuvrent
2 auprès des enfants. Donc, il y a une politique qui
3 va englober l'ensemble de la communauté. Ici, c'est
4 sûr, comme je disais tout à l'heure, les experts
5 sont les premiers. Puis dans l'illustration, ce que
6 je dois c'est qu'on a des manières de faire qui
7 sont très différentes. Moi, si je fais une
8 référence avec le réseau québécois, bien t'sais, on
9 va s'asseoir à des tables d'experts, j'ai déjà
10 assisté à des comités, puis on, on descend ça des
11 ministères vers le bas, vers nos populations. Nous,
12 on a une manière très différente de travailler. Les
13 experts, bien c'est ceux qui sont, qui vivent les
14 situations et les experts sont à notre service. La
15 recherche est à notre service pour être en mesure
16 de pouvoir documenter des pratiques, puis d'être en
17 meilleure réponse aux besoins de nos gens.

18 Sur ce, nous vous faisons un court, de
19 courtes recommandations puisque déjà dans le
20 mémoire, on a recommandé des choses pour Innu
21 Takuaikan. Donc, nous terminons en vous disant que
22 nous recommandons que les recommandations du
23 mémoire des Innu Takuaikan soient soumises au
24 Gouvernement afin que les, des actions concrètes
25 soient réalisées pour améliorer les conditions et

1 les accessibilités de service offerts aux enfants
2 Innus, que le Gouvernement du Québec réponde aux
3 appels, à l'action de la CERP concernant la
4 Protection de la jeunesse, que le Gouvernement du
5 Québec s'implique activement dans l'amélioration
6 des conditions des enfants autochtones en donnant
7 accès aux services auxquels tous les enfants du
8 Québec ont accès, que le Gouvernement du Québec
9 retire son renvoi à la Cour d'appel pour le C-92.
10 Je vous remercie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Alors, on va débiter la période des
13 discussions avec Lesley Hill. Excuse-moi, c'est ...
14 pourquoi je t'ai fait un mauvais coup comme ça, je
15 suis donc pas fine, Hélène.

16 Mme Hélène DAVID, commissaire :

17 Parce que ça a été décidé à la dernière minute.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Puis, vous m'avez, c'est ça. Alors Hélène David,
20 désolée.

21 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

22 Q. [193] Oui, merci beaucoup, il y a un, une photo
23 qu'on aime beaucoup, en tout cas, une
24 représentation des, des boîtes sur lesquelles sont
25 debout des, des enfants et puis l'enfant, on peut

1 imaginer autochtone a besoin de deux boites en-
2 dessous, puis un autre une boîte, puis la plus
3 grande fille n'a pas besoin de boîte. C'est ce
4 qu'on appelle l'égalité réelle et c'est un concept
5 qui m'apparaît tellement, tellement important et
6 pertinent pour tout ce que vous dites en fait et,
7 et vous avez commencé madame Vollant, que je salue,
8 en disant tous les enfants du Québec doivent
9 recevoir les mêmes services, y compris donc les
10 enfants autochtones. On parle d'égalité réelle,
11 mais justement dans votre troisième recommandation,
12 les conditions des enfants des Premières nations
13 devraient être les mêmes que tous les, toutes les
14 conditions des enfants ailleurs ou qui ne sont pas
15 des Premières nations. On vient d'en parler avec le
16 Ministère, on a parlé des suicides au Nunavik, on
17 parle de, de conditions très différentes d'une
18 communauté à l'autre. Comment ça se fait d'une part
19 que c'est à ce point inégal et qu'est-ce qu'on peut
20 faire, qu'est-ce que ça serait vos recommandations
21 les plus immédiates?

22 Mme Nadine VOLLANT :

23 R. Je par, je vais répondre à une partie, je pense que
24 ma collègue aura d'autres réponses peut-être à, qui
25 vont, qui pourraient suivre. Moi, je pense que

1 c'est sûr que t'sais quand qu'on pense aux enfants
2 autochtones, il faut s'assurer de, d'offrir peut-
3 être des services qui sont d'autant plus, plus
4 pointus au plus, plus grand considérant leur
5 vulnérabilité. On s'entend qu'il y a tout le
6 contexte historique de ces enfants-là qui sont
7 encore très présents, aussi le contexte que la, le
8 contexte que la Protection de la jeunesse et
9 l'impact que les relations que les, les systèmes
10 provinciaux ont sur les communautés, ne sont pas
11 très positives, donc déjà là, on voit que ça peut
12 faire en sorte qu'il y ait des retards puisque dans
13 les faits, les gens sont très, je te dirais, très
14 comment on pourrait dire donc, pas inquiets là,
15 mais t'sais, suspicieux de l'intervention de, des
16 services auprès de leurs enfants.

17 Donc, on doit faire un petit plus, hein,
18 faire de l'accompagnement. Peut-être des choses
19 qu'on ne voit pas nécessairement, puis, dans la
20 pratique par contre, je pense que c'est une
21 nécessité. Je pense qu'il y a des exemples de la
22 pratique qui pourraient être des belles
23 illustrations que ma collègue pourrait vous donner.

24 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :

25 R. Bien dans les faits, nous concrètement dans la

1 pratique, j'imagine que c'est là où est-ce que
2 Nadine, madame Vollant souhaite que, que j'aïlle.
3 Nous, dans notre façon d'intervenir avec les
4 familles, souvent on s'est buté à des
5 incompréhensions aussi là de nos collègues,
6 partenaires du CISSS ou justement parce que nous,
7 on appelle ça faire le petit plus, c'est-à-dire que
8 on peut faire avec les gens, on peut faire faire
9 les gens. Nous, au début de l'intervention, on va
10 faire beaucoup avec les gens parce que justement,
11 ils sont rendus là, ils ont besoin de ça, puis ça
12 peut être perçu comme justement faire à la place
13 des gens alors que dans les faits, on les amène à
14 pouvoir éventuellement être capables d'être plus
15 autonomes à faire leurs choses.

16 C'est, c'est très important pour nous de,
17 de nous adapter à ça, puis de ne pas percevoir ça
18 comme justement une faiblesse du parent ou encore
19 une non-volonté du parent à vouloir se mettre en
20 action, c'est juste peut-être que à ce moment-là,
21 la marche est trop haute pour le parent, puis il
22 faut le reconnaître, puis il faut adapter nous
23 notre intervention à ça, t'sais puis, c'est triste,
24 mais c'est sûr que nous, on doit s'adapter à ça,
25 puis on le fait avec bon coeur, puis les

1 intervenants sont vraiment très ouverts à ça, ceux
2 qui travaillent pour nous. C'est juste dommage que
3 dès fois, c'est perçu comme pallier pour le parent,
4 quand qu'on a des discussions là mettons, ça fait
5 que ça, c'est sûr que nous, on a, on a vraiment une
6 sensibilité à ce niveau-là.

7 T'sais, je pense qu'il faut effectivement
8 que les services soient accessibles aux enfants
9 aussi. On n'est pas, madame Vollant me dit souvent,
10 t'sais, on n'est pas sur une île déserte là, Uashat
11 Mani-utenam là, il y a des services qui sont
12 offerts, des services de deuxième niveau, à
13 l'hôpital tout ça, bien, il faut que les services
14 soient accessibles que, qu'on puisse y avoir accès
15 rapidement, qu'on vienne d'une communauté ou non,
16 que les gens se déplacent dans notre communauté si
17 c'est nécessaire et non pas, t'sais, on se bute à
18 des enjeux qui sont financiers constamment.

19 Dans ma pratique, ça prend vraiment énor...
20 une grosse place là pour les membres des
21 communautés de devoir expliquer les règles,
22 justement vous dites, c'est quoi qui, qui cause
23 ces, ça c'en est un exemple de, de justement de ce
24 qui occasionne ces frictions-là que madame Vollant
25 expliquait tantôt. Ça peut passer par, pour de la

1 mauvaise volonté des communautés, de ne pas vouloir
2 offrir un service aux, parce que justement c'est,
3 tout est une question de financement. Je passe des,
4 du temps, vous n'avez pas même pas idée combien de
5 temps je peux passer pour démêler une histoire de,
6 pour un paiement d'un suivi psychologique ou des
7 choses comme ça là plus anodines que je ne devrais
8 pas avoir à me questionner là-dessus. Mais, ça
9 reste des enjeux pour les enfants des Premières
10 nations puisque c'est deux paliers gouvernementaux
11 différents, notre bailleur de fonds est fédéral.

12 Q. [194] Ça fait deux fois que vous faites référence,
13 puis je ne suis pas sûre que je vous envie
14 justement quand vous dites, vous n'avez pas idée le
15 temps que je passe à remplir des papiers ou à
16 démêler des papiers, puis vous avez dit en
17 introduction, vous n'avez pas idée, il faut que
18 j'apprenne les noms des deux cent huit (208)
19 enfants en Protection de la jeunesse parce que on
20 n'a pas les mêmes outils, on n'a pas accès à PIGE,
21 il me semble que, à travers cette, un peu ce
22 découragement, en fait, vous n'avez pas l'air si
23 découragée, mais ça a l'air de vous prendre bien du
24 temps.

25 Il me semble que vous offrez la solution en

1 même temps que vous exposez le problème, non?

2 D'avoir accès aux mêmes outils que certains cadres
3 peuvent avoir. Vous dites, on est un conseil de
4 bande, alors on n'a pas accès à ça, il me semble,
5 c'est, ça doit être assez irritant.

6 R. Bien, c'est certain que dans la pratique, c'est
7 irritant surtout que la solution est là facile,
8 accessible. T'sais, dans les faits, on pourrait
9 signer des ententes de confidentialité par exemple
10 pour PIGE, je fais partie d'un ordre professionnel
11 moi aussi là, je suis assujettie. Je ne peux pas
12 nécessairement aller voir n'importe quel dossier
13 d'un enfant au même titre que un de mes confrères
14 du CISSS ne le ferait pas non plus. T'sais, dans
15 les faits, à ce niveau-là, effectivement, c'est
16 frustrant. Par contre, on le fait pour les enfants
17 de notre communauté, vous savez, c'est pour ça
18 qu'on reste dans cette pratique.

19 Q. **[195]** Est-ce que vous êtes en train de dire, notre
20 présidente va, va aimer ça beaucoup que vous avez
21 un obstacle de plus que tous les autres ont déjà
22 par rapport à la confidentialité? Vous dites, je
23 suis membre d'un ordre, je peux respecter les mêmes
24 règles de confidentialité que mon collègue qui est
25 membre d'un autre ordre, mais vous avez l'air de

1 dire que le fait d'être dans votre structure à
2 vous, entendons peut-être conseil de bande, je ne
3 le sais pas là, vous avez un obstacle de plus à la
4 confidentialité.

5 R. Bien, dans les faits, c'est ce qu'on nous explique.
6 C'est qu'on n'a pas accès cadres PIGE justement
7 parce qu'on n'est pas employé du Ministère. On ne
8 travaille pas un CISSS ou un CIUSSS. Dans la loi,
9 ça serait écrit. Par contre, je ne pourrai pas vous
10 dire où là, j'attends toujours qu'on me précise où
11 c'est écrit.

12 Mme Nadine VOLLANT :

13 R. Mais, moi je poursuivrai par rapport à une des, des
14 questions qu'on vous a dit quand qu'on fait le
15 petit plus. Il faut comprendre aussi que quand t'as
16 des familles vulnérables, puis que les, ces
17 familles-là sont nombreuses, puis qu'on a quatre
18 (4), cinq (5) enfants, puis que on est un
19 intervenant dans son bureau, puis qu'on attend un
20 client, hein, un client. Moi, je, t'sais, un
21 parent. Puis, qui doit prendre une gardienne, les
22 intervenants doivent se déplacer, puis ça, c'est ce
23 que nous, nous demandons à nos, nos intervenants de
24 se déplacer sur place parce que c'est déjà des
25 enjeux même pour la clientèle de pouvoir s'assurer

1 de faire les suivis auprès de nos intervenants. Ça
2 fait que t'sais, il faut avoir une sensibilité pour
3 les familles, il faut se déplacer parce que t'sais,
4 on n'a pas tous les mêmes moyens, puis surtout
5 quand qu'on est dans des conditions socio-
6 économiques difficiles, bien, il faut avoir ça en
7 ligne de compte, puis des fois, c'est perçu comme
8 de la non collaboration. Le parent ne s'est pas
9 présenté au rendez-vous ou il ne collabore pas.
10 Mais, t'sais, il faut prendre aussi en
11 considération sa situation de vie et familiale,
12 t'sais. Puis, c'est ça qu'il ne faut pas oublier.

13 Q. [196] Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, on va poursuivre avec Lise Lavallée.

16 Mme Lise LAVALLÉE, commissaire :

17 Q. [197] Juste une précision. Tout à l'heure, vous
18 avez parlé d'une entente que vous tentez de signer
19 avec le Ministère depuis quatre (4) ans.

20 Mme NADINE VOLLANT :

21 R. Non, ce n'est pas, ce n'est pas une entente. C'est,
22 je vous dirais, on a eu des accès cadres il y a
23 quelques années suite à une demande que nous avons
24 faite au DPJ qui, qui n'est plus là présentement.
25 Mais, lorsqu'on a voulu faire une formation pour

1 avoir des accès optimal pour bien maîtriser je te
2 dirais le système, bien, ce qu'on s'est rendu
3 compte lors des formations, c'est que on n'avait
4 pas des, des accès cadres, puis t'sais quand qu'on
5 travaillait avec cette personne-là, elle nous
6 disait, bien là, t'es en mesure de faire ça, de
7 sortir les charges de cas par intervenant, puis là
8 on disait, bien nous on n'est pas, on n'arrive pas.
9 Ça fait qu'on va faire la formation. Ça fait que
10 tout ça pour se rendre compte que quand on a, on
11 s'est déplacé pour cette formation qui durait une
12 journée, ça n'a pas, ça a, ça a, on n'avait pas les
13 accès.

14 Ça fait que on nous a présenté une entente,
15 sauf que t'sais, il faut comprendre aussi dans
16 l'entente qui a été proposé, c'est qu'on nous
17 demande d'avoir, d'utiliser le courriel du CISSS,
18 mais moi je ne suis pas une employée du CISSS, je
19 suis une employée de mon conseil de bande, t'sais
20 pour pouvoir avoir accès limité là, puis même pas
21 des accès cadres, donc t'sais, c'est sûr que ça,
22 t'sais à un moment donné, quand qu'on présente des
23 alternatives, bien, tu finis par lâcher prise parce
24 que tu vois que t'sais, il n'y a pas toujours de la
25 bonne volonté à ce niveau-là.

1 Puis, ça fait en sorte que les ententes,
2 quand qu'en il y a des ententes, c'est de manière
3 unilatérale. Ce n'est pas genre, on va s'entendre
4 ensemble, c'est, moi, je vais, je te présente mon
5 entente et voici comment ça se passe t'sais. Ce
6 n'est pas, on, on se bute justement à ce type de
7 situation-là lorsqu'on a à s'entendre avec nos
8 partenaires, donc ça augmente aussi la difficulté.
9 Puis c'est sûr que t'sais on veut être considéré
10 comme des gens qui sont capables de faire la
11 pratique, il y a très longtemps qu'on fait les
12 responsabilités qu'on a ici à Uashat, donc on veut
13 que la confiance aussi soit aussi optimale et
14 présente, Puis t'sais, nous on est toujours ouvert,
15 t'sais, à recevoir des commentaires et sauf que des
16 fois, ce n'est pas toujours l'ouverture que l'on
17 constate dans nos réalités-là professionnelles.

18 Q. **[198]** Puis après quatre (4) ans de patience,
19 sentez-vous que ça s'en vient ou, ou il n'y a pas
20 d'espoir encore?

21 R. Bien là, il y a un espoir, mais là l'espoir vient
22 des obligations qu'il y a pour résigner les
23 ententes parce que moi j'ai fait aussi partie de la
24 consultation des ententes bipartites. C'est sûr que
25 là, t'sais, probablement des gens qui ont, qui se

1 sentent pressés par le temps puisque après deux
2 ans de, des dernières modifications, les ententes
3 devaient toutes être signées sauf que il faut
4 comprendre que la situation sur la Côte-Nord, il y
5 avait des ententes qui étaient existantes, mais
6 suite à des difficultés, je vous dirais, d'ordre
7 financières qui fait en sorte qu'on n'a pas les
8 accessibilités d'information quand qu'on est
9 surfacturé ou facturé je dirais. T'sais, ça a fait
10 en sorte que les communautés, bien je vais parler
11 pour la mienne, n'a pas resigné d'entente là,
12 t'sais parce que c'est sûr que moi, si je veux
13 signer une entente, je veux aussi en faire partie
14 et contribuer et aussi avoir les demandes que nous,
15 les communautés, on veut recevoir aussi comme
16 information-là qui sont tout à fait justifiées,
17 hein. Comment qu'on paye, les facturations sans
18 nom, les statistiques. Moi, j'ai demandé des
19 statistiques pour dix (10) ans pour pouvoir faire
20 la planification des services de préventif, puis on
21 me dit que ces données-là ne sont pas accessibles.

22 Q. [199] L'autre question que je vous demanderais,
23 c'est que tout à l'heure, vous avez dit,
24 heureusement qu'il y a des commissions, c'est
25 toujours à ces moments-là qu'on sent qu'il y a des

1 choses qui bougent. Pouvez-vous donner des exemples
2 de ce que vous sentez qui bouge actuellement ou ces
3 dernières semaines, ces derniers mois?

4 R. Si, je vais, je vais, je vais parler des deux
5 dernières, la Commission Viens, écoutez, nous, on
6 demandait de, des documents concernant des règles
7 de fonctionnement entre les établissements parce
8 que t'sais, on nous dit : Ah voici la règle, mais
9 on nous, on ne nous transmet pas la règle, là quand
10 qu'on demande la règle, bien on ne sait pas où est
11 la règle. Juste pour la Commission Viens, j'en ai
12 fait mention lors de mon témoignage, puis deux
13 jours après, je recevais les règles, t'sais.

14 Vous comprenez que, t'sais, je me disais,
15 ah, O.K., bon, ben c'est correct, j'ai reçu les
16 règles maintenant sauf que c'est sûr que, t'sais,
17 quand qu'il y a des commissions, moi, ce que je
18 constate, c'est qu'il y a beaucoup plus
19 d'ouverture, des invitations, des informations qui
20 sont transmises par le réseau provincial qu'on n'a
21 pas d'habitude.

22 Là, si on fait un projet, ah, O.K., on
23 embarque dedans, beaucoup plus d'ouverture. Bien,
24 moi, je voudrais ça à l'année-là. Moi, ce que je
25 veux, c'est qu'on travaille ensemble. Je ne pense

1 pas que les communautés veulent être tout seuls
2 pour s'occuper des enfants, moi, je n'ai pas la
3 prétention d'avoir des, des centres de soin de
4 santé dans ma communauté. Je vais avoir quand même
5 besoin, t'sais, du réseau québécois pour répondre
6 aux besoin de nos enfants, t'sais. Ça fait que
7 t'sais, il faut que ça soit présent cette
8 collaboration-là et cette ouverture-là de manière
9 naturelle. Puis, que ça ne soit pas nécessairement
10 parce qu'on vient à une commission, puis qu'on a à
11 répondre à des commissaires, puis devant le public
12 de certaines situations. Moi, je pense que c'est
13 important que ce soit de manière naturelle. Qu'est-
14 ce qu'on peut trouver ensemble, puis c'est pour ça
15 quand je posais la question tout à l'heure, t'sais,
16 qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on doit faire
17 pour travailler ensemble, pour améliorer la
18 situation des enfants des Premières nations, il
19 faut travailler ensemble.

20 Q. [200] Puis, quand vous dites, il faut travailler
21 ensemble. Comment vous qualifiez la collaboration
22 entre vos services et le CISSS de la Côte-Nord?

23 R. Bien, je vous dirai, c'est à situation variable.
24 C'est sûr que t'sais, ça, ça dépend, ça dépend de,
25 de certaines DPJ, certaines visions. Dès fois, ça

1 va bien, dès fois, ça va moins bien, t'sais. Il
2 faut arrêter d'être dans la complaisance-là, puis
3 faudrait t'sais que ça fonctionne comme ça de
4 manière comme partenaire hein, puis c'est aussi la
5 responsabilité populationnelle, elle émane aussi de
6 cette, de ces organisations-là, donc. Comment je la
7 considère, bien c'est sûr que ça va bien
8 présentement. Mais, t'sais, ce n'est pas toujours,
9 c'est variable je dirais, hein, c'est variable
10 selon la situation, selon les enjeux, selon les,
11 t'sais, les couvertures, les orientations
12 ministérielles, t'sais.

13 Q. **[201]** Avez-vous l'inten... l'impression qu'on
14 comprend la réalité autochtone, puis qu'on est, il
15 y a une ouverture, il y a encore une
16 incompréhension parmi certaines personnes avec qui
17 vous travaillez?

18 R. Bien, je vous dirais là, ça serait faux de dire que
19 je pense que ce n'est pas par mauvaise foi que les
20 gens le font, t'sais. Moi, je pense que t'sais, ce
21 n'est pas de la mauvaise foi, mais il y a une
22 certaine incompréhension sur les capacités aussi
23 des communautés, puis, la, les ressources qu'elles
24 ont pour pouvoir offrir des services, t'sais.

25 Mais, c'est sûr que t'sais, on a quand même

1 à travailler ensemble justement pour s'assurer de
2 pouvoir répondre aux besoins de nos populations,
3 puis si je fais juste une référence aux dernières
4 modifications où on parle de la préservation
5 d'identités culturelles, j'avais une discussion
6 avec une DPJ d'une autre région, puis je lui
7 disais, bien comment un DPJ peut répondre à ça si
8 il ne travaille pas en collaboration avec les
9 communautés. Parce que la compétence-là pour la
10 préservation de l'identité culturelle, bien, je
11 pense que c'est les communautés qui ont ça, t'sais
12 donc je pense qu'il faut travailler étroitement
13 ensemble justement pour pouvoir développer et
14 construire ensemble par rapport aux besoins de, des
15 enfants des Premières nations.

16 Q. **[202]** Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, on poursuit avec Danielle Tremblay.

19 Mme Danielle TREMBLAY, commissaire :

20 Q. **[203]** Alors, bonjour Mesdames. Merci d'être
21 présentes. Écoutez depuis que je vous écoute, vous
22 savez qu'auparavant, on avait les, les directeurs
23 du ministère de la Santé et des services sociaux et
24 du Secrétariat aux affaires autochtones et j'ai
25 l'impression vraiment qu'on est dans deux discours

1 avec un mur épais entre les deux.

2 Quand, madame Vollant, vous débutez votre
3 présentation, bon, les effets des commissions, le
4 Ministère et le Secrétariat viennent nous dire, on
5 travaille de plus en plus, on est de plus en plus
6 conscient, les choses s'accélèrent. Bon et, et ce
7 n'est pas le, ce n'est pas le discours que
8 j'entends de votre part. Quand vous parlez des
9 enjeux financiers, le Secrétariat à l'adoption, pas
10 l'adoption je m'excuse, aux affaires autochtones
11 sont venus nous dire, nous, notre responsabilité,
12 c'est de coordonner l'action gouvernementale, mais
13 ce que je comprends, c'est quand vous passez
14 énormément de temps à, à traiter d'enjeux de
15 financement, ça ne semble pas être une ressource
16 pour vous là, le Secrétariat aux affaires
17 autochtones qui peut, qui pourrait peut-être vous
18 aider à débloquer les, en tout cas...

19 Mais je vais quand même profiter de votre
20 expérience au niveau du comité de travail sur le
21 cadre de référence sur les projets de vie. Madame
22 Lemay du Ministère nous a dit, bon, il est tout
23 prêt, diffusion, écoutez, moi dans mon ancienne
24 vie, j'étais DPJ. Je crois que ça fait, depuis
25 qu'on a sorti le cadre de référence général

1 allochtone qu'on entend parler du cadre de pré,
2 projet de vie en matière autochtone. Donc, on est à
3 sûrement dix (10) ans. Les travaux ont débuté en
4 deux mille treize (2013). Madame Lemay dit, il a
5 fallu prendre un, un pas de recul avec l'avènement
6 de C-92, mais dit finalement c'est assez conforme
7 alors... ça fait que j'aimerais que vous nous en
8 parliez davantage de, de tout ce processus-là où on
9 en est rendu aujourd'hui parce que vous savez qu'il
10 y a plusieurs témoins avant vous qui sont venus
11 nous dire : il faut que les, les enfants
12 autochtones soient exemptés des durées maximales,
13 euh, toute la notion de projet de vie, la notion
14 de, de permanence, ce n'est pas la même chose dans
15 nos cultures, alors j'aimerais que vous nous en
16 parliez davantage.

17 Mme NADINE VOLLANT :

18 R. Ben, c'est pour ça que j'ai amené justement
19 l'illustration de la politique familiale qu'on
20 travaille dans la communauté, c'est, c'en est un
21 très bel exemple, puis t'sais quand qu'on dit que
22 les experts, nous on a des manières de travailler
23 différemment, que les experts, ce sont les gens
24 dans les communautés, ce sont les enfants, ce sont
25 les familles, nous avons une manière très

1 particulière de travailler avec eux.

2 C'est sûr que t'sais, si on regarde les
3 travaux qu'on fait au niveau du Ministère, puis
4 pour avoir participé à quelques comités, soit ad
5 hoc ou dans le cadre des projets de vie, c'est que
6 on vous interpelle comme une experte et vous
7 participez à ça, sauf que c'est une vision très
8 différente de ce que nous, on a dans la pratique
9 quand qu'on développe des politiques. Est-ce que ça
10 prend peut-être plus de temps, peut-être que oui,
11 mais est-ce que ça répond davantage aux besoins des
12 gens, bien moi, je pense que oui.

13 C'est sûr que t'sais, c'est très long quand
14 tu penses que t'as un comité, puis, puis, moi je
15 peux vous dire que je n'ai pas manqué un seul
16 comité là de ce, de ces rencontres-là, puis que ça
17 a duré à peu près quatre ans et j'ai eu quand même
18 une rencontre l'année passée et on est rendu en
19 deux mille vingt (2020) là, deux mille quatorze
20 (2014) deux mille vingt (2020), puis là on
21 recommandait ça en deux mille neuf (2009), c'est
22 long. C'est long pour les enfants autochtones.

23 C'est là que on se dit, oui, je comprends,
24 on dit, bon, bien, il y a la C-92, je m'excuse,
25 mais la C-92, ça a commencé à partir de juin quand

1 ils ont fait l'adoption, il n'y avait pas
2 nécessairement cet enjeu-là. Il y avait les
3 modifications LPL 99, mais il reste que c'est très
4 long selon moi. Puis, pendant ce temps, pendant ce
5 temps-là, on perd du temps, hein, à, à passer, puis
6 moi, t'sais généreusement je donne mon temps parce
7 que je crois justement à, aux participations dans,
8 dans ce type de comité-là, mais quand même il
9 faudrait accoucher de certains cadres rapidement
10 quand vient le temps qu'on fait un travail de
11 longue haleine comme ça.

12 Ça fait que t'sais, oui, c'est, c'est
13 l'expérience que j'en ai, peut-être qu'on a une
14 vision très différente, c'est sûr que comme j'ai
15 montré, puis je n'ai pas mis la diapositive avec
16 les photos, j'aime bien les photos parce que ça
17 illustre bien les enjeux. Je montrais un canot,
18 puis un paquebot. Bien, t'sais, nous quand qu'on
19 est dans une communauté, on est peut-être en canot,
20 on a peut-être moins de moyens, mais quand vient le
21 temps de se, de se retourner, bien, on pagaie, puis
22 on est capable de tourner assez rapidement. Sauf
23 que les instances provinciales dès fois c'est long.

24 Oui, j'envie leur système comme le système
25 PIGE et tout ça, sauf que les processus sont longs.

1 Là, il faut aller valider le cadre à certaines
2 instances au niveau juridique, on est, t'sais, je
3 veux dire à un moment donné là, c'est qui, qui
4 écope de tout ça? Est-ce que ça répond au C-92?
5 Ben, moi, je suis désolée, je vous dirais comme mes
6 collègues qui sont passés avant moi avec qui je
7 travaille depuis de nombreuses années, madame
8 Christiane Guay, je ne pense pas. Ce serait peut-
9 être très prétentieux de dire que le cadre va
10 répondre, aux normes minimales de C-92, ça
11 m'étonnerait selon moi là pour avoir participé à ce
12 comité-là, mais c'est un beau travail qui a été
13 fait, mais sauf que ...

14 Q. **[204]** Dans le fond, ce que je comprends, c'est que
15 la longueur, la durée de ces travaux font en sorte
16 que d'autres travaux avancent si on pense à C-92 et
17 là, on devient en décalage. Donc, quand, pardon,
18 quand on entend que le cadre a été travaillé avec,
19 par et pour et avec les autochtones, bien, là, le
20 décalage en tout cas pour vous avoir, ne pas avoir
21 manqué une seule rencontre de, des travaux, vous
22 vous y reconnaissez moins.

23 R. Ah, euh, je ne dis pas que le cadre, c'est un
24 mauvais cadre. Je dis seulement que t'sais, il faut
25 s'assurer que quand on fait des travaux que les,

1 que ça sorte de manière optimale, puis que de ne
2 pas retarder, puis là, on arrive avec d'autres
3 enjeux qui se rajoutent, qui se rajoutent, qui se
4 rajoutent, ça fait que t'sais un jour, c'est quoi
5 on va re-revisiter la cadre parce que là, il y a
6 C-92 qui arrive, t'sais.

7 Q. [205] Vous avez parlé que, bon, vous êtes une
8 communauté, mais vous n'êtes pas désincarnée, je ne
9 me souviens plus de l'expression que, que vous
10 disiez mais. Est-ce que dans, dans vos relations,
11 donc vous avez besoin des ressources de la société
12 québécoise, je dirais, est-ce que dans vos, dans
13 vos collaborations parce que nous, on a entendu
14 parler beaucoup du principe de Jordan et est-ce que
15 dans vos collaborations avec le CISSS de la Côte-
16 Nord, vous arrivez à obtenir ces services
17 spécialisés là - je présume que vous les avez pas
18 vous même hein, parce que on parle de services
19 spécialisés - pour les enfants et les familles?

20 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE-FONTAINE :

21 R. Bien, dans les faits, c'est certain que le principe
22 de Jordan, je crois ça fait un an et un peu plus
23 d'un an là que c'est, c'est présent. C'est venu
24 grandement facilité, mais encore là, ça reste
25 souvent qu'il faut qu'on fasse encore la demande,

1 on est, mais ça reste que l'enjeu reste quand même
2 parce que le principe de Jordan, eux vont nous
3 dire, il faut que vous financez par le programme
4 SEFPM, donc il faut qu'on vérifie avec le SEFPM
5 s'il finance. Ça fait que pour moi, ça ne change
6 absolument rien qu'il y ait le principe de Jordan
7 parce que dans les faits ...

8 Q. **[206]** Ça ne vous enlève pas de travail pour ...

9 R. Non, au contraire, ça va l'augmenter, ça va par
10 contre parfois faciliter parce qu'ils vont, ils
11 vont l'accepter la demande. Ça, ça va faciliter
12 l'accès pour les enfants. Dès fois, on a vu des,
13 des situations qui pouvaient perdurer là sur des
14 mois là pour recevoir des services ou... fait que
15 c'est sûr et certain que oui, c'est, c'est, c'est
16 un enjeu-là très important, le principe de Jordan
17 est venu vraiment faciliter, mais je ne dirai pas
18 régler en totalité la situation.

19 Q. **[207]** Ça ne simplifie pas les démarches.

20 R. Non.

21 Q. **[208]** Ce que vous dites, c'est qu'au bout de la
22 ligne, on a une réponse positive, mais on a encore
23 beaucoup de démarches à faire. C'est, est-ce que je
24 comprends?

25 R. Bien, beaucoup ça dépend des demandes. Il y a des

1 demandes très simples, il y a des demandes très
2 complexes comme pour tout dans les faits là.

3 Q. [209] Si vous aviez à prioriser les services ou les
4 programmes à implanter dans votre communauté, puis
5 il y a toujours un enjeu financier derrière, mais
6 pour mieux répondre aux besoins des enfants de
7 votre communauté, qu'est-ce que, bon là vous nous
8 avez présenté vos, votre démarche, mais pouvez-vous
9 nous préciser davantage?

10 R. C'est certain que si on avait les données
11 statistiques qui peuvent venir appuyer nos
12 démarches tout ça, tout ça, ça pourrait aider aussi
13 à cibler les difficultés, les problématiques
14 davantage, ça faciliterait justement la réponse que
15 je pourrais vous donner. C'est sûr que moi,
16 concrètement par contre dans la pratique, ce que
17 j'observe, c'est qu'il faut vraiment développer,
18 maximiser les, des services au niveau de tout ce
19 qui touche la toxicomanie, justement pour éviter
20 que ça ait des répercussions sur les enfants. Parce
21 que on s'entend, si les parents ont des difficultés
22 à ce niveau-là, c'est certain que ça l'a un impact
23 sur la compromission, la sécurité de développement
24 et aussi pour nos, nos adolescents, il faut
25 développer ces, ces organismes-là ou les besoins

1 sont là du moins là.

2 Q. **[210]** Et est-ce que vous souhaiteriez-vous des
3 organismes dans votre communauté? Ce matin, les
4 Inuits sont venus nous dire, souvent quand que les
5 gens vont en thérapie à l'extérieur, pour eux
6 c'était dans le Sud. Ils ne s'y reconnaissaient pas
7 au niveau culturel.

8 R. C'est certain que oui, c'est, c'est toujours
9 favorable là d'avoir nos propres ressources, de les
10 développer tout ça. C'est sûr qu'en attendant, il
11 faut quand même qu'on est accès aux services par
12 contre là. C'est certain aussi, je vous dirais les
13 services en santé mentale surtout pour les
14 adolescents, c'est criant vraiment là, c'est, c'est
15 très préoccupant même je vous dirais là, dans ma
16 communauté. La lourdeur présentement des dossiers
17 est justement teintée par cette, ce besoin-là de
18 nos jeunes là. Ce qui fait en sorte que justement
19 les charges de cas deviennent très lourdes
20 rapidement parce que justement, les enfants sont en
21 besoin important.

22 Q. **[211]** Je vous remercie beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, on va passer à André Lebon.

25

1 M. André LEBON, vice-président :

2 C'est intéressant qu'on est une semaine autochtone,

3 puis qu'on vous entend dans, et qu'on est intégré

4 là-dedans le Ministère et le SAA parce que ça bien

5 fait, nous fait bien voir qu'il y a une relation de

6 couples. Les points de vue peuvent être différents.

7 Alors, je pense qu'on a entendu des choses très

8 claires de la part de toute provenance autochtone

9 cette semaine quant à la confiance et au fait que

10 vous êtes les experts de votre propre réalité et

11 qu'en ce sens, en ce qui a trait à la

12 planification, à la programmation et à la

13 responsabilisation de t'ça, vous êtes les experts.

14 Ça nous a été dit poliment, plus agressivement,

15 mais c'est clair, on entend. Je, je pars de vos

16 recommandations-là, vous dites dans Viens, puis je

17 vais revenir à ça parce que j'ai une petite

18 fixation sur les suites de Viens. Non, non, mais

19 attendez. Vous avez une, vous dites, donnez des...

20 donnez des suites s'il vous plaît en urgence à

21 certaines applications de Viens. Si je souligne

22 urgence, c'est que tantôt, je parlais avec le

23 Ministère de fast track, il y a des choses dans

24 Viens, si on prend Viens comme une énorme valise,

25 ce n'est pas applicable avant des années, c'est ce

1 que le SAA est venu nous dire, t'sais, ça va
2 prendre des années, c'est, c'est, c'est monstrueux,
3 ça s'attaque à beaucoup de choses. Mais, là-dedans
4 là, il y a des choses en santé, services sociaux,
5 puis en autonomie gouvernementale autochtone, puis
6 dans l'assumption de vos services-là, il y a des
7 choses très, très simples : ça dit soutenir
8 financièrement et accompagner sans délai et sans
9 restriction les communautés qui souhaitent se
10 prévaloir de 37.5.

11 On s'est fait dire par les Atikamekw qui
12 n'ont jamais reçu une cent pour ça. On s'est fait
13 dire que la démarche des Mohawk était prête là,
14 mais que pour une question d'argent, ça ne s'est
15 pas fait. On s'est fait dire par les Anishinaabe
16 hier qu'ils y avaient monté tout leur dossier, ils
17 l'avaient déposé, mais ça n'a pas été avalisé par
18 le Ministère. Ça fait que t'sais, quand qu'on dit
19 ça « sans restriction et avec soutien » là, je veux
20 ben qu'on ait deux versions du couple, mais il y a
21 comme des évidences à un moment donné. Alors, ça,
22 ça pour moi ça pourrait être pas si long que ça à
23 appliquer.

24 L'autre chose, la conclusion-là, vous dites
25 en assouplissant certains critères, on entend

1 parler là de vos zones de souplesse, de la
2 différence conceptuelle de l'intérêt de l'enfant.
3 Si tu prends une stratégie simple d'intérêt de
4 l'enfant et une stratégie de préservation
5 familiale, ça change l'angle. On s'est fait
6 présenter ces choses-là.

7 Vous dites enchâsser dans la Loi sur la
8 protection, bien vous dites, vous dites que Viens a
9 dit, alors enchâsser dans la Loi sur la Protection
10 de la jeunesse la nécessité de mettre en place un
11 conseil de famille. On peut, on peut y arriver ça,
12 on n'a pas besoin là de, encore de...

13 Bref, ce qui me frappe, c'est que la
14 volonté, on parlait de volonté, puis on parlait de
15 confiance. Alors, pour moi là, il y a des mots
16 clairs dans Viens qui s'appellent
17 l'autodétermination, la capacité de répondre de nos
18 besoins. Tous les gens qui sont venus de toutes les
19 communautés qu'on a entendues, ils ont un
20 programme, ils ne sont pas arrivés ici les mains
21 vides en disant : écoutez, nous autres, on veut, on
22 veut défendre nos enfants. Ils sont arrivés ici en
23 disant : voici comment on... voici la stratégie
24 qu'on veut développer. Alors ce qu'on dit, c'est,
25 écoutez-là, si on a comme le chef, le grand chef

1 des Atikamekw a dit, t'sais, on est un peu tanné de
2 mettre vingt (20) ans à prouver qu'on est capable
3 de s'occuper de nos enfants. Moi, je pense que là,
4 là, Mohawk, Anishinaabe, Montagnais, Inuits, Cris,
5 il y a pas mal de monde qui viennent nous dire :
6 vous savez, je pense que le temps a prouvé qu'on
7 pouvait le faire, puis le pire c'est que le plan B,
8 c'est que si on continue à faire comme on fait là,
9 c'est clair qu'on se pète la gueule, puis qu'on ne
10 vous aide pas.

11 Ça fait qu'il y a comme une sorte
12 d'évidence à mes yeux de gros bon sens, puis le
13 ministre Kelley nous invitait à dire, vous savez,
14 il faut faire preuve de créativité, de flexibilité
15 parce que de toute façon, on a quelque chose qui
16 est brisée, ça fait que on est rendu à le réparer.

17 Je vous, je vous regarde le visage là, puis
18 je me dis : vous avez l'air à trouver ça bien bon
19 ce que je dis, mais nous, on veut des pognes, ça
20 prend des pognes pour dire comment on vous aide,
21 puis là, là, je pense qu'on a entendu suffisamment
22 de choses, qu'on a un travail important à faire de
23 transcription de ça ou de traduction de ça dans
24 l'action parce qu'on est, on s'entend là, on est à
25 la mise en oeuvre là quand on entend tout ce que

1 vous avez vécu comme, on a siégé là, on a discuté
2 là, on a fait valoir notre point de vue-là, bien
3 écoutez là, je pense que la table est assez mise
4 là, puis moi, dans mon langage, c'est : ce qu'il
5 fallait démontrer est démontré là. Il est temps de
6 passer à la mise en oeuvre.

7 Alors merci d'être venu nous le dire, puis
8 d'être venu le dire avec un, un relatif calme. Je
9 pense que j'aurai perdu plus mes moyens que vous.
10 Vous devez avoir une résilience qui est de toute
11 façon évidente et je la souligne.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors quoi dire de plus après cette belle
14 conclusion de monsieur André Lebon. Moi, je salue
15 aussi votre calme parce que déjà qu'on a lui, ça
16 fait que ça n'en prend qui restent calmes. Mais,
17 plus sérieusement, merci, merci infiniment pour
18 votre contribution. On a eu des sessions de
19 travail, on a vraiment, merci de votre générosité
20 et bonne fin de journée. Merci beaucoup.

21 Mme HÉLÉNA GRÉGOIRE--FONTAINE :

22 Merci à vous.

23 Mme NADINE VOLLANT :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, dix minutes de pause, le temps d'installer
3 l'autre témoin. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame
9 Valérie Lahache, qui travaille comme intervenante
10 sociale à Kahnawake depuis près de vingt (20) ans.
11 Bienvenue Madame. Vous êtes accompagnée d'un
12 monsieur qu'on connaît depuis cette semaine,
13 monsieur Derek Montour, qui est président du
14 Conseil d'administration de la Commission de la
15 santé et des services sociaux des Premières Nations
16 du Québec et Labrador, rebienvenue Monsieur
17 Montour.

18 Alors, vous allez nous présenter, Madame
19 Lahache, votre expérience et votre vision avec
20 monsieur Montour, votre vision comme intervenante
21 pour la protection de la jeunesse dans votre
22 communauté, et nous entretenir aussi des enjeux,
23 les défis, les réussites aussi qui sont reliées aux
24 services offerts dans la communauté non
25 conventionnée de sept mille (7000) habitants dans

1 la région de la Montérégie.

2 Alors, on a une heure ensemble, quinze (15)
3 minutes de présentation, et ensuite, il y a
4 l'échange avec les commissaires. Avant de vous
5 laisser la parole, je vais demander au greffier de
6 vous assermenter, s'il vous plaît.

7

8 PROTECTION DE LA JEUNESSE

9

10 **VALÉRIE LAHACHE,**

11 (Sous serment)

12

13 **DEREK MONTOUR,**

14 (Sous serment)

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Voilà, la parole est à vous.

18 Mme VALÉRIE LAHACHE :

19 Thank you. My name is Valérie Lahache, I'm from
20 Kahnawake, I live and work there. I've been a
21 social worker since two thousand and one (2001).

22 When I first started work, I thought I
23 would never do youth protection, ever. My plan was
24 to work with individuals who have experienced
25 trauma in the sexual abuse field, in that trauma

1 area. So, I thought that's what I would do.
2 However, when I did my stage at KSCS, I did it in
3 youth protection, which is a very, very, very
4 difficult job - and if I get emotional, that's just
5 how I am -. It's not an easy job to do, youth
6 protection. It doesn't matter if it's in your own
7 community or outside of your community. I often
8 struggle, not as much, but I've struggled for most
9 of the time doing youth protection work because
10 that represents going back to residential schools,
11 where children who were removed from their
12 families, sent to live elsewhere, having their
13 culture, their language, self-identity removed. So,
14 I struggled with that, not as much.

15 I knew nothing about, when I started work,
16 I didn't know much about trauma, I think, because
17 we often live, what we live within our families,
18 within our communities, it becomes a norm. So, when
19 I started my work, I didn't realise how much trauma
20 we have within our community, a lot of the
21 struggles to try to make yourself have a better
22 life.

23 So, by seeing that, and working in that
24 field, oftentimes I wanted to quit, I wanted to
25 never do that line of work. But at the same time,

1 we did not have our own foster care system, so our
2 kids had to go out of the community, which was
3 extremely difficult to do.

4 We worked on getting foster care, so we
5 have our foster care team leader. We have a
6 resource worker who helps with the foster parents.
7 We try our very best to keep our kids in the
8 community. Unfortunately, there's some points we
9 can't do that so, until we have a solution for
10 that, we may have to continue doing that.

11 We have a lot of resources within our
12 community that I myself as a worker, how I've been
13 working with families is I look at it as I'm
14 meeting with a family, but I'm working myself out
15 of a job.

16 And, in order to help your community trust
17 you after you remove their children, which is not,
18 sometimes it doesn't even work and, you know, trust
19 is a big thing within, I think, not just my
20 community, within all communities, and that's due
21 to residential schools, the Governments not
22 listening to us. It goes across the board. When we
23 talk about youth protection, there's a whole bunch
24 of other stuff that comes in: land being taken
25 away, I can get into a whole bunch of stuff, but

1 I'm going to really try to stay focused here.

2 So, trust is a big thing. So, before I'm
3 going into a family, I'm looking at a situation,
4 and I have to explain to the family what youth
5 protection is because, most of the time, parents
6 have no idea. They just know that you're coming in,
7 you're taking my kids and I don't even know what I
8 did wrong.

9 So, if you're living in a situation where
10 there's dysfunction, there's chaos, it becomes your
11 norm. So, who is another person coming in and
12 saying you're doing it wrong? So, if you're not
13 explaining it to them, and explaining the Youth
14 Protection Act - and this is what we follow, this
15 is what we're doing - in order to make changes, we
16 have to look at this, and you have to include your
17 family to make those changes, if they know.

18 Some parents will say I have no idea, help
19 me. Okay, then we'll take the time. Sometimes it
20 works and sometimes it doesn't. When I say it
21 works, meaning that you have some trust, right?
22 You're removing a child, and then you expect them
23 to trust you. It doesn't go. When you betray trust,
24 you have to work at it to rebuild that trust.

25 So, giving a lot of information about what

1 is youth protection, where are we going? You look
2 at the situation, you explain it, and it takes
3 time. You can't just run in there, remove their
4 kids, and go home and say, oh well, I'll see you in
5 thirty (30) days. You can't do that. I'm not saying
6 everybody does that, I'm not saying...

7 I'm not sure, I'm speaking about me as a
8 worker, going in there, giving them the
9 information, how are we going to work together
10 because I need to work with them. I'm not going in
11 and telling them what they need to do, because
12 that's not going to work.

13 The challenges of applying the laws of the
14 youth protection, you need, as I explained just a
15 few minutes ago, you need to have the patience to
16 be able to explain to your clientele what it's
17 about. You can't fix something if they don't know
18 that it's broken.

19 The challenges, someone coming in, you need
20 to, working in the community, you need to have a
21 good understanding of the traumas that we have
22 encountered. You have to have a good understanding
23 of where we came from in terms of residential
24 schools, being colonised, that's all intertwined.
25 So, you're going to have a combination of

1 everything.

2 So, I don't think that you're going to get
3 too far if you don't have that full understanding.
4 You can say you have that understanding, but do you
5 really feel it? Is it in your heart, is it in your
6 mind?

7 So, I find educating our community what is
8 youth protection? I remember when I first started,
9 it was like you don't talk about it, you don't
10 explain what does youth protection mean. I was
11 like, well, how are you going to work with families
12 if you don't explain that, that's ridiculous. So,
13 that's how I work with families. Like I said, we
14 have a lot of issues within the community, so I
15 think we need to educate our community on what
16 youth protection is, what is residential schools,
17 what's stemming from there?

18 Just having youth protection in the
19 community is difficult for a lot of people.
20 Challenges within the youth protection is when we
21 can't place a child within our own family members,
22 within our own community, and we have to send them
23 outside. We don't have any English settings in
24 Montérégie, we have to borrow Batshaw. So, that's a
25 challenge in itself.

1 When we do have a placement for a child,
2 let's say in a group home in Batshaw, and if we
3 have a child with special needs, they can only stay
4 for a short time, and we have to make them leave,
5 right? So, the chronological age and the
6 intellectual age doesn't match up, so I think that
7 really needs to be explored and looked at, and put
8 some services in place.

9 Non-Natives working within the community,
10 again, trust, we have... again, it's all about
11 trust. We come from a people where there's no trust
12 at all. There's no trust with the Government,
13 there's no trust with non-Natives, and for valid
14 reasons. We look today, look at the blockades.
15 There's no trust. You're given something, you're
16 saying something, but you're not walking your talk.

17 Some of the workers within the community,
18 they have to bring in to meet with clientele, they
19 ask their supervisor, who's a Native, can you sit
20 in with me because I don't know what's going to
21 happen. The clientele don't want to see me, they
22 don't want to meet with me alone, so they have to
23 bring a Native worker in to just keep the situation
24 calm. Otherwise, you don't get anywhere, and then
25 you end up leaving. And then, sometimes, it's going

1 on for a couple of days without even meeting with
2 anybody.

3 Possible solutions to better the Youth
4 Protection Act? Again, people coming into the
5 community, and I'm talking about non-Natives,
6 having respect working within our community,
7 understanding where we come from, understanding
8 multigenerational trauma, understanding residential
9 schools, you know, looking at our language, our
10 land.

11 For instance, for our land, when we have to
12 place children before the age of majority, if we
13 want to go through tutorship, who oversees that? We
14 need to get a curator, a curatorship. Again, it's
15 someone from the outside, it's not somebody from
16 within our community. So, that is not going to
17 happen. I had a situation like that, and I said
18 we're not going that route because there's no way
19 that a non-Native is going to oversee our community
20 of Kahnawake, or any other piece of land. So, we
21 need to look at what are we going to do with that.

22 As Mohawks, as any other Natives, we are
23 very proud. We are very proud people. So, to have
24 non-Natives, to have youth protection, it's... And
25 I've been in the field for many years, it's like a

1 slap in the face. So, you have to work with
2 compassion, you have to have an understanding. If
3 you don't have that, it's very difficult to work
4 with clientele.

5 I have a lot of compassion for my
6 community. I live there, I'm from there. I try
7 everything I need to in order to keep my children
8 home with their families. Sometimes it's
9 impossible, so we have to look at other routes. And
10 where is that other route, you know, what is that
11 other route?

12 It's something I ask myself every day.
13 Sometimes I go home and I cry, sometimes I go in my
14 supervisor's office and I cry. I'll grab a
15 colleague. I even went to my executive director
16 when they brought in the Order of social workers,
17 and I was like oh my god, I just want to quit my
18 job because I've been a social worker for twelve
19 (12) years, and all of a sudden, I need a document
20 to say that I can make decisions, clinical
21 decisions, and I've been doing it for twelve (12)
22 years. So, you know, those are many struggles that
23 we have within the community.

24 We need to create facilities for our own.
25 We're taking children from their families. That's

1 one thing to take kids from their families and put
2 them with their grandparents, with their aunts,
3 with their uncles. As bad as it is, taking kids
4 away from their families, that child still loves
5 their mom, they still love their dad. So, we need,
6 you know... Anyways.

7 So, they still want to be with their
8 family. When we take them off reserve and we have
9 to put them elsewhere, that's like ripping
10 everything away from them: their culture, their
11 identity, their...

12 I don't have my language, you know, I can't
13 speak my language, but I practice my ceremonies,
14 you know, I know my culture, and I try to instill
15 that within my clientele, but some don't want that.
16 Some say, well, I don't know what it is, I don't
17 want to go there, I don't want to go that route.
18 But there's ways of doing it, and we work it out.

19 So, I'm not sure, I think I touched on
20 special needs. I work with the special needs
21 clients, and I think we need to, within the social
22 work field, I really believe that within the
23 programme, you need to have focus on dealing with
24 special needs.

25 Because dealing with special needs clients

1 who may be acting out now because somebody's not
2 understanding them, and then, dealing with them
3 coming from a chaotic household, it's two different
4 things. So, you're actually dealing with a child
5 who you think you could be dealing with, or it
6 feels like you're dealing with three different
7 people all in one, because you have to look at
8 whatever intellectual level they're at, if they're
9 autistic. There's different ones.

10 So, you have to really... It's a lot of
11 work, it's very difficult. So, I really think that
12 needs to be incorporated into the social work
13 field. I'm working with that right now. I have
14 someone that's not living in the community and it
15 kills me every day because I can't bring him home,
16 I don't have anywhere else to put him.

17 Until he becomes eighteen (18), we have a
18 place. But I've got three more years. I could
19 retire tomorrow if I feel like it, but I don't
20 because I'm so compassionate about my community, I
21 want to keep my kids there. I want to keep the kids
22 within home. Half of the time, I'm taking all my
23 kids home. Mentally, I'm taking them home every day
24 because, sometimes, there's nowhere to put them.
25 We're sitting in an office with a child because

1 we're waiting for a home.

2 You know, it's not an easy job to raise
3 someone else's child, especially when they have
4 their own baggage. So, within our foster homes,
5 within our foster care programme, we're really
6 trying hard to support the foster families by
7 giving them workshops in order to help our
8 children. Like I said, it's not an easy job. So, I
9 think, you know, keeping our kids home, keeping our
10 kids within the community, is our key, but how are
11 we going to do that? Not everybody is comfortable
12 working in youth protection, and nobody wants to
13 remove kids, nobody wants to be the bad person.

14 So, I'm hearing I need to wrap up. Okay, so
15 thank you.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, merci à vous. Alors, on va débiter la
18 discussion avec Danielle Tremblay.

19 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

20 Q. **[212]** Alors bonjour, Madame Lahache. Est-ce que ça
21 va?

22 A. I'm okay.

23 Q. **[213]** Ça va? Bonjour. Bonjour Monsieur Montour.

24 Madame Lahache, merci, d'une part, de témoigner de
25 l'extrême difficulté du travail en protection de la

1 jeunesse. Puis j'admire votre résilience, votre
2 persévérance et votre compensation parce qu'on voit
3 tous les bouleversements que vous vivez, mais
4 malgré ça, vous êtes là, vous demeurez, vous lâchez
5 pas. Je peux vous dire que c'est admirable.

6 Dans le document préparatoire en
7 préparation de votre témoignage qu'on a reçu, vous
8 parlez de former la population sur le cercle de la
9 sécurité. Pourriez-vous nous en parler un petit peu
10 plus parce que vous êtes très soucieuse de ne pas
11 retirer les enfants à leurs familles, mais aussi de
12 ne pas les envoyer à l'extérieur de votre
13 communauté. Et j'aimerais que vous parliez
14 davantage du cercle de sécurité pour voir, est-ce
15 que c'est un moyen qui peut permettre le maintien
16 des enfants à l'intérieur de leurs familles ou à
17 l'intérieur de leur communauté.

18 A. Yeah. It's actually called the Circle of Security.
19 It's a training I did back in twenty seventeen
20 (2017). It's developed by Glen Cooper, Kent
21 Hoffman, and Bert Powell, it's a relationship-based
22 parenting programme. So, it's looking into meeting
23 the needs of the child, looking at the child
24 through the eyes of a child. So, a lot of times,
25 you know, we're parenting our child, we're going to

1 yell at them, we're going to scream at them, we're
2 going to, like, maybe even tap them. We parent as a
3 result of our parenting.

4 So, this programme allows you to be the
5 safety hands of the child. So when, as a parent, as
6 a caregiver, you're the safety hands of that child,
7 so you're helping develop their emotional needs,
8 you're helping the child to be able to feel safe
9 enough to come to you and talk to you, and ask you
10 whatever they need to.

11 And this is starting from child, even from
12 birth, even from your pregnancy you can start to
13 engage in this. I actually didn't start this until
14 last year because, when you do youth protection,
15 you have a million ideas of, I have a million
16 programmes, a million ideas running in my head, but
17 I can't work on them because I'm focused on doing
18 my job.

19 However, last year, I started doing the
20 Circle of Security with our foster care
21 coordinator, because we both did the training, and
22 you can only do the facilitation if you've taken
23 the training and you're certified. So, we have two
24 workers within KSCS - myself and Lisa - and we've
25 done that with the foster parents to help them

1 understand where the child is coming from.

2 But I've taken it to another level where I
3 want to... because what we're doing in youth
4 protection is not working. We're taking away the
5 kids, we want the parents to clean up their act,
6 they have no idea what they have to do. Some have
7 absolutely no idea, and it's various levels that
8 we're working on. So, by doing this, I started to
9 work with my clientele, one on one. Usually, you
10 can do it within a group, but one on one is a less
11 intrusive, less invasive way of having the parents
12 look at meeting their child's needs because you're
13 not telling them what to do, you're watching a
14 video, you're talking about it, they're getting
15 some, like homework, so to speak, watching their
16 child, documenting it. That's for their keepings.

17 So, it's an eight-week programme. So, I'm
18 starting to do that with my clientele so that they
19 will be able to recognise and work with their child
20 so, hopefully... I've done one, I've completed one,
21 I'm going to start my second one within the next
22 two weeks. And like I said, it's an eight-week
23 programme, at the end of that, they receive a
24 certificate of completion, and then, they can
25 always... When I work with a family, and I work out

1 of a family, I always let them know that they can
2 call me at any time if they want to ask questions,
3 talk to me, whatever. So, that's what the Circle of
4 Security is all about.

5 Q. [214] Dans votre travail en protection de la
6 jeunesse, quels sont les principes de la Loi, parce
7 que beaucoup de témoins avant vous nous ont dit la
8 Loi elle n'est pas adaptée à nos réalités, nos
9 valeurs, nos croyances, notre culture. Quels sont
10 les principes de la Loi qui sont les plus
11 difficiles à appliquer concrètement, sur le
12 terrain, avec votre clientèle.

13 A. What I do is I explain it, I explain to the
14 parents, because there's the different articles, so
15 I'll explain it to them because they have no idea
16 what's going on. So, I sit with them, I'll take the
17 time, I'll explain: you were signaled under this,
18 ta, ta, ta, ta, this is what it means. And most of
19 the time, like I said, they have no idea what they
20 did wrong because they've been living that
21 lifestyle their whole entire life. And now that
22 they have children, they're doing the same thing,
23 but they're not realising that it's having an
24 impact on the kids.

25 Just having the youth protection itself is

1 very difficulty. Just having youth protection
2 within our community is very difficult because it's
3 a representation, again, of residential schools.
4 So, you sit with a parent, you're talking about
5 youth protection, they're saying okay, here you
6 are, you're doing the same thing as residential
7 schools.

8 And it's true. The Government is not doing
9 it, I'm doing it now, I'm doing it to my own
10 people, right? So, how do we get away from that?
11 How do we get away from that, how do we educate?
12 You know, going back to our own ways, but we've
13 been so colonised that some people are saying
14 there's no way, I'm not going to the Longhouse, I'm
15 not learning this, I'm not learning that.

16 But then, when you actually get to talk to
17 them, and they talk about their spiritual beings,
18 it's like okay, now we have something to work with.
19 But we can't do that when you have non-Natives
20 working in youth protection because they don't know
21 it, they don't understand it...

22 Just this morning, we had an introduction
23 of Great Law. I was the only worker sitting there.
24 I didn't need to. All of our workers should have
25 been sitting in there so they have an

1 understanding, but I'm the only one sitting there.

2 Q. [215] Simplement pour terminer, on a entendu
3 beaucoup le terme confiance. Mais encore là, vous
4 nous parlez de confiance avec, vraiment, les
5 familles, les enfants et les familles avec
6 lesquelles vous travaillez. Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

9 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

10 Q. [216] Bonjour Madame Lahache. Merci d'être ici et
11 de nous partager votre expérience. J'aimerais
12 connaître votre impression, selon vous, quelle est
13 la vision portée par la communauté, les gens avec
14 qui vous travaillez du système judiciaire
15 représenté par la Direction de la protection de la
16 jeunesse. Quelle est la vision de la Cour du
17 Québec, des lois du Québec qui s'appliquent à
18 l'enfance et à la jeunesse.

19 A. What is the vision, did you say, for... What is the
20 vision for the community, for myself? I would speak
21 for myself. Okay. So, the vision for myself is we
22 wouldn't have youth protection, that would be in an
23 ideal world, right! In an ideal world where no one
24 went to residential schools, we lived on our land,
25 we have our culture, we have our identity.

1 Would we have issues? Probably, but we
2 wouldn't need... right now, we have a lot of
3 trauma, we're facing a lot of trauma. Again, I
4 always go back to residential schooling, I always
5 go back to the Government. That alone is trauma.
6 So, that's traumatic all by itself. So, now, we're
7 reliving, right, some of us are reliving... I
8 didn't go to a residential school, maybe my
9 grandparents went, I have no idea. But a lot of our
10 community members, not just within Kahnawake but
11 across Turtle Island, have gone and been taken away
12 and never came home. So, people who haven't lived
13 that life, and may have not heard a lot of stories,
14 there's still an impact because of that.

15 So, we need to educate our community, we
16 need to educate everybody on that. What is a
17 residential school, multigenerational trauma.
18 There's a good, and I'm going to throw her name out
19 and I'll let her know tomorrow. Suzy Goodleaf is a
20 psychologist. She does workshops of
21 multigenerational trauma, and she does an exercise
22 called a box in the circle. So, you're actually
23 having the good feel of when the non-Natives came
24 and started removing the children, you're
25 participating in it, and you're pulling out.

1 And the first time I did that workshop with
2 her, I was quitting my job. I cried, I was quitting
3 my job, and I was like 'oh my God', I'm actually
4 doing that, I'm actually doing their job for them.
5 That's the first time it hit me. Like, you know,
6 you play around in your head, it's there. But when
7 you actually engage in it, it's so powerful.

8 So, putting a lot of that education within
9 our communities across Turtle Island, you guys, sit
10 in it, call Suzy, have a workshop. You'll feel how
11 powerful it is, and then you'll know what we're
12 going through. Not just under youth protection, but
13 across the board. I hope that answered your
14 question.

15 Q. [217] Vous avez beaucoup parlé de l'importance
16 d'avoir des intervenants autochtones pour traiter
17 avec des problématiques qui affectent les gens de
18 votre communauté. Comment faire pour qu'il y ait
19 davantage, plus de gens autochtones qui oeuvrent
20 dans le domaine de la protection de la jeunesse,
21 dans votre communauté en particulier. Quelles sont
22 les pistes de solution que vous pourriez mettre de
23 l'avant?

24 A. First of all, I don't think anybody wants to work
25 in youth protection, honestly. I know a lot of

1 people that have done their... I did my social work
2 through McGill, in Aboriginal Social Work. So, it's
3 all geared towards working with our own, right? And
4 that was my goal, it's working with my own people.

5 There's a lot of people that went through
6 that training, but nobody wants to do youth
7 protection. Nobody wants to do youth protection, so
8 how can we get them to do it? I don't know if it
9 means changing the title and working with families,
10 keeping families together, looking at family
11 preservation.

12 But honestly, I think youth protection, I
13 don't know, I don't know many people. I might know
14 one person that actually went to school to want to
15 be a social worker in youth protection. We all love
16 working and helping families. I wouldn't be doing
17 this job for this many years if I didn't like that
18 part. So, I don't know, I question myself every
19 day, how can we get more people. We have a lot of
20 people that can do a lot of traditional work, but
21 they can't make clinical decisions, right? They'd
22 have to belong to the Order of Social Workers. I
23 almost quit my job when they told me I had to do
24 that. I sat in my manager's office and said I'm
25 done, I'm leaving, I'm going.

1 In my upbringing, we're always thinking
2 seven generations ahead, always seven generations
3 ahead. I'm not doing the work for me, I'm doing the
4 work for the next generation, and the next
5 generation. How we're going to make it better, how
6 we're going to make it better.

7 Like I said, I don't sit here for the
8 glory, because there certainly is no glory. When I
9 get a child home and I close the file and it
10 doesn't come back to me, that is worth more than
11 money. You don't see that every day. You don't see
12 that.

13 When you see a previous client where you
14 saw, like wanted to run you over, and they can say,
15 you know, despite everything we went through, I
16 want to thank you for helping me, for helping me
17 realise things that I never realised before. You
18 can't put a price on that.

19 So, to be able to see for the future, our
20 future generations, we're always working for the
21 future generations.

22 Q. **[218]** Thank you very much.

23 A. I don't know what else to say.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill.

1 Mme LESLEY HILL, commissioner :

2 Q. [219] I really want to thank you for sharing. You
3 don't need your ears. In fact, you need your ears,
4 but not those ones. I want to thank you for sharing
5 how difficult it is to be an indigenous worker in
6 child protection. And I hear in every sentence that
7 you say, your sensitivity did not revictimise your
8 people in terms of doing this work.

9 And I've heard it from other colleagues in
10 Canada as well where working as indigenous people
11 in youth protection, from (inaudible), you might
12 now him, in Saskatchewan, or Petty in Alberta, and
13 I'm thinking, in fact, my question is what support
14 do you have as an indigenous worker? Do you have
15 like circles where you can speak together, every
16 worker doing this work. Do you have any kind of
17 support or do you have to find the strength from
18 inside of yourself?

19 A. Every time I have to intervene in a new file where
20 I don't know if I have to remove a child or not,
21 because I just don't know, so I ask the Creator to
22 give me strength and let me do what I need to do.
23 And if it means removing a child, let me do it in
24 the best way that I can do it. It's traumatising
25 for the family, it's traumatising for the child,

1 and it's traumatising for myself.

2 So, I have my supervisor. We have two
3 supervisors, so I just grab whoever. If I don't
4 have my supervisor, I grab a colleague. If I don't
5 have my colleague available, I go see Derek. I just
6 outreach to anyone. I'll go home, I'll go in my
7 car, I'll cry, but I'll do my own thing. I have my
8 own medicine. Yeah, that's what I do.

9 Q. **[220]** So, there's no network or formal way of
10 sharing with other workers, other indigenous
11 workers, who are doing this work?

12 A. Well, within my... there's nine of us, there's nine
13 youth protection workers. So, I just grab whomever.

14 Q. **[221]** So within the community.

15 A. Within...

16 Q. **[222]** Okay.

17 A. My office, yeah. So we'll talk. And we do that with
18 each other because we have to. Otherwise, you know,
19 I'm going to go home and my partner, who's sitting
20 in the back (inaudible), he's going to shoot me or
21 something.

22 Q. **[223]** And we don't want that.

23 A. You know, and we don't want that, no. But yeah, you
24 have to have your boundaries. You have to know your
25 limits, and you have to know which cases you can

1 handle. But you have to have the strength to say I
2 can't touch that file because it's too close to
3 home, or it's a relation, or it's just too close
4 because of, you know, it's just too close. You have
5 to know that. You have to know that, you have to
6 know yourself as a worker. You have to know what
7 your limits are, you have to know your boundaries.

8 Q. **[224]** I'm curious about something that's a little
9 different, because we've heard a lot of people so
10 far in remote communities, and all the challenges
11 they face by being in communities, for example,
12 with no roads. You're in a community that's close
13 to the city, in fact, that's in the city, it's an
14 urban environment. Are there advantages to that, or
15 specific challenges as a social worker working in
16 the environment you're in?

17 A. You mean when people knock at my door and say...

18 Q. **[225]** I don't know.

19 A. Yeah, sometimes... Well, it's a challenge when, you
20 know, you're going to run into somebody in the
21 store, you're going to run into somebody in the
22 post office, on the street. But for myself, I show
23 the respect to the person just by not making eye
24 contact. It's shame, right? It's very shameful to
25 be under youth protection. It's very shameful for

1 the person to be under youth protection.

2 So, if I'm running into somebody within the
3 community, I'll wait for them to either make eye
4 contact or say hi to me, and just respecting them
5 and, you know, in that terms. There's times where I
6 have had people come to my home because they're
7 upset, they're angry, they want answers and, again,
8 that's where your boundaries come in, and you just
9 say I work at the building, you know where it is,
10 come and see me tomorrow. No, I want to talk to you
11 now, and I've had to say if you don't leave now, I
12 will call the PQS, the police, Kahnawahke police.

13 Mr. DEREK MONTOUR :

14 Do you think there's advantages or challenges for
15 us being so close to Montreal?

16 Mme VALÉRIE LAHACHE :

17 I don't understand the question, what do you mean
18 like...

19 Mme LESLEY HILL, commissaire :

20 Q. **[226]** It's okay, I was just wondering if there was
21 anything specific for a community that's so close
22 to a city like Montreal or Quebec City. If there
23 are specific challenges, but maybe there aren't.

24 A. No, I don't think so.

25 Q. **[227]** Okay.

1 A. I don't think so for myself.

2 Q. [228] Maybe more broadly, we have a few minutes
3 left, protection isn't just youth protection, hey?

4 A. Yeah.

5 Q. [229] I think we all know that, and you've spoken
6 about healing and trauma, and how we can help
7 families have better living conditions and so
8 forth. And you spoke to, well, we received this
9 document that was preparing us for your testimony.
10 You speak about education of young people and how
11 important it is to invest in that, and services
12 that are over and above, or ideally before youth
13 protection.

14 So, could you speak about those? Do you
15 feel that there are enough services in your
16 community to help families, to support them. Are
17 there many people living in poverty? What would you
18 have to say about that.

19 A. Within our organisation, we have many services. So,
20 we have youth protection, we have foster care, we
21 have case aids that work within the foster care
22 system who supervise visits or do transport for
23 children to and from their visitation, even to
24 schools if they're outside of the community.

25 We have a new worker who's going to be,

1 she's developing, she's in the middle of developing
2 aging out of foster care. We have addictions, we
3 have individual support services, psychological
4 services, parenting services. We have a family
5 wellness centre, which offers more traditional
6 components. We have "Our gang" after school
7 programme from six (18:00) to twelve (00:00), and
8 then we have a (inaudible) group making adult
9 decisions ages thirteen (13) to seventeen (17).

10 So, a lot of the community can access any
11 of those individually. If they've gone through YP,
12 then we're working with the family and we'll say
13 these are the services, what do you think you need?
14 Do you need me to help make a referral, do you need
15 me to help you make a phone call? Those are the
16 services that they can access. So, there's many
17 services that we can look at.

18 But like I said, within our own culture, we
19 have the teens for the women, you know, the young
20 teens that are going into women, and then the young
21 men. So, that's more of a tradition, it's not part
22 of KSCS, but we have that as well.

23 The guys are using that within our high
24 school, and the women, it's a different, it's not
25 through the high school, but it's just throughout

1 the community. We have some grassroots people that
2 are working on their own issues. I don't utilise
3 them, but I know it's out there. People are doing
4 it, they don't want to come through our services
5 because of what we represent, right? So they're
6 doing their own thing.

7 So there's a lot, there's a lot within the
8 community.

9 Q. **[230]** Thank you very much.

10 A. You're welcome.

11 Q. **[231]** And congratulations for the good work.

12 A. Thank you.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Q. **[232]** Madame Lahache, plusieurs ont souligné votre
16 travail, votre résilience, certains ont employé le
17 mot « résilience ». Moi je salue à mon tour, en
18 terminant, votre persévérance, votre humanité,
19 votre amour des enfants. Parce que quand je vous
20 écoutais parler, je me disais, dans la communauté,
21 parfois, sortir des enfants de leur maison, il doit
22 y avoir des impacts sur les amis, les gens qu'on
23 connaît. Alors, votre persévérance et votre amour
24 des enfants font que vous le faites depuis toutes
25 ces années.

1 Vous avez parlé du cercle de la sécurité
2 que j'ai beaucoup apprécié. Et quand vous faisiez
3 le geste, les mains qui tiennent les enfants, alors
4 on va souhaiter que des programmes comme ça, qui
5 sont tellement humains et tellement simples, entre
6 guillemets, puissent se multiplier pour prendre
7 soin des enfants dans les communautés autochtones.

8 Alors, merci infiniment d'avoir partagé
9 votre expérience, votre expertise et vos solutions
10 avec la Commission. Je trouve que ça termine très
11 bien les seize (16) séances que nous avons eues
12 cette semaine sur les différentes communautés
13 autochtones. Nous avons appris à tous les jours.
14 Merci beaucoup à vous, à vous deux, à monsieur
15 Montour.

16 M. DEREK MONTOUR :

17 A. Thank you very much.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, ceci met fin à nos audiences de cette
20 semaine. On se retrouve mardi à Sherbrooke. Merci
21 infiniment tout le monde.

22

23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

24

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS,**
4 sténographes officiels, dûment assermentés comme
5 tels, certifions sous mon serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et j'ai signé,

13

14

15

16

17 **RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS**